

# Rapport de gestion relatif à l'exercice 2010

(consolidé et non consolidé)

## 1. Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

### 1.1 Introduction

Mobistar accorde beaucoup d'importance à la bonne gouvernance et confirme sa volonté de se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 qu'elle adopte comme code de référence.

Ce code est disponible en ligne et peut être consulté à l'adresse Internet suivante: <http://www.corporategovernancecommittee.be>. Il a également été publié au Moniteur belge en date du 28 juin 2010 en tant qu'annexe à l'Arrêté Royal du 6 juin 2010 portant désignation du Code de gouvernance d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

En 2010, le Conseil d'Administration a élaboré, en collaboration avec le Comité de Supervision de Gouvernance, une nouvelle Charte de gouvernance d'entreprise qui a été approuvée par le Conseil d'Administration le 20 octobre 2010. Cette sixième version de la Charte de gouvernance d'entreprise est d'application depuis le 1er novembre 2010 (date de sa publication sur le site Internet de la société: [http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations\\_financieres/corporate\\_governance.cfm](http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations_financieres/corporate_governance.cfm)).

La société estime que sa Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que la présente déclaration de gouvernement d'entreprise reflètent à la fois l'esprit et les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise et les dispositions pertinentes du Code des sociétés.

### 1.2 Systèmes de contrôle interne relatif à l'information financière – systèmes de gestion des risques

Le Comité d'Audit veille au suivi et au contrôle du processus d'élaboration de l'information financière communiquée par la société et des méthodes de reporting.

A cet effet, le Comité d'Audit discute de l'ensemble des informations financières avec le Management Exécutif et le commissaire et contrôle, le cas échéant, certains points spécifiques relatifs à cette information.

Au moins une fois par an, le Comité d'Audit examine avec le Management Exécutif l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Management Exécutif. Il doit s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et divulgués conformément au cadre référentiel approuvé par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit et son président veillent, en collaboration avec le directeur 'Corporate Quality & Audit' et le responsable 'Corporate Audit' de la société, au travail fourni par le département 'Corporate Quality & Audit', à la couverture et la gestion des risques, à la qualité du contrôle interne, au respect des normes et des audits et au suivi des éventuelles mesures correctrices.

Il est renvoyé à l'Annexe III, Titre III de la Charte de gouvernance d'entreprise pour une information plus détaillée quant à ces procédures et contrôles.

### 1.3 Informations pertinentes visées par la loi du 20 mai 2007 et l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

L'actionariat de la société est, au 31 décembre 2010, composé comme suit:

Actionnaires de Mobistar	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Atlas Services Belgium	31.753.100	52,91%
Public	28.261.314	47,09%
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>60.014.414</b>	<b>100%</b>

L'actionnaire majoritaire de la société est Atlas Services Belgium S.A., qui possède 52,91 % des actions de la société. Atlas Services Belgium S.A. est une filiale détenue indirectement à 100 % par France Télécom S.A.

Il est renvoyé à l'Annexe VII, Titre premier de la Charte de gouvernance d'entreprise pour une information plus détaillée quant aux principaux actionnaires.

Toutes les actions émises par la société sont des actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories spécifiques d'actions et toutes les actions sont pourvues des mêmes droits. Il n'existe pas d'exception à cette règle.

Les statuts prévoient que les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées. Une disposition transitoire relative aux actions au porteur existantes est prévue. Toutes les actions au porteur seront converties en actions nominatives ou dématérialisées le 1er janvier 2014 au plus tard.

Il n'y a aucune restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote afférent aux actions de la société.

Les administrateurs sont nommés et remplacés conformément aux articles pertinents du Code des sociétés. Plus de détails à ce sujet se trouvent également à l'Annexe I, Titre II de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Les statuts de la société peuvent être modifiés conformément aux dispositions pertinentes du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à émettre de nouvelles actions dès lors que la société ne fait pas usage de la procédure du capital autorisé.

Lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2009, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à acquérir (par achat ou par échange) des actions de la société, jusqu'à un nombre d'actions maximal égal à 20 % des actions émises par la société. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à dater de ladite Assemblée Générale. Le prix d'acquisition des actions ne peut être supérieur à 110 % et ne peut être inférieur à 90 % de la moyenne des cours de clôture des actions pendant les cinq jours ouvrables précédant l'acquisition. Cette autorisation est également valable pour l'acquisition d'actions de la société par une société filiale directe, selon l'article 627 du Code des sociétés. Les actionnaires ont en outre autorisé le Conseil d'Administration à annuler les actions ainsi acquises par la société, à faire constater cette annulation par acte notarié et à adapter et coordonner les statuts afin de les mettre en conformité avec les décisions prises.

#### 1.4 Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités

La composition du Conseil d'Administration est déterminée sur la base de compétences, d'expériences et de connaissances diverses et complémentaires ainsi que sur la base de la mixité des genres et de la diversité en général. Le Conseil d'Administration doit être composé d'un nombre raisonnable d'administrateurs afin d'en permettre le bon fonctionnement, tout en tenant compte des spécificités de la société.

Le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration était composé de douze membres dont un administrateur exécutif et onze administrateurs non-exécutifs (parmi lesquels quatre administrateurs indépendants). Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du Conseil d'Administration.

Il est prévu que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. En 2010, le Conseil d'Administration a, en particulier, discuté des sujets suivants:

- la stratégie et la structure de la société;
- le budget et le financement de la société;
- la situation opérationnelle et financière;
- le fonctionnement et les conclusions des comités institués par le Conseil d'Administration;
- l'acquisition de Mobistar Enterprise Services (anciennement dénommée KPN Business Belgium);
- le lancement de Mobistar Digital TV;
- la conclusion du 'Strategic Partnership Agreement' avec France Télécom S.A.;
- l'évolution du cadre réglementaire.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs, avant chaque réunion, un dossier avec toutes les informations nécessaires en vue de la délibération sur les sujets à l'ordre du jour (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises.

Nom	Qualité	Fonction principale	Age	Nationalité	Fin de mandat
Jan Steyaert	Président	Administrateur de sociétés	65	belge	2011
Benoit Scheen <sup>(1) (2)</sup>	Administrateur exécutif	CEO Mobistar	44	belge	2011
Sparaxis <sup>(3) (4)</sup>	Administrateur indépendant		NA	belge	2011
Eric Dekeuleneer <sup>(3)</sup>	Administrateur indépendant	CEO Credibe	58	belge	2011
		CEO Fondation Universitaire			
Philippe Delaunois <sup>(3)</sup>	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés	69	belge	2011
Christina von Wackerbarth <sup>(3)</sup>	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés	56	belge	2011
Nathalie Clere <sup>(1) (6)</sup>	Administrateur	VP Governance &	50	française	2011
		Performance (FT)			
Olaf Swantee <sup>(1)</sup>	Administrateur	EVP Europe (FT)	44	néerlandaise	2011
Brigitte Bourgoin <sup>(1)</sup>	Administrateur	EVP Opérateurs France (FT)	57	française	2011
Bertrand du Boucher <sup>(1)</sup>	Administrateur	VP Finance (FT)	57	française	2011
		Directeur des Participations			
Gérard Ries <sup>(1) (7)</sup>	Administrateur	Internationales (FT)	56	française	2011
Wirefree Services Belgium <sup>(1) (5)</sup>	Administrateur		NA	belge	2011

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Atlas Services Belgium).

(2) Administrateur chargé de la gestion journalière.

(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans le Code des sociétés.

(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Eric Bauche (Conseiller du Comité de Direction de la SRIW).

(5) La société Wirefree Services Belgium est une filiale à 100 % de France Télécom et est représentée par Monsieur Aldo Cardoso.

(6) Madame Nathalie Clere a été cooptée, le 10 février 2010, par le Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Vincent Brunet, démissionnaire à la même date. Sa nomination définitive a été confirmée par l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

(7) Monsieur Gérard Ries a été coopté, le 15 décembre 2010, par le Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gervais Pellissier, démissionnaire à la même date. Sa nomination définitive sera proposée lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

### Présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration:

Administrateurs	19/01	10/02	19/03	21/04	20/07	20/10	15/12
Jan Steyaert	P	P	P	P	P	P	P
Benoit Scheen	P	P	P	P	P	P	P
Sparaxis	P	R	P	P	P	P	P
Eric Dekeuleneer	R	P	P	E	E	P	E
Philippe Delaunois	P	P	P	P	P	P	P
Christina von Wackerbarth	P	P	P	P	P	P	P
Vincent Brunet	P	P	NA	NA	NA	NA	NA
Nathalie Clere	NA	NA	P	P	P	P	P
Olaf Swantee	R	P	R	R	P	R	P
Brigitte Bourgoïn	P	R	P	R	P	P	P
Bertrand du Boucher	P	P	P	P	P	P	P
Gervais Pellissier	R	R	R	R	P	R	NA
Gérard Ries	NA	NA	NA	NA	NA	NA	P
WSB	P	P	P	P	P	P	E

P: présent(e) E: excusé(e) R: représenté(e) NA: non applicable à la personne en question

Le Conseil d'Administration a instauré trois comités statutaires (le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination et le Comité Stratégique) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le Comité de Supervision de Gouvernance).

#### > Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé de cinq administrateurs en 2010: Monsieur Eric Dekeuleneer (Président), la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche) et Messieurs Philippe Delaunois, Gervais Pellissier et Bertrand du Boucher. Suite à sa démission en date du 15 décembre 2010 en tant qu'administrateur, Monsieur Gervais Pellissier a été remplacé par

Monsieur Gérard Ries au sein du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration, notamment dans ses responsabilités en matière de suivi du processus d'élaboration de l'information financière de la société, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, de suivi de l'audit interne, de suivi du contrôle légal des rapports financiers, de l'examen et du suivi de l'indépendance du commissaire, de l'examen des propositions budgétaires présentées par le management et du suivi des relations financières entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2010.

### Présence des membres aux réunions du Comité d'Audit:

Administrateurs	09/02	20/04	19/07	19/10	14/12
Eric Dekeuleneer	P	P	P	P	P
Sparaxis	P	E	P	P	P
Philippe Delaunois	E	P	P	P	P
Gervais Pellissier	R	P	R	R	R
Bertrand du Boucher	P	P	P	P	P

P: présent(e) E: excusé(e) R: représenté(e)

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Comité d'Audit en 2010 sont les suivants:

- les rapports périodiques financiers et d'activité;
- le contrôle interne, y compris les aspects de qualité;
- l'audit interne (plan, activités, rapports et conclusions);
- l'audit externe (plan, activités, rapports et conclusions);
- la gestion des risques (cadre, cartographie et rapports d'évaluation);
- la prévention de la fraude et 'revenue assurance';
- l'éthique;
- les questions spéciales.

#### > Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination était

composé de quatre administrateurs en 2010: Messieurs Olaf Swantee (Président), Eric Dekeuleneer, Philippe Delaunois et Jan Steyaert.

Le Comité de Rémunération et de Nomination a notamment pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société ainsi que dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni deux fois en 2010. Tous les membres étaient présents aux réunions des 10 février 2010 et 20 juillet 2010.

En 2010, le Comité de Rémunération et de Nomination a, entre autres, examiné la rémunération des membres du Management Exécutif et la politique salariale de la

société. Le Comité de Rémunération et de Nomination est également intervenu quant à la sélection d'administrateurs ainsi qu'à la nomination de deux nouveaux membres du Management Exécutif.

### > Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans la définition et l'évaluation de la stratégie de la société.

Le Comité Stratégique était composé de six administrateurs en 2010: Monsieur Jan Steyaert (Président), Madame Brigitte Bourgoïn, Messieurs Vincent Brunet, Philippe Delaunois et Bertrand du Boucher, ainsi que la société Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche). Suite à sa démission en tant qu'administrateur en date du 10 février 2010, Monsieur Vincent Brunet a été remplacé par Madame Nathalie Clere au sein du Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique s'est réuni trois fois en 2010.

### Présence des membres aux réunions du Comité Stratégique:

Administrateurs	22/01	26/05	23/11
Jan Steyaert	P	P	P
Brigitte Bourgoïn	P	P	P
Vincent Brunet	E	NA	NA
Nathalie Clere	NA	P	P
Philippe Delaunois	P	P	P
Bertrand du Boucher	P	E	R
Sparaxis	P	P	P

P: présent(e)

E: excusé(e)

R: représenté(e)

NA: non applicable à la personne en question

Le Comité Stratégique a traité essentiellement des sujets suivants en 2010:

- les résultats de la société;
- le développement et les perspectives de la société;
- le renouvellement des systèmes IT;
- la convergence et les nouvelles technologies;
- les nouveaux investissements;
- le remplacement du réseau;
- la stratégie en matière de MVNO.

### > Le Comité de Supervision de Gouvernance

Le Comité de Supervision de Gouvernance est un comité ad hoc qui a été instauré le 14 décembre 2004, après la publication du (premier) Code de gouvernance d'entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre au sein de la société.

Le comité était composé de quatre administrateurs en 2010: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président) et Jan Steyaert, Madame Brigitte Bourgoïn et la société Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso).

Le Comité de Supervision de Gouvernance s'est réuni une fois en 2010. Tous les membres du Comité de Supervision de Gouvernance étaient présents à la réunion du 20 juillet 2010, à l'exception de Madame Brigitte Bourgoïn, excusée.

Les sujets traités en 2010 portaient, entre autres, sur les nouvelles dispositions insérées dans le Code des sociétés en matière de gouvernement d'entreprise, la mise à jour de la Charte de gouvernance d'entreprise et les discussions relatives au 'Strategic Partnership Agreement' avec France Télécom.

### 1.5 Composition et fonctionnement du Management Exécutif

Monsieur Benoit Scheen a été nommé administrateur avec effet au 1er janvier 2008 et occupe la fonction de CEO depuis cette date.

Lors de sa réunion du 24 juillet 2003, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le CEO dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité ('Management Exécutif') se réunit en principe chaque semaine. A l'exception du CEO, chaque membre du Management Exécutif est à la tête d'un département de l'organisation.

Le Management Exécutif est composé comme suit:

- Benoit Scheen (Chief Executive Officer)
- Pascal Koster (Chief Technology Officer)
- Stephane Beauduin (Chief Marketing Officer)
- Paul-Marie Dessart (Secretary General)
- Werner De Laet (Chief Financial Officer)
- Olivier Ysewijn (Chief Strategy Officer)
- Anne Cambier (Chief Procurement and Process Officer)
- Paul Baeck (Chief Commercial Officer)
- Hendrik Fostier (Chief Business Transformation Officer) à partir du 1er mars 2010
- Cristina Zanchi (Chief Customer Loyalty Officer) à partir du 21 octobre 2010

### 1.6 Relations contractuelles avec les administrateurs, les managers et les sociétés du groupe

La conclusion de tout contrat ou de toute transaction entre un administrateur ou un membre du Management Exécutif et la société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration après information et consultation du Comité d'Audit à ce sujet. Pareils contrats

ou transactions doivent être conclus à des conditions commerciales conformes aux conditions de marché en vigueur. L'approbation préalable du Conseil d'Administration est exigée et ce, même si les articles 523 et 524 du Code des sociétés ne sont pas applicables à la transaction ou au contrat envisagé. Toutefois, les services qui sont fournis par la société dans le cadre général de ses activités et à des conditions de marché normales (c.-à-d. une relation 'client' normale) ne sont pas soumis à pareille approbation préalable.

Il existe, entre différentes sociétés du groupe France Télécom et la société, des conventions et/ou des facturations relatives à des prestations par des membres du personnel et/ou la fourniture de services ou de biens. Ces conventions et facturations sont revues par le Comité d'Audit de la société.

### 1.7 Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration, des comités et de chaque administrateur

Le Conseil d'Administration est tenu d'effectuer une évaluation périodique de sa propre efficacité ainsi qu'une évaluation périodique des différents comités.

À cet égard, au moins tous les deux ou trois ans et sous la supervision de son président, le Conseil d'Administration doit revoir la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et des divers comités. Cette évaluation poursuit quatre objectifs:

- évaluer le fonctionnement;
- contrôler que les questions importantes sont préparées et discutées de manière approfondie;
- évaluer la contribution réelle de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'Administration et des comités, par sa présence aux réunions du Conseil d'Administration et/ou des comités et son implication constructive dans les discussions et la prise de décisions;
- comparer la composition actuelle du Conseil d'Administration et des comités avec la composition souhaitée.

Dans le but de rendre une évaluation individuelle périodique possible, les administrateurs sont tenus d'apporter leur entière assistance au président du Conseil d'Administration, au Comité de Rémunération et de Nomination et à toute autre personne, qu'elle soit interne ou externe à la société, chargée de l'évaluation des administrateurs. Le président du Conseil d'Administration et l'exercice de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration doivent également être soigneusement évalués.

Les administrateurs non exécutifs sont tenus d'évaluer annuellement leur interaction avec le Management Exécutif et, si nécessaire, de faire des propositions au président du Conseil d'Administration en vue d'améliorations.

Il est renvoyé au Titre II, 1.3 et 2.1 de la Charte de gouvernance d'entreprise pour plus d'informations.

### 1.8 Information en matière de rémunération liée aux actions

En 2010, aucune rémunération n'a été octroyée sous la forme d'actions, d'options ou d'autres droits d'acquiescer des actions de la société. De même, aucune proposition à ce sujet ne sera soumise à l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

En outre, la société n'a reçu aucune communication de membres du Conseil d'Administration et/ou de membres du Management Exécutif relative à des transactions en 2010.

### 1.9 Rapport de rémunération

#### > Politique de rémunération des membres du Management Exécutif

La politique de rémunération de la société est axée sur la performance de Mobistar et la performance individuelle des membres du Management Exécutif.

Le niveau de rémunération préconisé au sein de la société doit être suffisant pour attirer, garder et motiver les membres du Management Exécutif.

Un benchmark annuel sert de base pour déterminer le niveau de la rémunération, les éléments qui la constituent ainsi que leurs niveaux.

Les enquêtes salariales utilisées pour ce benchmark sont choisies en fonction des sociétés (IT, télécom) qui y participent et avec lesquelles la société pense pouvoir se comparer au mieux. La société travaille systématiquement avec deux enquêtes salariales. L'analyse des rapports annuels des sociétés du BEL 20 n'est utilisée qu'à titre indicatif.

Les éventuelles adaptations salariales faisant suite au benchmark annuel sont discutées en Comité de Rémunération et de Nomination qui soumet ses propositions pour approbation au Conseil d'Administration.

#### > Composantes de la rémunération des membres du Management Exécutif

Tous les membres du Management Exécutif ont le statut d'employé; certains d'entre eux sont administrateurs rémunérés au Luxembourg; certains autres ont un statut d'employé partiel au Luxembourg selon leur activité locale. La rémunération détaillée, telle que rapportée dans le présent rapport de rémunération, comprend l'ensemble de ces éléments. Aucune condition particulière de préavis n'a été convenue entre la société et les membres du Management Exécutif.

La rémunération des membres du Management Exécutif est constituée des éléments suivants:

1. Rémunération annuelle de base
2. Rémunération variable
  - a. Rémunération variable court terme appelée 'bonus de performance'
  - b. Strategic letter
  - c. LTI 2008-2010
3. Autres éléments de rémunération
  - a. Assurance groupe à 4 volets: vie – décès – invalidité et exonération de primes
  - b. Assurance hospitalisation
  - c. Plan de participation aux bénéfices
  - d. Mise à disposition d'un véhicule
  - e. Chèques-repas

Les éléments salariaux requérant une explication complémentaire sont repris ci-dessous.

## 1. La rémunération annuelle de base

Le salaire annuel de base est destiné à rémunérer la nature et l'étendue des responsabilités individuelles.

Il est basé sur le benchmark annuel tout en veillant à respecter l'équité interne au sein de la société.

### 2.a. La partie variable court terme – bonus de performance

La rémunération variable à court terme est un élément clé dans la politique de rémunération de la société.

Le niveau de la rémunération variable contractuelle cible se situe entre 35 % et 50 % du salaire annuel de base dépendant du type de fonction.

La méthodologie de calcul, aussi bien pour la partie collective que pour la partie individuelle, est décrite dans un règlement interne.

La rémunération variable est scindée en 2 parties:

- Une partie individuelle basée sur l'évaluation d'objectifs pertinents et neutres. Une part significative est basée sur la qualité de management ainsi que sur l'implication personnelle dans la transformation de la société.
- La partie collective est basée pour l'année 2010 sur les indicateurs financiers suivants:
  1. Le chiffre d'affaires
  2. Le taux d'EBITDA (Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)
  3. L'organic cash-flow

Le résultat de la partie collective est soumis pour contrôle chaque semestre au Comité de Rémunération et de Nomination avant l'octroi.

En cas de non atteinte des objectifs financiers, le résultat de la partie collective peut être ramené à 0 %.

En cas d'insuffisance de performance personnelle, la part financière individuelle peut être également réduite voire annulée.

La performance individuelle du CEO est déterminée par le Comité de Rémunération et de Nomination; la performance individuelle des autres membres du Management Exécutif est proposée par le CEO au Comité de Rémunération et de Nomination. Le Conseil d'Administration décide d'accepter les propositions ou les rejette le cas échéant.

La part variable est évaluée et fixée semestriellement.

Les résultats du premier semestre sont établis en septembre de l'année en cours; les résultats du second semestre sont établis en mars de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le bonus de performance est octroyé en cash ou en options sur actions non liées à la société.

## 2.b. La 'Strategic Letter'

La 'Strategic Letter' est un bonus exceptionnel dont l'éligibilité et l'octroi sont proposés et évalués par le Comité de Rémunération et de Nomination de façon discrétionnaire et approuvés par le Conseil d'Administration.

Les KPIs sont essentiellement financiers. Afin que ce bonus puisse être octroyé, un critère spécifique doit être rempli, tel que l'évolution du cash-flow organique de l'entreprise. Ce critère atteint, d'autres critères liés à l'activité de l'entreprise viennent compléter ces KPIs financiers. Ainsi en 2010, trois autres critères sont pris en considération afin de déterminer le niveau de paiement. Ceux-ci concernent entre autres, le 'Customer Loyalty', le 'Best in class sales machine' et les programmes d'efficacité.

En cas d'évaluation positive maximale, le montant attribué aux membres du Management Exécutif peut équivaloir à un mois de salaire brut de décembre.

En ce qui concerne le CEO, le montant annuel maximum brut attribué est fixé à environ 4 mois de salaire.

La 'Strategic Letter' est octroyée en cash ou en options sur actions non liées à la société en mars de chaque année.

### 2.c. LTI 2008-2010

Le 'LTI 2008-2010' est un bonus long terme de rétention octroyé en 2008 dans le but d'assurer une stabilité au sein des membres du Management Exécutif pendant une période de trois ans.

Il est lié à une condition de présence en mars 2010 et est octroyé à ce moment sous forme d'options sur actions non liées à la société.

Ces options seront bloquées pendant 1 an.

Il est basé sur un pourcentage s'appliquant tant sur 4 périodes de bonus de performance que sur les mêmes KPIs financiers et ce, pour les deux semestres 2008 et les deux semestres 2009.

### 3.a. Assurance groupe - plan de pension complémentaire

Le plan de pension complémentaire est un plan à contributions définies.

La réserve acquise est constituée de contributions patronales et personnelles.

Les contributions patronales représentent entre 11 et 20 % de la rémunération annuelle de base des membres du Management Exécutif.

### 3.c. Plan de participation aux bénéfices

Une CCT a été conclue, conformément à la loi du 22 mai 2001, pour partager 1 % du bénéfice net sous certaines conditions aux membres du personnel y compris les membres du Management Exécutif.

Au cas où les conditions ne sont pas remplies, aucune participation aux bénéfices ne sera accordée.

membres du Management Exécutif, est identique quel que soit le niveau de fonction qu'il exerce.

Le montant attribué à chaque employé, en ce inclus les

### > La rémunération détaillée des membres du Management Exécutif

CEO	2009 (Chiffres revus)	2010
- rémunération de base brute:	322.405 €	340.000 €
- rémunération variable brute en cash et/ou options non liées à la société:	354.678 €	727.079 €
- autres composantes de la rémunération: (contributions patronales au plan de pension exclues)	12.433 €	19.731 €
- assurances risques:	6.618 €	12.252 €
- autres composantes:	5.814 €	7.479 €
- contributions patronales à l'assurance pension:	64.955 €	64.575 €
<b>Total</b>	<b>754.471 €</b>	<b>1.151.385 €</b>
<b>Management Exécutif (à l'exception du CEO)</b>		
- rémunération de base brute:	1.243.555 €	1.419.637 €
- rémunération variable brute en cash et/ou options non liées à la société:	600.950 €	1.892.278 €
- autres composantes de la rémunération: (contributions patronales au plan de pension exclues)	59.111 €	98.014 €
- assurances risques:	30.192 €	38.066 €
- autres composantes:	28.919 €	59.949 €
- contributions patronales à l'assurance pension:	193.167 €	219.990 €
<b>Total</b>	<b>2.096.784 €</b>	<b>3.629.920 €</b>
<b>Total global:</b>	<b>2.851.255 €</b>	<b>4.781.305 €</b>

Tous les montants rapportés le sont sur base d'un montant brut, à l'exclusion de la sécurité sociale de l'employeur et de toute taxe due par l'employeur, notamment sur les primes d'assurances. Les chiffres de 2009 ont été revus sur cette base afin d'assurer une comparaison avec les chiffres de 2010.

La rémunération variable prise en considération est la rémunération variable effectivement payée sur la période concernée ou dans le cas d'options non liées à la société, les options effectivement octroyées pendant la période concernée. La formule 'Black & Scholes' est utilisée pour la valorisation des options.

L'augmentation importante de la rémunération variable en 2010 est due à un octroi d'options non liées à la société (voir à ce sujet le LTI dans le rapport de rémunération 2009-2010) couvrant les périodes 2008, 2009 et 2010.

Le Management Exécutif (à l'exception du CEO) était constitué de 7 membres fin 2009; Messieurs Erick Cuvelier et Stéphane Beauvin sont pris en compte pro rata temporis.

Fin 2010, le Management Exécutif (à l'exception du CEO) était constitué de 9 membres; Monsieur Hendrik Fostier et Madame Cristina Zanchi sont pris en compte pro rata temporis.

Aucune action, option ou aucun autre droit d'acquérir des actions de la société n'ont été accordés, exercés ou ne sont venus à échéance en 2010.

### > Politique de rémunération des administrateurs

Pour l'année 2010, les administrateurs indépendants recevront une rémunération annuelle forfaitaire de 30.000 € ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 € par réunion d'un comité statutaire ou ad hoc à laquelle ils ont participé.

Il s'agit des administrateurs suivants:

- Eric Dekeuleneer
- Philippe Delaunois
- Christina von Wackerbarth
- Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche)

Le président du Conseil d'Administration, Monsieur Jan Steyaert, recevra pour l'année 2010 une rémunération annuelle forfaitaire de 60.000 € ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.000 € par réunion d'un comité du conseil dont il est membre.

Les administrateurs suivants exercent leur mandat gratuitement:

- Olaf Swantee
- Brigitte Bourgoin
- Bertrand du Boucher
- Gervais Pellissier
- Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso)
- Nathalie Clere
- Benoit Scheen<sup>(1)</sup>

(1) Monsieur Benoit Scheen (CEO) est rémunéré sous son statut d'employé (voir ci-dessus).

## > La rémunération détaillée des administrateurs

Administrateurs	Rémunération annuelle forfaitaire	Comité d'Audit	Comité de Rémunération et de Nomination	Comité Stratégique	Comité de Supervision de Gouvernance	Total
Jan Steyaert (président du Conseil d'Administration)	60.000 €	0 €	4.000 €	6.000 €	2.000 €	72.000 €
Sparaxis (représentée par Monsieur Eric Bauche) (administrateur indépendant)	30.000 €	8.000 €	0 €	6.000 €	0 €	44.000 €
Philippe Delaunois (administrateur indépendant)	30.000 €	8.000 €	4.000 €	6.000 €	0 €	48.000 €
Eric Dekeuleneer (administrateur indépendant)	30.000 €	10.000 €	4.000 €	0 €	2.000 €	46.000 €
Christina von Wackerbarth (administrateur indépendant)	30.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30.000 €
<b>Total</b>	<b>180.000 €</b>	<b>26.000 €</b>	<b>12.000 €</b>	<b>18.000 €</b>	<b>4.000 €</b>	<b>240.000 €</b>

## 2. Description des cinq composantes du contrôle interne

### 2.1 Environnement de contrôle

A travers sa vision, sa mission et ses valeurs, Mobistar définit sa culture d'entreprise et promeut des valeurs d'éthique qui transparaissent dans toutes ses activités. Une charte d'éthique professionnelle existe au niveau de l'entreprise. Des chartes d'éthique spécifiques la complètent et sont également d'application, notamment en ce qui concerne les achats et l'audit. Une section de l'intranet de la société, accessible à tous les employés, est dédiée à l'éthique et à la culture d'entreprise en général. Un rapport annuel est établi et présenté au Comité d'Audit.

La gestion des ressources humaines et la responsabilité sociétale de l'entreprise sont décrites dans la première partie du rapport annuel, de même que le management et le contrôle de la société. Le fonctionnement des organes de gestion est détaillé dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans la deuxième partie du rapport annuel ainsi que dans les statuts de la société. Cette gouvernance d'entreprise couvre notamment les responsabilités de ces organes, leurs règlements d'ordre intérieur ainsi que les règles principales à respecter dans la gestion de la société.

Par ailleurs, un dispositif de contrôle interne est déployé depuis plusieurs années chez Mobistar et régulièrement revu. Il couvre des aspects tels la gouvernance, les délégations de pouvoirs et de signatures, l'éthique, la fraude, les contrôles sur les données et les outils, les contrôles sur les processus et les informations financières, les politiques de ressources humaines, etc. Ce dispositif de contrôle interne participe à la conformité aux exigences Sarbanes-Oxley requises au niveau du groupe France Télécom.

### 2.2 Processus de gestion des risques

La société a formalisé une charte de gestion des risques. La 'Mobistar Risk Management Charter' a été validée par l'ensemble du Comité Exécutif et approuvée par le Comité d'Audit. En substance, ce document développe le cadre et le processus de gestion des risques, l'organisation et les responsabilités y afférentes. Les

'Area Risk Managers', qui sont des acteurs-clés dans les différents départements, sont responsables de l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques par domaine. Une couche 'Corporate' est chargée, à l'échelle de l'entreprise, du design et du monitoring du cadre, du déploiement d'outils et de techniques communs ainsi que de la communication. La remontée de l'information relative à la gestion des risques s'effectue par le biais du 'Risk Management Board', dans lequel siègent les membres du Comité Exécutif en vertu de la charte précitée. Par ailleurs, cette remontée se fait également vers le Comité d'Audit.

### 2.3 Activités de contrôle

Mobistar est certifiée ISO 9001. L'ensemble de ses processus majeurs et les contrôles qu'ils englobent sont formalisés et publiés sur l'intranet de la société. De par son appartenance au groupe France Télécom, Mobistar est également soumise pour partie à la réglementation américaine Sarbanes-Oxley. Les activités de contrôle sont effectuées en première ligne par les responsables fonctionnels ou opérationnels sous la supervision de leur ligne hiérarchique. Des fonctions spécifiques d'assurance (i.e. 'Fraud & Revenue Assurance'), de 'compliance' et d'audit (i.e. 'Corporate Quality & Audit') sont également en place. Le contrôle de gestion couvre non seulement les aspects budgétaires, mais aussi des indicateurs-clés de performance.

### 2.4 Information et communication

La société a instauré envers ses employés une communication transparente, conforme à ses valeurs et basée sur un dispositif multiple intégrant notamment son intranet et les présentations périodiques du Management Exécutif à différents niveaux (i.e. 'Leaders Day' et 'Learn-Together').

Un traitement électronique avancé des données et des processus de contrôle (comme décrit au point 2.3 ci-dessus) permettent la circulation d'une information fiable, en temps et en heure, en particulier pour la production du reporting financier. Le 'Mobistar Advanced Reporting System' donne, via l'intranet, un accès personnalisé aux données opérationnelles et de gestion pertinentes.

Le système de remontée de l'information concernant les risques est décrit au point 2.2 ci-dessus.

Dans le cadre de la promotion de valeurs éthiques, un système d'alerte professionnelle permet une remontée d'information confidentielle destinée à renforcer l'environnement de contrôle. Par ailleurs, les communications et remontées d'information vis-à-vis du groupe voient leur conformité aux règles de gouvernance contrôlée par une procédure spécifique et vérifiée par le Comité d'Audit.

## 2.5 Pilotage

Comme indiqué au point 2.2 ci-dessus, outre les activités de contrôle de première ligne, des fonctions spécifiques d'assurance, de 'compliance' et d'audit (i.e. 'Corporate Quality & Audit') sont en place en vue d'assurer une évaluation permanente du système de contrôle interne. La séparation des tâches reçoit une attention particulière, notamment dans le cadre du respect des dispositions Sarbanes-Oxley.

Le Comité d'Audit reçoit les conclusions de tous les audits internes. Il reçoit également des rapports périodiques des fonctions 'Fraud & Revenue Assurance', 'Risk Management' et 'Ethics'.

## 3. Faits marquants 2010

### 3.1 Évolution du marché

La concurrence sur le marché s'est encore intensifiée en 2010, tous les opérateurs cherchant à acquérir et à fidéliser des clients dans un contexte de saturation du marché. Les offres et promotions commerciales sont devenues permanentes sur le marché. Selon les estimations de Mobistar, le nombre de cartes SIM actives sur le marché belge a atteint 111 % de la population fin 2010 contre 108 % fin 2009.

Les MVNO (Mobile Virtual Network Operators) ont consolidé leurs parts de marché sur des segments de niche (principalement le segment ethnique). Dans le nord du pays, Telenet a poursuivi son développement commercial agressif sur le marché mobile.

Mobistar a terminé l'année sur un total de 3.950,5 mille clients mobiles actifs (y compris 'Mobile Broadband' et les MVNO), soit une augmentation annuelle de +5,4 %. Mobistar a préservé sa position sur le marché belge avec une part de marché de 32 % et une part en valeur supérieure à 35 %. Ces chiffres ne comprennent pas l'essor des cartes 'Machine-to-Machine' qui ont augmenté, passant de 130 mille unités fin 2009 à 191 mille fin 2010.

Comme l'année passée, malgré la saturation du marché, le taux de 'churn' (la proportion de clients qui quittent Mobistar durant l'année par rapport à la base clients moyenne, hors MVNO et 'Mobile Broadband') est resté stable (22,1 %).

Le nombre de clients postpaid a atteint 63,6 % de la base totale (hors MVNO) fin 2010, contre 60,6 % en 2009. La proportion de clients professionnels a aug-

menté, passant de 20,5 % fin 2009 à 20,9 % en 2010 (hors MVNO), reflétant le succès commercial de notre stratégie convergente pour les segments SoHo/PME.

Le trafic moyen par client a poursuivi sa progression en 2010 (l'AUPU total annuel hors voice mail et roaming visiteur progressant de +12,7 %), essentiellement influencé par les offres d'abondance SMS et la croissance de la base de clients postpaid.

### 3.2 Évolution des offres et services

Le portefeuille de services de Mobistar reste centré sur la mobilité, avec un accent croissant sur les services convergents qui apportent une réponse aux nouveaux besoins des clients.

Sur le marché résidentiel, les services de Mobistar sont conçus pour créer une valeur maximale pour les clients en tenant compte de leurs besoins particuliers. Concrètement, les clients peuvent choisir de bénéficier d'avantages additionnels sur le plan du trafic vocal, SMS ou de données mobiles selon leur profil. Ils peuvent se prévaloir de tels avantages durant toute la durée de leur contrat et même au-delà pour les plans tarifaires haut de gamme (My70 et My99).

Aux clients qui souhaitent bénéficier de communications mobiles illimitées vers les numéros fixes en Belgique et d'appels plus avantageux vers les lignes fixes à l'étranger, Mobistar propose les options 'AtHome'. A la fin 2010, 130 mille clients ont choisi de s'abonner aux options 'AtHome'.

Mobistar a lancé une nouvelle option appelée 'Circle' en mars 2010. Cette option cible essentiellement les ménages et permet à différents clients qui partagent une même facture de communiquer entre eux via des appels et des SMS illimités. Cette option est disponible sur demande pour tous les clients et est gratuite pendant les 24 mois de durée du contrat. Fin 2010, 79 mille cartes bénéficiaient des avantages de l'option 'Circle'.

La croissance rapide de l'Internet mobile se poursuit. Les clients peuvent accéder au Web grâce à l'Internet rapide (99 % de couverture extérieure de la population) depuis leur téléphone mobile ou leur ordinateur portable. En juin 2010, Mobistar a lancé une gamme complète de solutions 'Mail & Surf' utilisables à partir de téléphones portables. En fin d'année, 73,6 mille clients avaient choisi de souscrire à ces options. Sur la même période, le nombre de clients qui utilisent les services d'accès mobile depuis un ordinateur a atteint 111,8 mille (+31 % de croissance annuelle).

La convergence fixe-mobile reste la pierre angulaire de la stratégie de valeur de Mobistar. En octobre 2010, Mobistar a lancé une nouvelle offre 3P ('Starpac'), qui combine l'Internet illimité via l'ADSL, la voix fixe et la télévision satellitaire. Ce pack très concurrentiel (55 € d'abonnement mensuel) offre la télévision numérique, accompagnée d'un large éventail de chaînes (plus de 500 chaînes, de même que des bouquets thématiques). Il s'agit de la première formule en Belgique qui permet aux clients d'utiliser leur téléphone mobile comme

télécommande de leur télévision, par exemple pour enregistrer une émission à la maison, tout en étant au bureau ou en déplacement. A la fin de l'année, près de 10 mille clients avaient déjà souscrit au 'Starpac'. En parallèle, Mobistar continue de commercialiser des services ADSL sans télévision digitale. Les formules très concurrentielles comprennent une connexion ADSL avec ou sans VoIP, selon les besoins du client. Pour un abonnement mensuel supplémentaire de 7 euros, les clients peuvent opter pour les appels illimités vers les lignes fixes en Belgique. A la fin 2010, 54,9 mille clients avaient souscrit à Mobistar ADSL.

Sur le marché professionnel, Mobistar continue à positionner sa stratégie commerciale autour de solutions convergentes centrées sur le mobile.

'One Office Voice Pack' combine la téléphonie fixe et mobile pour le marché professionnel. Cette offre, qui fut la première véritable proposition convergente pour les segments SoHo et PME, associe des tarifs compétitifs et une grande souplesse d'utilisation. Le nombre de 'One Office Voice Pack' a atteint 28 mille clients à la fin de l'année 2010 (+5 % comparé à 2009).

Pour les segments SoHo et PME, Mobistar propose des offres 'triple play' ('One Office Full Pack') qui comprennent le mobile, la voix fixe et le data via un accès à haut débit. A la fin 2010, plus de 4,3 mille clients disposaient d'un abonnement à ces formules (contre 2,2 mille fin 2009).

Dans les segments des petites et moyennes entreprises (PME), un nouveau produit convergent ('Business Pack') a été commercialisé pour répondre aux besoins de données fixes et de téléphonie via des solutions de ligne à accès direct (entreprises ayant différentes lignes fixes). Fin 2010, 349 clients étaient actifs.

En 2010, les produits 'double' et 'triple play' ont permis d'accroître le nombre de clients convergents qui sont passés de 29 % à 35 % dans les segments SoHo et PME. Ces clients représentent 248 mille cartes mobiles (contre 195 mille cartes à la fin 2009).

Sur le marché des grands comptes, Mobistar a renouvelé certains contrats et de nouveaux contrats importants ont également été signés.

Dans le segment 'Machine-to-Machine' (M2M), le marché national belge a continué de croître de 23 % (+30 mille cartes). En parallèle, la croissance de l'activité internationale s'est poursuivie par le biais de l'International M2M Center' (IMC), le centre international de compétence de France Télécom, hébergé par Mobistar. Pour le compte de l'IMC, Mobistar a émis plus de 33 mille cartes pour atteindre une base finale de 191 mille unités (contre 130 mille en 2009).

Les partenariats MVNO ont été poursuivis avec succès en 2010 avec Telenet et Lycamobile, le leader européen du trafic international prépayé ciblant les communautés ethniques, et un nouveau partenariat MVNO a été signé en juin 2010 avec Tellink. Tout cela a contribué à la croissance de la base clients MVNO qui s'élève à 456,1 mille clients fin 2010 (+41,8 % en un an).

### 3.3 Distribution

Mobistar poursuit une stratégie de distribution basée sur quatre lignes directrices:

- Augmentation du poids de la distribution exclusive (Mobistar Centers, ventes à distance, ...), l'accent étant mis sur les ventes en ligne.
- Présence au travers de canaux complémentaires, de partenariats et d'implantations régionales.
- Consolidation de la part des ventes dans la distribution ouverte.
- Segmentation de chaque point de vente en fonction de son potentiel de chiffre d'affaires.

En 2010, Mobistar a étendu son empreinte à 165 magasins (contre 158 fin 2009), consolidant ainsi son rôle de plus importante chaîne de distribution en Belgique. Quarante-sept de ces points de vente sont détenus en propre (contre 41 fin 2009). La chaîne Mobistar étend désormais son portefeuille de services à l'assurance des terminaux mobiles (plus de 30 mille polices ont été conclues en 2010). La plupart des Mobistar Centers ont été réaménagés durant les troisième et quatrième trimestres de 2010 afin de lancer le 'Starpac' (télévision digitale) dans les points de vente.

Mobistar reste le fournisseur exclusif d'Euphony pour la télécommunication.

Le canal web a enregistré 9 % des acquisitions de clients en 2010, contre 7 % en 2009. La facturation web est un autre pôle de croissance. A la fin de l'année, plus de 364 mille clients recevaient déjà des factures électroniques, ce qui signifie que plus de 25 % des clients postpaid bénéficient de cette manière simple, gratuite et écologique de consulter leurs factures.

Sur le marché professionnel, un nouveau plan de contact a été mis en place. Les clients professionnels sont contactés de manière proactive, soit par notre propre force commerciale directe, y compris les 15 chargés de relations de Mobistar Enterprise Services, soit via nos 21 agents 'business' certifiés.

### 3.4 Développement du réseau

Mobistar a poursuivi en 2010 sa stratégie de déploiement visant à renforcer la couverture 'deep indoor' et, surtout, à permettre un essor rapide et à moindre coût du 3G, principalement le HSDPA (High Speed Downlink Packet Access), une évolution de l'UMTS permettant des débits trois fois supérieurs. La technologie HSDPA est disponible sur l'ensemble du réseau 3G de Mobistar.

La couverture UMTS atteint 90,5 % de la population fin 2010, en conformité avec les contraintes imposées par le régulateur. Mobistar est en mesure de proposer à ses clients du haut débit mobile sur l'ensemble de son réseau grâce à la complémentarité entre son réseau EDGE et son réseau 3G, avec plus de 99 % de la population couverte.

Depuis mai 2007, Ericsson est devenu le gestionnaire de l'ensemble du réseau technique de Mobistar. Le

contrat de cinq ans couvre la gestion quotidienne, la supervision et le déploiement des infrastructures et équipements d'accès.

Fin 2010, le réseau Mobistar compte 5.123 sites, dont 695 partagés. Ceci représente 15.369 cellules. Mobistar a également déployé 669 liaisons par micro-ondes.

L'évolution vers le NGN (Next Generation Network) s'est poursuivie en 2010 avec la migration du 'cœur de réseau' vers une plateforme hautement évolutive et redondante. L'évolution vers une convergence IP totale s'est poursuivie à un rythme soutenu et s'est caractérisée par une série d'investissements dans les domaines des réseaux de transmission, de l'IN (Intelligent Network) et de la messagerie afin de soutenir la croissance du fixe et des nouveaux services (notamment le 'quadruple play').

Mobistar a officiellement lancé un projet de transformation radicale sur les plateformes IT et de services, en mars 2010. L'objectif consiste à remplacer les systèmes informatiques actuels pour la facturation, le provisioning, le service à la clientèle et les services à valeur ajoutée (messagerie vocale, SMS, MMS, ...) par un système convergent, en temps réel et intégré pour le post-paid et le prepaid. Cela permettra de réduire le délai de commercialisation et de réagir plus rapidement, soit pour satisfaire les besoins des clients, soit pour contrer des actions émanant de concurrents. Ce projet se poursuivra en 2011 et 2012.

### 3.5 Pression réglementaire maintenue

Dans sa décision du 29 juin 2010, l'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications) a décidé d'imposer de nouveaux tarifs de terminaison mobile (MTR) basés sur un modèle de coûts incrémentaux à long terme ('Long-Run Incremental Cost model' - LRIC). Les tarifs diminueront progressivement pour atteindre un niveau symétrique de 1,08 cent/minute dès le 1er janvier 2013. KPN Group Belgium et Mobistar ont interjeté appel en suspension et en annulation de cette décision. Le 15 février 2011, la Cour d'Appel a rejeté l'appel en suspension pour cause d'absence de dommage imminent et irréparable. Une décision concernant les procédures d'annulation est, quant à elle, peu probable avant le deuxième semestre 2012. Dans l'attente de toute décision future, le MTR a nettement chuté de 44 % pour Mobistar (de 9,1 cents à 5,1 cents/minute) contre -36 % pour Proximus (de 7,2 cents à 4,6 cents/minute) et -49 % pour Base (11,4 cents à 5,8 cents/minute). Une baisse supplémentaire de -16 % est prévue pour les trois opérateurs au 1er janvier 2011.

Au niveau des tarifs internationaux de roaming, de nouvelles réductions des tarifs pour les services de détail (voix et SMS) et de gros (voix, SMS et data) ont été instaurées conformément à la réglementation de l'UE. Des mécanismes de transparence complémentaires ont été définis pour éviter les mauvaises surprises de facturation (bill shock). En décembre 2010, la Commission européenne a lancé une consultation sur la revue de la réglementation au niveau des tarifs de roaming. Ceci pourrait conduire à une poursuite et/ou à une extension de la réglementation des coûts de roaming (ex.: pour les services

de détail en data) et/ou à l'introduction de nouveaux mécanismes pour les tarifs de gros.

Pour ce qui concerne le renouvellement de la licence 2G pour 5 ans jusqu'en 2015, la loi du 15 mars 2010 prévoit une redevance de renouvellement de la licence. Cette redevance s'élève à environ 15 millions d'euros par an pour la période de 5 ans. Tous les opérateurs mobiles (Belgacom Mobile, KPN Group Belgium et Mobistar) introduisent un recours contre cette loi devant la Cour constitutionnelle, car ils l'estiment contraire au principe de non-rétroactivité des lois (cette loi modifie, en effet, de manière rétroactive les conditions définies initialement pour le renouvellement de la licence 2G). Une décision de la Cour est attendue à la fin de l'année 2011 ou au début de l'année 2012.

### 3.6 Mobistar Enterprise Services S.A.

A la suite de l'approbation du Conseil de la Concurrence, l'acquisition de KPN Belgium Business S.A. par Mobistar a été finalisée le 31 mars 2010. A compter du 1er avril 2010, l'appellation a été changée en Mobistar Enterprise Services S.A. (MES).

Avec cette acquisition, Mobistar a repris le réseau en fibre de même que les activités B2B, de revente en gros et de carrier de KPN. Mobistar confirme à travers cette acquisition sa stratégie visant à renforcer sa présence sur le marché professionnel et à consolider sa position d'acteur télécom convergent.

De fortes synergies existent entre les entités en termes de portefeuilles de produits. Elles permettent la vente croisée aux clients existants de chaque entité et l'offre de solutions intégrées à de nouveaux clients. A cette fin, les équipes marketing et commerciales des deux entreprises ont été intégrées en une équipe.

Du côté du réseau, des synergies sont également possibles par l'intégration des deux infrastructures de réseau et l'élimination des coûts élevés avec d'autres opérateurs, par exemple en remplaçant les liaisons externalisées de Mobistar par des liaisons MES ou en établissant une liaison d'interconnexion entre Mobistar et MES, ce qui permet de réduire les coûts de terminaison payés à d'autres opérateurs.

La plupart de ces synergies, tant commerciales que liées au réseau, n'auront d'effets qu'à partir de 2011 (2010 étant une période de transition pour préparer et rendre de telles synergies possibles).

Le jour même de la finalisation de l'acquisition, MES a signé un contrat de gros avec KPN Group Belgium pour fournir des produits et services vocaux fixes et Internet à leurs clients résidentiels. Le chiffre d'affaires correspondant représente 45 % du chiffre d'affaires total de MES pour la période consolidée (avril – décembre 2010).

### 3.7 Orange S.A. (Luxembourg)

Les parts de marché mobiles sont restées stables en 2010. L'opérateur historique (EPT-Luxgsm) représente approximativement 50 % des parts, les autres 50 % se

partageant entre Tango (34 %) et Orange (Luxembourg) (16 %).

La clientèle d'Orange (Luxembourg) a poursuivi sa croissance, atteignant 88,9 mille clients (10 % d'augmentation annuelle). Cette croissance est essentiellement le fait des segments postpaid, tant résidentiels que professionnels. Cela confirme l'impact commercial à long terme du changement de nom de VOXmobile en Orange (effectif en octobre 2009) et reflète aussi une augmentation des ventes d'iPhones qui continue à stimuler les ventes sur le marché (42 % des abonnements totaux).

En 2010, Orange (Luxembourg) a encore accentué son empreinte commerciale sur le marché en ouvrant deux points de vente supplémentaires (Ettelbruck et Grevenmacher), de même que deux 'shop-in-the-shop' (Darty Bereldange et Saturn Gare) pour atteindre un total de 19 points de vente à la fin 2010.

Du côté réseau, 241 sites GSM 2G (dont 5 nouvellement intégrés en 2010) et 145 sites UMTS 3G sont opérationnels. L'ensemble de l'équipement Siemens 3G restant a été remplacé par du matériel Huawei au 1er trimestre de 2010. Pour les micro-ondes, 129 liens sont désormais opérationnels et la préparation pour l'IP a commencé.

Orange (Luxembourg) a effectué des tests LTE 4G en août et décembre 2010 et s'attend à ce que le régulateur octroie la licence LTE en 2011.

Les tarifs de terminaison mobile ('Mobile Termination Rates' - MTR) sont restés identiques en 2010. Le régulateur luxembourgeois (ILR) a fixé les prix MTR pour la période allant de 2006 à 2008. Ils sont restés inchangés depuis.

En 2010, le gouvernement a annoncé 'le plan national pour l'ULTRA HAUT DEBIT POUR TOUS', avec l'objectif de positionner le Luxembourg dans le groupe de tête des pays européens les plus avancés en termes de bande passante et de services innovants. Il apportera à tous les foyers luxembourgeois le haut débit, selon la planification suivante:

- A partir de 2010: 2Mb;
- A partir de 2015: 100 Mb;
- A partir de 2020: 1 Gb.

### 3.8 Événements importants survenus après la clôture de l'année comptable

Aucun événement ayant un impact sur la clôture n'est intervenu entre la date à laquelle le bilan a été établi et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'Administration.

## 4. Commentaires sur les comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés Mobistar S.A., Mobistar Enterprise Services S.A., la société luxembourgeoise Orange S.A. et 50 % de l'association momentanée 'Irisnet'.

Le 2 juillet 2007, 90 % des actions d'Orange S.A. ont été acquises avec option d'achat des 10 % restants, et ce au plus tard le 2 juillet 2010. En vertu de ce droit d'option, la société Orange S.A. est entrée à 100 % dans le périmètre de consolidation. Le 12 novembre 2008, les 10 % restant des parts d'Orange S.A. ont été acquis par Mobistar S.A.

L'association momentanée 'Irisnet' est constituée à parts égales par France Télécom S.A. et Belgacom S.A. (le partenaire initial Telindus S.A. fait partie intégrante de Belgacom S.A. depuis le 1er janvier 2010). Mobistar S.A. ne détient pas de droit de vote formel au sein de l'association momentanée, mais considère qu'elle y exerce effectivement le contrôle conjointement avec son partenaire Belgacom S.A. et assume les risques liés à son activité.

Le 31 mars 2010, Mobistar S.A. a acquis 100 % des actions de KPN Belgium Business S.A. La société, rebaptisée 'Mobistar Enterprise Services S.A.' (MES), fait partie du périmètre de consolidation depuis le 1er avril 2010.

### 4.1 Résultats

En 2010, le groupe a enregistré un bénéfice net consolidé de 263,6 millions d'euros, une augmentation de 1,3 % par rapport aux 260,3 millions d'euros réalisés au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 6,2 %, passant de 1.567,2 millions d'euros en 2009 à 1.664,6 millions d'euros en 2010. Le chiffre d'affaires de la téléphonie a augmenté, passant de 1.444,8 millions d'euros en 2009 à 1.515,6 millions d'euros un an plus tard. Le revenu provenant de la vente de matériel, en particulier de terminaux GSM, a montré une progression de 21,8 % à 148,9 millions d'euros contre 122,4 millions d'euros en 2009.

En 2010, la base clients consolidée totale du groupe Mobistar a augmenté de 5,5 % pour atteindre 4.039.372 clients, pour un chiffre d'affaires consolidé de 1.664,6 millions d'euros (+ 6,2 % en un an).

Fin 2010, le nombre de clients actifs en téléphonie mobile (MVNO et Orange S.A. exclus) a atteint 3.494.407, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport aux 3.424.972 clients actifs un an plus tôt. Ce sont principalement des clients abonnés qui ont opté pour Mobistar, de telle sorte que la part des abonnés dans la base clients a augmenté pour atteindre 63,6 % fin 2010, contre à 60,6 % fin 2009.

Le nombre de clients MVNO a augmenté de 41,8 %, passant de 321.543 clients actifs fin décembre 2009 à 456.114 clients actifs fin décembre 2010 suite au succès des partenaires MVNO, chacun dans son segment, et l'arrivée d'un nouveau partenaire: Tello.

Les chiffres de 2010 démontrent un vif intérêt pour l'utilisation des données mobiles. Le nombre de clients Internet mobile via les tablettes et les PC ('Internet Everywhere' prepaid et postpaid et 'Business Everywhere', iPad 15 et 25) a augmenté de 31,1 %, passant de 85.281

fin décembre 2009 à 111.793 à la fin de l'exercice 2010. Le lancement des plans tarifaires pour iPad en 2010, pour répondre aux nouvelles tendances, fut un succès. Mobistar reste la référence sur le plan des ventes de smartphones. Au total, Mobistar S.A. a vendu 946.246 terminaux en 2010, contre 915.000 en 2009, soit une augmentation de 3,4 %. Le nombre croissant de clients abonnés disposant d'un forfait data mobile et l'utilisation accrue de l'Internet mobile via les tablettes a augmenté la part des données mobiles qui s'élève à 32,3 % du chiffre d'affaires de la téléphonie fin décembre 2010, contre 28,7 % un an auparavant.

A la fin de l'exercice 2010, Mobistar S.A. a enregistré un chiffre d'affaires de la téléphonie de 1.472,8 millions d'euros, une augmentation de 4,7 % comparé aux 1.407,0 millions d'euros un an plus tôt. Cette augmentation est essentiellement due à la croissance externe liée à l'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. Les revenus de l'opérateur ont été négativement influencés par la baisse des tarifs de terminaison mobile (MTR) et de roaming. L'impact total de la baisse des MTR et de roaming pour l'exercice 2010 s'élève à 57,8 millions d'euros.

En 2010, la pression sur les prix et la diminution des tarifs de terminaison mobile (Mobile Termination Rates, MTR) ont à nouveau occasionné une diminution de l'ARPU de 0,9 % en un an, le faisant passer de 31,54 euros par mois et par client actif à 31,26 euros.

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 33,2 millions d'euros en 2010, à comparer aux 37,6 millions d'euros réalisés en 2009. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés pour le groupe France Télécom et des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

Même si la politique très rigoureuse mise en œuvre depuis 2007 a été maintenue en 2010, le groupe a enregistré une augmentation des charges opérationnelles, qui sont passées de 1.202,1 millions d'euros en 2009 à 1.319,8 millions d'euros en 2010. Il convient de noter que 63,2 millions d'euros du total de l'augmentation des charges opérationnelles sont générés par la contribution de Mobistar Enterprise Services S.A. sur la période allant du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010.

Les coûts d'interconnexion continuent d'augmenter (+6,6 %), passant de 358,1 millions d'euros en 2009 à 381,8 millions d'euros en 2010.

Les autres coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une hausse de 49,8 millions d'euros pour s'élever à 300,0 millions d'euros au terme de l'année 2010, suite à la croissance du revenu provenant de la vente de matériel, en particulier dans le domaine des smartphones (17,2 millions d'euros) et à la contribution relative aux coûts des sites de MES (25,8 millions d'euros).

Les coûts des services et autres produits vendus ont enregistré une augmentation de 35,4 millions d'euros pour s'élever à 306,9 millions d'euros suite à l'aug-

mentation des commissions (+10,9 millions d'euros), des dépenses commerciales (+8,9 million d'euros), des redevances de gestion (+5,0 millions d'euros), des honoraires et frais de consultance (+4,3 millions d'euros), légèrement compensée par une diminution des charges de fonctionnement (essentiellement les frais postaux et de bâtiment) (-1,6 million d'euros). Les charges d'Orange S.A. sont restées stables. L'entreprise n'est impliquée dans aucune activité de recherche et de développement, aucune charge n'est donc imputée sous cette rubrique.

Les frais de personnel ont augmenté suite à la progression du nombre de team members, y compris la contribution de MES en termes d'effectif (133 personnes).

Les amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ont augmenté de 3,9 % pour s'établir à 170,7 millions d'euros en 2010, contre 164,3 millions d'euros en 2009.

Les autres charges d'exploitation diminuent de 5,3 millions d'euros.

Le résultat opérationnel du groupe est passé de 402,7 millions d'euros en 2009 à 378,0 millions d'euros pour l'exercice sous revue, en diminution de 6,1 %.

En 2010, les produits financiers se sont élevés à 0,6 million d'euros, en diminution de 0,8 million d'euros par rapport aux 1,4 million d'euros actés au terme de l'exercice précédent. Les charges financières se sont élevées à 5,1 millions d'euros, en diminution par rapport à 2009 (6,1 millions d'euros) suite à la diminution des coûts de financement.

Pour l'exercice écoulé, le bénéfice net réalisé s'établit à 263,6 millions d'euros, en augmentation de 1,3 % après prise en compte d'une charge d'impôts sur le résultat de 109,9 millions d'euros. Tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action ont progressé de 1,3 % pour s'établir à 4,39 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 5 mai 2010 a ratifié la proposition faite par le Conseil d'Administration d'octroyer, au titre de l'exercice 2009, un dividende ordinaire brut de 2,90 euros par action ordinaire et un dividende extraordinaire brut de 1,65 euro par action ordinaire.

Pour l'exercice 2010, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunira le 4 mai 2011, de distribuer un dividende ordinaire brut de 2,90 euros par action ordinaire et un dividende extraordinaire brut de 1,40 euro par action ordinaire.

## 4.2 Bilan

Le total du bilan consolidé a atteint 1.303,2 millions d'euros au terme de l'exercice 2010, une augmentation de 150,1 millions d'euros par rapport aux 1.153,1 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent.

Les actifs non-courants s'élèvent à 1.020,0 millions

d'euros à fin 2010, contre 882,5 millions d'euros à fin 2009, et se composent des éléments suivants:

- Le goodwill de 80,1 millions d'euros qui résulte de:
  - o l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. (10,6 millions d'euros) en 2001;
  - o l'acquisition d'Orange S.A. (70,9 millions d'euros) en 2007, ajusté de 2,2 millions d'euros (diminution) après l'acquisition des parts restantes d'Orange S.A. en 2008;
  - o l'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. le 31 mars 2010 (0,8 million d'euros). Il convient de noter que certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition qui sont toujours en cours de négociation (prix d'acquisition) ou d'évaluation (actifs d'impôts différés et contrats déficitaires) peuvent avoir un impact sur le goodwill lié à cette acquisition. La date ultime d'ajustement du goodwill est fixée au 31 mars 2011.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours de l'exercice. La valeur recouvrable de celui-ci excédant sa valeur comptable à la fin de l'exercice, aucune réduction de valeur n'a été actée.

- Les immobilisations incorporelles qui affichent une valeur nette de 294,8 millions d'euros à fin 2010 à comparer aux 235,5 millions d'euros à fin 2009. L'importante augmentation (59,3 millions d'euros) est due au renouvellement de la licence 2G pour un montant de 74,4 millions d'euros. Les durées de vie des immobilisations incorporelles ont été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2009. Le coût relatif au renouvellement de la licence est amorti sur une période de 5 ans, ce qui correspond à la durée de la licence.
- Les immobilisations corporelles qui s'élèvent à 635,9 millions d'euros à la fin de l'exercice 2010 à comparer aux 548,9 millions d'euros actés à la fin de l'exercice 2009. MES a contribué pour 68,7 millions d'euros dans cette augmentation. Les durées de vie des immobilisations corporelles ont également été revues durant l'exercice et restent inchangées par rapport à 2009.
- Les autres actifs non-courants qui passent de 11,5 millions d'euros fin 2009 à 7,5 millions d'euros fin 2010. Ils sont essentiellement liés à des avances à long terme ou à des montants facturés à certains partenaires. La diminution correspond au transfert en créances à court terme de la partie arrivant à échéance en 2011. Le groupe n'a pas d'investissements dans des entreprises liées.
- Les actifs nets d'impôts différés qui ont trait, pour l'essentiel, aux crédits d'impôt liés aux investissements, aux différences temporaires résultant de la prise en charge des coûts d'emprunts et des coûts de développement des sites intranet, au revenu alloué aux minutes de trafic octroyées gratuitement aux clients dans le cadre des contrats d'abonnement, ainsi qu'à l'intégration des pertes reportées d'Orange S.A., s'élèvent à 1,7 million d'euros au terme de l'exercice 2010, contre 7,3 millions d'euros au terme de l'exercice précédent, en baisse essentiellement suite à l'utilisation faite des pertes reportées d'Orange S.A. en 2010. Les éventuels actifs d'impôts différés sur les pertes reportées de MES sont toujours en cours d'analyse.

Les actifs courants augmentent d'un exercice à l'autre,

passant d'un total de 270,6 millions d'euros fin 2009 à 283,2 millions d'euros fin 2010. Ils se composent des éléments suivants:

- Les inventaires de marchandises qui s'élèvent à 10,3 millions d'euros fin 2010, contre 10,1 millions d'euros fin 2009.
- Les créances commerciales qui s'élèvent à 205,9 millions d'euros à fin 2010, contre 204,4 millions d'euros à fin 2009. La contribution de MES à cette rubrique s'élève à 21,0 millions d'euros. L'entreprise ne dépend pas de la situation de clients importants, aucun d'entre eux ne représentant plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque client est réparti sur plus de 4 millions de clients.
- Les 'autres actifs courants' et produits acquis qui augmentent, passant de 46,1 millions d'euros au terme de l'exercice 2009 à 54,0 millions d'euros à fin 2010.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 13,0 millions d'euros à fin 2010, en augmentation de 3,0 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice 2009. Le tableau des flux de trésorerie donne le détail des flux ayant donné lieu à cette évolution.

Les capitaux propres ont régressé de 9,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2010, passant de 440,8 millions d'euros à 431,2 millions d'euros:

- Ensemble, le capital social et les primes d'émission s'établissent à 131,7 millions d'euros (+ 22,5 millions d'euros) suite à l'incorporation d'une partie de la réserve légale.
- La réserve légale a été ajustée afin de correspondre à 10 % du capital social et a diminué de 22,5 millions d'euros, montant équivalent à l'augmentation de capital.
- L'évolution du bénéfice reporté, qui passe de 295,9 millions d'euros à 286,3 millions d'euros, résulte du bénéfice net de l'exercice après affectation à la réserve légale (263,6 millions d'euros), du paiement du dividende 2009 (273,1 millions d'euros) et du coût des transactions imputé en capitaux propres (0,1 million d'euros).

Les dettes non-courantes sont constituées des dettes financières à plus d'un an (267,9 millions d'euros en 2010 contre 0 en 2009), des provisions à long terme destinées à couvrir les litiges (5,1 millions d'euros en 2010 et 4,6 millions d'euros en 2009), des coûts de démantèlement des sites et de remise en état des bâtiments loués (13,5 millions d'euros en 2010 contre 10,0 millions d'euros en 2009), du montant payable à plus d'un an relatif au renouvellement de la licence 2G, dans la mesure où l'entreprise a opté pour l'approche du paiement différé (43,2 millions d'euros à fin 2010), et des passifs d'impôts différés pour 1,7 million d'euros (2010). L'importante augmentation des 'emprunts à plus d'un an' est la conséquence d'une reclassification des emprunts à court terme en emprunts à long terme à la suite du renouvellement de la facilité de crédit accordée à Mobistar et qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2010. L'entreprise a conclu une nouvelle facilité de crédit à long terme pour un montant de 450 millions d'euros, pour une période de 5 ans, au taux Euribor + 65 points de base.

Les dettes courantes diminuent de 157,1 millions d'euros, passant de 697,7 millions d'euros à fin 2009 à 540,6 millions d'euros à fin 2010:

- Les emprunts à court terme diminuent de 265,0 millions d'euros pour atteindre 32,9 millions d'euros fin 2010, suite à la reclassification en long terme de la part de la dette long terme venant à échéance en 2015. Comme indiqué, la facilité de crédit à long terme arrivant à échéance le 31 décembre 2010 a été renégociée pour une période de 5 ans.
- L'encours des dettes commerciales a enregistré une augmentation de 44,5 millions d'euros à la fin de l'exercice. La contribution de MES s'élève à 22,8 millions d'euros.
- Les dettes résultant des avantages accordés au personnel augmentent de 6,0 millions d'euros, passant de 25,4 millions d'euros à fin 2009 à 31,4 millions d'euros à fin 2010, y compris MES pour 0,8 million d'euros.
- L'augmentation des dettes fiscales estimées résulte de la différence entre la charge d'impôts de l'exercice, soit 118,4 millions d'euros, les versements anticipés d'impôts qui s'élèvent à 57,7 millions d'euros et l'extourne de provisions d'impôts enregistrées sur les exercices fiscaux antérieurs pour 15,0 millions d'euros.
- Les revenus constatés d'avance augmentent de 9,7 millions d'euros pour atteindre 77,7 millions d'euros à la fin de l'exercice.
- Les autres dettes courantes augmentent de 2,0 millions d'euros pour s'établir à 4,5 millions d'euros.

#### 4.3 Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

■ **Risque de taux:** Suite à la distribution particulièrement élevée en 2008 à ses actionnaires (près de 600 millions d'euros), la société a enregistré une dette s'élevant à 300,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette dont les intérêts sont basés sur l'EONIA + 65 points de base et l'Euribor + 65 points de base.

■ **Risque de change:** L'entreprise n'est pas exposée à un risque significatif.

■ **Risque de crédit:** Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux

procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. La provision pour réduction de valeur sur clients douteux est calculée sur base de différents critères suivant le type de clients. Pour les clients 'hardware', la provision se base sur l'évaluation de la solvabilité du client au cas par cas. Dans certaines circonstances, les modalités de paiement prévoient un paiement à la livraison. Pour les clients 'airtime', la provision pour réduction de valeur tient compte du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ainsi que de la balance âgée des encours. Les pourcentages sont définis selon la segmentation de la clientèle, et en fonction du recouvrement des années précédentes. Tous les indicateurs sont revus annuellement.

■ **Risque de liquidité:** L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

## 5. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2010 de Mobistar S.A. établis suivant les normes comptables belges

### 5.1 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 a atteint 1.562,3 millions d'euros, en diminution de 0,4 % par rapport aux 1.568,4 millions d'euros réalisés durant l'exercice précédent.

La production immobilisée, comprenant les frais de développement informatique et les frais de recherche et de conception des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau, est restée stable à 3,4 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation se sont chiffrés à 38,5 millions d'euros, à comparer avec les 42,3 millions d'euros réalisés en 2009. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au sein du groupe France Télécom, des revenus de la refacturation des sites partagés avec les autres opérateurs, ainsi que des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

Les charges d'exploitation continuent d'être bien maîtrisées. Elles ont atteint 1.222,0 millions d'euros, en augmentation de 2,6 % par rapport aux 1.191,1 millions d'euros réalisés en 2009, et sont réparties comme suit:

- Les achats et approvisionnements ont représenté un montant de 625,5 millions d'euros, constitué essentiellement des coûts d'interconnexion (56,5 % du total, contre 56,2 % en 2009). Le solde est principalement constitué des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et de cartes SIM. Ces dernières ont augmenté de manière importante, mais au même rythme que les ventes de GSM.
- Les services et biens divers ont atteint un total de

293,9 millions d'euros, à comparer aux 264,1 millions d'euros de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation des commissions (+9,9 millions d'euros), des dépenses commerciales (+8,7 million d'euros), des redevances de gestion (+5,0 millions d'euros), des honoraires et frais de consultance (+4,3 millions d'euros), légèrement compensée par une diminution des charges de fonctionnement (essentiellement les frais postaux et de bâtiment) (-1,6 million d'euros).

- Les rémunérations, charges sociales et pensions ont représenté un montant de 132,9 millions d'euros, contre 129,0 millions d'euros durant l'exercice précédent. Cette augmentation a été influencée par l'augmentation de l'effectif moyen employé durant l'exercice 2010.
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevés à 150,7 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 153,4 millions d'euros en 2009. Les durées de vie de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont restées inchangées en 2010.
- Les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales se sont montées à 8,2 millions d'euros en 2010, en baisse principalement suite à la diminution des provisions pour créances douteuses liées aux créances commerciales.
- Les provisions pour risques et charges concernant divers litiges se sont élevées à -2,8 millions d'euros, contre -1,8 million d'euros en 2009 suite à l'extourne de litiges importants qui ont été finalisés en faveur de la société.
- Les autres charges d'exploitation ont représenté un total de 13,6 millions d'euros en 2010, contre 12,5 millions d'euros en 2009, évolution provenant essentiellement de la prise en perte définitive de créances commerciales provisionnées lors d'exercices antérieurs.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort à 383,2 millions d'euros, une diminution de 9,7 % par rapport aux 423,2 millions d'euros réalisés en 2009.

Les produits financiers générés durant l'exercice se sont élevés à 1,7 million d'euros, en diminution par rapport aux 2,5 millions d'euros réalisés en 2009. Cette diminution résulte de la réduction des intérêts perçus sur les actifs financiers et autres prêts.

Les charges financières de l'exercice se sont inscrites à 6,1 millions d'euros, une diminution par rapport aux 7,4 millions d'euros supportés durant l'exercice précédent. Cette diminution est largement due à la variation des taux d'intérêts appliqués aux dettes financières.

En 2010, la convention d'abandon de créance conditionnelle octroyée à Orange S.A. a été imputée en 'charges exceptionnelles' pour 30,0 millions d'euros. Aucun résultat exceptionnel n'avait été acté durant l'exercice 2009.

Au terme de l'exercice, Mobistar S.A. a réalisé un bénéfice avant impôts de 347,7 millions d'euros, une diminution de 16,9 % par rapport aux 418,3 millions d'euros réalisés en 2009. La charge d'impôts sur le revenu estimée pour l'exercice 2010 et les ajustements d'impôts

d'exercices précédents se sont élevés à 103,5 millions d'euros, dont 57,7 millions d'euros ont été acquittés par le biais de versements anticipés d'impôts pour l'année 2010.

Mobistar S.A. a présenté un résultat net après impôts de 244,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2010, contre 276,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante:

	<u>Millions d'euros</u>
• Bénéfice de l'exercice à affecter	244,3
• Bénéfice reporté de l'exercice précédent	37,7
• Bénéfice à affecter	282,0
• Dividende ordinaire 2010 - 2,90 euros par action	174,1
• Dividende extraordinaire 2010 - 1,40 euro par action	84,0
• Plan de participation des travailleurs au bénéfice	2,6
• Bénéfice à reporter	21,3

## 5.2 Bilan

Le total bilantaire de la société s'est élevé à 1.233,7 millions d'euros, à comparer aux 1.140,6 millions d'euros rapportés lors de l'exercice 2009.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles effectués au cours de l'exercice s'élèvent à 227,1 millions d'euros, après avoir investi un montant net de 136,9 millions d'euros en 2009. L'augmentation importante est liée au renouvellement de la licence 2G pour 74,4 millions d'euros et à l'actualisation et au déploiement continu du matériel radio et des autres technologies liées au réseau.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties de la manière suivante:

- Les immobilisations incorporelles ont représenté un montant de 285,5 millions d'euros. Elles sont essentiellement liées aux licences GSM et UMTS, desquelles 74,4 millions d'euros sont liés au renouvellement de la licence 2G à la fin 2010, et aux développements informatiques y afférents, ainsi qu'à la valeur nette du goodwill complètement amorti à fin 2010 et qui se décompose comme suit:
  - o Goodwill de 60,1 millions d'euros résultant de l'acquisition, en 2003, de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A., amorti sur 5 ans. Ce goodwill a été intégralement amorti fin 2008.
  - o Goodwill de fusion de 1,4 million d'euros comptabilisé en vertu des dispositions de l'article 78, § 7 a de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 suite à la fusion par absorption dans Mobistar S.A. de sa filiale Mobistar Affiliate S.A., en date du 4 mai 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. Ce goodwill a été complètement amorti à fin 2009.
- Les immobilisations corporelles ont représenté un montant de 537,4 millions d'euros. Elles sont relatives aux infrastructures de réseau, au matériel de téléphonie et aux services à valeur ajoutée.

Les actifs financiers totalisent 152,1 millions d'euros et consistent en investissements dans les filiales. Les actifs financiers ont évolué durant l'année 2010 suite à l'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. pour un montant de 65,0 millions d'euros et à la provision comptabilisée sur le prêt à long terme d'Orange S.A. pour 30,0 millions d'euros. Fin 2010, le montant des actifs financiers se composait comme suit:

- Orange S.A.	87,0 millions d'euros
- Mobistar Enterprise Services S.A.	65,0 millions d'euros
- Prêt à long terme aux entreprises liées	30,0 millions d'euros
- Réduction de valeur sur prêt à long terme	-30,0 millions d'euros

La réduction de valeur résulte de la convention d'abandon de créance conditionnelle octroyée à Orange S.A. pour soutenir la structure financière de la filiale. En cas de résultats positifs enregistrés par Orange S.A., associés à la génération de flux de trésorerie disponibles, 50 % du résultat avant impôts et avant remboursement du prêt devront être restitués à Mobistar S.A., à concurrence d'un montant de 30 millions d'euros.

Les actifs circulants se sont inscrits en diminution de 20,5 millions d'euros pour s'établir à 256,5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2010. Ce résultat provient pour l'essentiel d'une diminution des créances commerciales à plus d'un an (-4,0 millions d'euros), d'une diminution du niveau des stocks de marchandises (-1,5 million d'euros), d'une diminution des créances commerciales (-18,5 millions d'euros) et d'une diminution des autres créances (-1,2 million d'euros). Les placements de trésorerie et valeurs disponibles ont légèrement augmenté et les comptes de régularisation ont augmenté.

En ce qui concerne les capitaux propres, le capital social est passé de 109,2 millions d'euros à 131,7 millions d'euros suite à l'incorporation de 22,5 millions d'euros de la réserve légale.

Au terme de l'exercice 2010, les capitaux propres d'un montant de 166,3 millions d'euros étaient constitués par:

- le capital souscrit de 131,7 millions d'euros,
- la réserve légale de 13,2 millions d'euros,
- le bénéfice reporté de 21,3 millions d'euros,
- les subsides en capital de 0,1 million d'euros.

Les provisions et dettes au terme de l'exercice 2010 se sont élevées à 1.067,4 millions d'euros et se décomposent comme suit:

- les provisions pour risques et charges pour un montant de 4,3 millions d'euros, contre 7,1 millions d'euros au terme de l'exercice précédent, une diminution résultant de la clôture d'importants litiges en faveur de la société,
- les dettes financières à long terme pour un montant de 313,2 millions d'euros réparties entre 270,0 millions d'euros de dette financière et 43,2 millions d'euros de dettes commerciales à long terme. Fin 2010, Mobistar

a conclu une nouvelle facilité de crédit à long terme avec une entreprise filiale du Groupe France Télécom. La nouvelle facilité de crédit court jusqu'au 31 décembre 2015. Par conséquent, les dettes financières qui avaient été enregistrées fin 2009 en dettes à court terme ont été reclassées en dettes à long terme. Le montant de 43,2 millions d'euros des autres dettes à long terme réfère au montant payable à plus d'un an lié au renouvellement de la licence 2G, dans la mesure où l'entreprise a opté pour l'approche du paiement différé.

- les dettes à un an au plus pour un montant de 684,7 millions d'euros, contre 887,8 millions d'euros en 2009, avec la ventilation suivante:
  - o dette à long terme échéant en 2011 pour 14,9 millions d'euros, relative au renouvellement de la licence 2G,
  - o dettes financières à court terme pour 32,9 millions d'euros,
  - o dettes commerciales: 262,2 millions d'euros, contre 252,3 millions d'euros en 2009,
  - o dettes fiscales, salariales et sociales: 109,7 millions d'euros, contre 61,9 millions d'euros en 2009, largement influencées par des versements anticipés moindres en 2010 par rapport à 2009,
  - o autres dettes: 265,1 millions d'euros (dont 258,1 millions d'euros pour les dividendes 2010), contre 278,2 millions d'euros en 2009 (dont 273,1 millions d'euros pour les dividendes 2009).
- des comptes de régularisation pour un montant de 65,2 millions d'euros.

### 5.3 Litiges

**Antennes:** Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'État et les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'État à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'État a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explique nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au

taux légal, s'élève à 41,9 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 6,9 millions d'euros à charge de l'exercice.

**Tarifs de terminaison:** *Pour la période 2006-2010:* Le 30 juin 2009, la Cour d'Appel a annulé les décisions de l'IBPT concernant le niveau des tarifs de terminaison mobile (MTR) d'août 2006 et décembre 2007. Le 10 août 2010, l'IBPT a pris une nouvelle décision avec effet rétroactif, pour la période susmentionnée, reconfirmant les tarifs tels que définis dans les précédentes décisions.

*Pour la période 2010-2013:*

Dans sa décision du 29 juin 2010, l'IBPT a décidé d'imposer de nouveaux tarifs de terminaison basés sur un modèle de coûts strictement incrémentaux à long terme (Long-Run Incremental Cost model - LRIC). Les tarifs diminueront progressivement pour atteindre un niveau symétrique de 1,08 cent/min dès le 1er janvier 2013. KPN Group Belgium et Mobistar ont interjeté appel en suspension et en annulation de cette décision. Le 15 février 2011, la Cour d'Appel a rejeté l'appel en suspension pour cause d'absence de dommage imminent et irréparable. Une décision concernant les procédures d'annulation est, quant à elle, peu probable avant le deuxième semestre 2012.

**Régulation européenne des services de roaming:** De nouvelles réductions des tarifs de roaming international pour les services retail (voix et SMS) et wholesale (voix, SMS et data) ont été instaurées en 2010, conformément à la régulation européenne. Des mécanismes de transparence complémentaires ont été définis pour éviter les mauvaises surprises de facturation.

En décembre 2010, la Commission européenne a lancé une consultation sur le bilan de la régulation au niveau des tarifs de roaming en vue d'identifier la manière d'améliorer la concurrence sur le marché du roaming. Ceci pourrait conduire à une régulation continue et/ou étendue des coûts de roaming (ex.: pour les services retail data) et/ou à l'introduction de nouveaux mécanismes wholesale. La nouvelle régulation prendrait effet à la mi-2012, au terme de la période de régulation actuelle.

**Abus de position dominante du Groupe Belgacom:** En mai 2007, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a rendu un jugement confirmant la position dominante de Belgacom Mobile entre 1999 et 2004, et désignant des experts dont la mission est d'identifier tout abus et de calculer la perte encourue par Mobistar et KPN Group Belgium. Dans un premier rapport préliminaire daté du 2 octobre 2009, les experts ont confirmé les charges retenues contre Belgacom Mobile et ont identifié une perte de 1,18 milliard d'euros encourue par Mobistar et KPN Group Belgium. Le second rapport intermédiaire publié en décembre 2010 a confirmé les abus et a porté le préjudice subi à 1,84 milliard d'euros pour Mobistar et KPN Group Belgium conjointement. Le rapport final d'expertise est prévu pour le 15 avril 2011. Le Tribunal de Commerce statuera ensuite.

Dans une autre affaire d'abus de position dominante identifié durant les années 2004 et 2005, le Conseil de la Concurrence a infligé une amende de 66 millions

d'euros à Belgacom Mobile en mai 2009. Mobistar a fait appel de cette décision en vue de requérir l'inclusion d'abus supplémentaires par le tribunal (réductions de fidélité et discrimination on-net/off-net) en plus de celui retenu. Mobistar a également renvoyé l'affaire au Tribunal de Commerce, réclamant des dommages pour le préjudice subi. La procédure en dommages devant le Tribunal de Commerce est suspendue jusqu'à l'adoption d'une décision définitive quant aux abus en appel.

Finalement, Mobistar, agissant conjointement avec KPN Group Belgium, a déposé en avril 2009 une plainte devant la Commission européenne contre Belgacom pour abus de position dominante sur le marché du haut débit. Cette plainte a été retirée dans le courant de l'année 2010 et réintroduite devant le Conseil belge de la Concurrence. L'enquête est en cours.

**Accès à la boucle locale et au débit binaire:** Mobistar a introduit deux actions devant le Conseil de la Concurrence afin de demander des conditions d'accès raisonnables, plus précisément des tarifs de gros orientés vers les coûts et non discriminatoires par rapport à l'offre de détail Discovery Line de Belgacom et un accès au débit binaire permettant l'ADSL2+. Le Conseil de la Concurrence a rejeté la plainte de Mobistar le 22 juillet 2010.

Mobistar a également introduit une action devant la Cour de Cassation concernant le droit d'action de Mobistar d'agir en justice contre les décisions de l'IBPT prises à l'encontre de Belgacom S.A. en matière, notamment, de dégroupage de la boucle locale. Dans son arrêt en date du 23 avril 2009, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel et a ainsi reconnu le droit de Mobistar d'agir en justice dans cette hypothèse. Dans la mesure où Belgacom a soumis une offre d'accès binaire comprenant l'ADSL2+ en janvier 2008, l'action juridique a perdu de son intérêt.

Finalement, Mobistar, conjointement avec KPN Belgium, a introduit un recours à l'encontre des décisions de l'IBPT en date des 11 et 25 juin 2008 fixant les tarifs de gros de l'offre d'accès binaire ADSL2+. L'audience s'est déroulée fin 2009 et les décisions ont été adoptées le 22 avril 2010. La décision relative à la redevance de location a été annulée pour défaut de motivation, mais la décision relative aux redevances 'uniques' a été confirmée.

**Coût de portage:** Les trois opérateurs de réseaux mobiles actifs en Belgique ont contesté la décision de l'IBPT de 2003 relative au coût de portage des numéros mobiles. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé. La Cour de Justice des Communautés européennes a été saisie d'une question préjudicielle. La Cour de Justice a jugé en juillet 2006 que le régulateur peut fixer des prix maxima sur base d'un modèle théorique de coûts à condition que ces prix soient fixés en fonction des coûts et que les consommateurs ne soient pas dissuadés de faire usage de la portabilité. Le procès devant la Cour d'Appel est toujours en cours.

**Service universel:** Mobistar est impliquée, de concert avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs ac-

tions judiciaires concernant le système de compensation financière prévu en matière de fourniture des tarifs sociaux. Le 27 janvier 2011, la Cour constitutionnelle a décidé d'annuler les articles concernés de la loi du 25 avril 2007. Cette affaire est maintenant close. Il reste une dernière action juridique devant le Conseil d'État, en requête de l'annulation de certains articles de l'Arrêté Royal du 20 juillet 2006.

**Renouvellement de la licence 2G et redevance pour le renouvellement de la licence:** A la suite d'un jugement prononcé par la Cour d'Appel en 2009, la décision initiale de l'IBPT de ne pas renouveler tacitement la licence 2G de Mobistar a été annulée. Par conséquent, la licence 2G de Mobistar a été renouvelée pour 5 ans et est désormais valable jusqu'en 2015.

Une nouvelle loi (loi du 15 mars 2010) instaure la possibilité de réclamer une redevance pour le renouvellement d'une licence 2G. La redevance s'élèverait à environ 15 millions d'euros par an pour une période de 5 ans. Tous les opérateurs mobiles (Belgacom Mobile, KPN Group Belgium et Mobistar) ont introduit un recours contre cette loi devant la Cour constitutionnelle, car ils l'estiment contraire au principe de non-rétroactivité des lois (cette loi modifie, en effet, de manière rétroactive les conditions définies initialement pour le renouvellement d'une licence 2G). Une décision de la Cour est attendue à la fin de l'année 2011 ou au début de l'année 2012.

**Licences 4G:** La mise aux enchères des licences 4G est définie par un Arrêté Royal publié le 25 janvier 2011. La mise aux enchères est prévue à l'automne 2011 et sera ouverte à tous les opérateurs mobiles. Aucune obligation de couverture ne sera imposée et les opérateurs 4G ne bénéficieront pas du roaming national et n'obtiendront pas le spectre 900 MHz. La durée des licences 4G sera de 15 années, renouvelables pour 5 ans.

**Quatrième entrant:** L'arrivée d'un 4e entrant sur la plage de fréquence 2,1 GHz a été organisée par un Arrêté Royal publié le 25 janvier 2011. Le processus d'enchère est dans un premier temps réservé aux nouveaux entrants, mais si du spectre reste disponible, il pourrait être ouvert à tous les opérateurs mobiles. Le 4e entrant aura accès au roaming national et pourra accéder à 2 spectres 4,8 MHz dans les plages de fréquence 900 MHz jusqu'au 27 novembre 2015. Dans ce cas, le spectre de Mobistar dans ces fréquences serait réduit à 2 x 10 MHz. Les obligations de couverture pour le 4e opérateur seront identiques à celles imposées aux autres opérateurs. La licence sera valable jusqu'en 2021. La licence sera attribuée au terme d'une mise aux enchères, en juin 2011.

**Régulation de la large bande et du câble:** En décembre 2010, l'IBPT a soumis à consultation ses projets de décision sur les marchés de haut débit (marché 4: fourniture en gros d'accès (physique) à l'infrastructure du réseau; marché 5: fourniture en gros d'accès à la large bande). Ces projets de décision impliquent essentiellement les mêmes obligations que celles en vigueur actuellement. Les obligations non utilisées en pratique (telles que le dégroupage de la sous-boucle locale ou les obligations relatives aux réseaux de fibre) ont été retirées du mar-

ché 4. Le changement majeur concerne l'obligation de fournir l'accès à la fonctionnalité multicas pour le marché 5, ce qui permet la fourniture de services audiovisuels et l'obligation d'équivalence d'input par laquelle Belgacom, en tant qu'opérateur ayant un pouvoir significatif sur le marché, doit pouvoir garantir les mêmes services wholesale aux autres parties que ceux qu'il fournit à sa propre branche retail. Une décision est attendue dans le courant de l'année 2011.

Les 4 régulateurs de médias (IBPT, CSA, Medienrat, VRM) ont lancé des consultations sur les projets de décision pour leurs zones géographiques de compétence (respectivement Bruxelles, la Wallonie, la Communauté germanophone et la Flandre). Les projets de décision visent à imposer des obligations d'accès et de revente aux câblo-opérateurs (en particulier la revente de la télévision analogique et l'accès à la plateforme de télévision numérique). Les câblo-opérateurs doivent, en outre, fournir une offre de revente de bande large, mais seulement en combinaison avec un abonnement à la télévision. Une décision est attendue dans le courant de l'année 2011.

**Spectre:** La demande en suspension de Base ayant pour but d'obtenir l'annulation d'un Arrêté Royal de mars 2007 permettant l'utilisation des fréquences 900 pour les réseaux 3G a été rejetée par le Conseil d'État dans un arrêt en date du 26 octobre 2007. Le recours au fond est toujours pendant.

**Émission/santé:** Dans la région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement bruxellois a promulgué fin 2009 deux arrêtés d'exécution instaurant l'ordonnance de mars 2007 fixant une norme maximale de 3 volts/mètre pour toutes les sources d'émissions, à l'exception des signaux radio et télévisés. Cependant, l'application concrète de cette ordonnance par l'octroi de licences environnementales n'a pas été possible avant la publication, le 1er septembre 2010, d'un arrêté ministériel validant l'outil de simulation de calcul du champ électrique. A la fin 2010, Mobistar a pu reprendre l'introduction de demandes de permis de bâtir et de permis d'environnement.

**Contrat de cession d'actions de KPN Belgium Business S.A. à Mobistar S.A.:** Le 10 novembre 2010, KPN Mobile International B.V. a introduit une demande d'arbitrage auprès du Cepani contre Mobistar pour un litige concernant leur contrat de cession d'actions datant du 24 novembre 2009.

Par cette requête, KPN demande au tribunal arbitral de prononcer l'interdiction de tout ajustement des états financiers, en d'autres termes que le réviseur indépendant ne puisse pas prendre de décision relative aux éléments contestés qui lui auraient été préalablement soumis par les parties conformément au contrat de cession et que Mobistar soit, par conséquent, condamné à payer un montant de 6,3 millions d'euros à KPN au lieu de recevoir entre 0,3 million d'euros et 2,2 millions d'euros sur la base du rapport du réviseur indépendant. Mobistar demande au tribunal de rejeter les requêtes introduites par KPN et de confirmer la décision du réviseur indépendant. La procédure d'arbitrage est toujours pendante.

## 6. Tendances

Mobistar continuera à investir dans la croissance et la satisfaction de ses clients, et confortera ainsi sa position d'acteur convergent sur le marché des télécoms.

Au cours de l'année 2011, Mobistar élargira son offre de télévision. Le lancement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services offrira aux clients une expérience télévisuelle encore meilleure. Mobistar accueille positivement les projets de décision d'ouverture du câble et du réseau VDSL. Si ces projets venaient à être confirmés, ces évolutions réglementaires auront une influence positive sur le développement futur de l'offre Mobistar TV et des offres Broadband, et permettront une augmentation de la concurrence dans ce domaine sur le marché belge. Mobistar soutiendra activement cette proposition. Mobistar ambitionne d'acquérir 50.000 clients additionnels dans le segment de la télévision d'ici la fin de l'année 2011.

L'intégration complète de Mobistar Enterprise Services S.A. permettra à Mobistar de développer de nouveaux produits convergents pour le marché professionnel et d'optimiser son réseau grâce à la fibre optique acquise.

Mobistar a préparé un plan ambitieux relatif à la satisfaction et à la fidélisation de ses clients. De nouveaux recrutements et la mise en œuvre de systèmes performants permettront de gérer plus efficacement le service à la clientèle. La mise en place des programmes de transformation Odyssey 2011 pour le renouvellement de l'infrastructure IT et réseau ainsi que du service clientèle se poursuivra en 2011. Mobistar prévoit ainsi de réaliser une économie brute de plus de 40 millions d'euros en 2011.

Le groupe Mobistar prévoit pour l'exercice 2011:

- un niveau du chiffre d'affaires semblable à celui de 2010;
- un EBITDA situé entre 505 et 535 millions d'euros;
- un résultat net situé entre 210 et 230 millions d'euros;
- un niveau d'investissements de 11 à 12 % du chiffre d'affaires de la téléphonie;
- un cash-flow organique situé entre 210 et 230 millions d'euros.

Les perspectives 2011 du groupe Mobistar tiennent compte de l'influence négative des mesures réglementaires à hauteur de plus de 74 millions d'euros sur le chiffre d'affaires pour l'exercice 2011. Toutefois, les hypothèses sont basées sur les chiffres actuels de l'évolution du contexte économique belge et pourraient être modifiées en fonction de l'évolution du dossier de la subvention des terminaux.

## 7. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, la société n'est pas sous l'application de l'article 96 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

## 8. Application de l'article 524 du Code des Sociétés durant l'exercice 2010

La procédure prescrite à l'article 524 du Code des Sociétés a été appliquée durant l'exercice 2010.

Cette procédure a été appliquée dans le cadre d'un contrat de partenariat stratégique décrivant les conditions selon lesquelles France Télécom fournit certains services à Mobistar.

Le Conseil d'Administration du 10 février 2010 a pris connaissance du rapport des administrateurs indépendants, rédigé avec l'aide d'experts indépendants. Le rapport concluait: "quant aux éléments du contrat qui sans constituer des préjudices manifestement abusifs, peuvent malgré tout préjudicier Mobistar, le Comité est d'avis que les points ci-dessous constituent des désavantages pour Mobistar mais qui sont contrebalancés par les bénéfices retirés par Mobistar de son adossement au groupe France Télécom. Ces désavantages sont les suivants:

- i) l'imprécision de certaines clauses;
- ii) l'imprécision quant à la capacité de Mobistar de négocier localement;
- iii) l'incertitude qui règne quant à la continuité des services en cas de rupture anticipée du contrat pour une cause étrangère à Mobistar;
- iv) la substance des engagements réciproques de Mobistar et France Télécom en l'explicitant;
- v) l'absence de garantie en matière de droits intellectuels."

Le projet a été amendé par les parties au contrat dans le but de prendre en compte certaines remarques du rapport. Le Conseil, en sa résolution du 10 février 2010 indique qu' "ayant pris connaissance de ce rapport, ainsi que de la nouvelle version du contrat amendé, il approuve le contrat proposé, reconnaît que la procédure de l'article 524 du Code des Sociétés a été suivie correctement et autorise Messieurs Steyaert et Scheen à signer la convention telle que récemment modifiée."

Dans son rapport spécifique daté du 25 janvier 2011, le commissaire Ernst & Young déclare: "dans le contexte de notre mission, nos travaux ont été les suivants:

- vérifier que les données mentionnées dans l'avis du comité des administrateurs indépendants daté du 10 février 2010 et dans le rapport de l'expert indépendant daté du 5 janvier 2010 correspondent aux pièces justificatives sous-jacentes;
- vérifier que les données mentionnées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 10 février 2010 correspondent aux pièces justificatives sous-jacentes;
- vérifier que les données exposées dans l'avis du comité des administrateurs indépendants et de l'expert indépendant daté du 5 janvier 2010 correspondent aux prescriptions de l'article 524 du Code des Sociétés.

Sur la base de notre mission telle que décrite ci-dessus, nous n'avons aucune remarque majeure à formuler."

## 9. Application de l'article 96, 9° du Code des Sociétés

Conformément à l'article 96, 9° du Code des Sociétés, la société justifie de l'indépendance et de l'expertise tant en comptabilité qu'en audit d'au moins un des membres du Comité d'Audit comme suit: Monsieur Eric Dekeuleneer, Président du Comité d'Audit, est administrateur indépendant depuis le 18 novembre 2004.

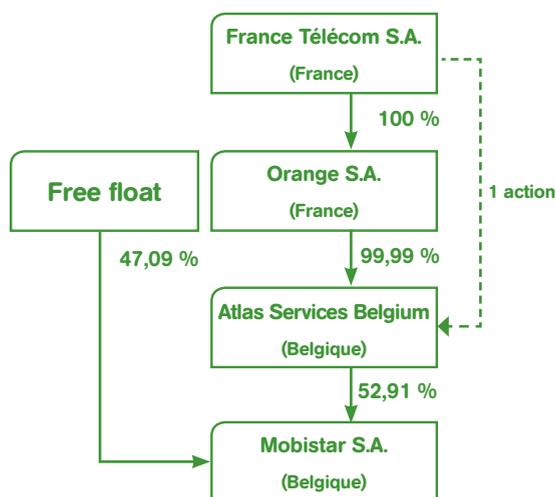
Il a été élu par l'Assemblée Générale et remplit les critères d'indépendance tels que définis par l'article 524 du Code des Sociétés.

Son expertise dans le domaine de l'audit et de la comptabilité est reconnue tant par sa formation que par ses fonctions de membre et président de divers comités d'audit, et de professeur en Finance et Régulation à l'Université Libre de Bruxelles (Solvay Brussels School). Son parcours professionnel l'a amené à collaborer à, et à diriger diverses banques privées et publiques.

## 10. Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Le 24 août 2009, Mobistar a reçu une notification de son actionnaire ultime France Télécom S.A. sur la base de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Cette notification détaille la participation de France Télécom S.A. dans Mobistar S.A. Au 24 août 2009, France Télécom S.A. détenait indirectement 31.753.000 actions de Mobistar S.A. à travers la structure de participation décrite ci-dessous:



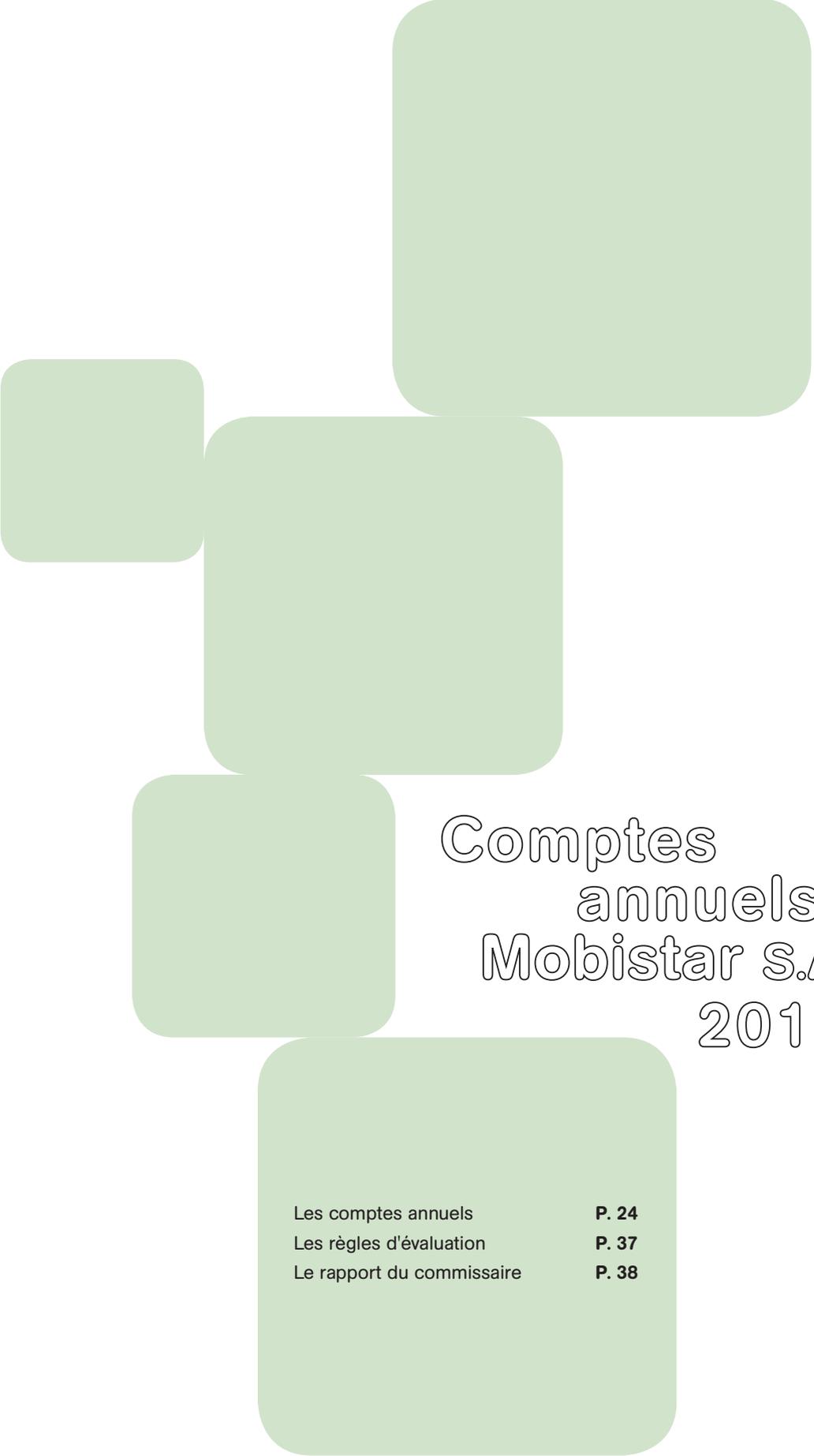
Aucun changement n'a eu lieu en 2010.

## 11. Informations sur les missions confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2010, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions pour un montant total de 526.282 euros se répartissant comme suit:

• mission révisorale	461.000 €
• autres missions d'attestation	48.400 €
• autres missions extérieures à la mission révisorale	16.882 €





# Comptes annuels Mobistar S.A. 2010

Les comptes annuels	<b>P. 24</b>
Les règles d'évaluation	<b>P. 37</b>
Le rapport du commissaire	<b>P. 38</b>

# Bilan après répartition

## ACTIF

**2010**  
en milliers d' €

**2009**  
en milliers d' €

<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>977 213</b>	<b>863 536</b>
<b>Frais d'établissement</b> (Annexe 5.1)	<b>2 250</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b> (Annexe 5.2)	<b>285 498</b>	<b>226 589</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> (Annexe 5.3)	<b>537 378</b>	<b>519 859</b>
Terrains et constructions	282 781	274 142
Installations, machines et outillage	220 740	210 876
Mobilier et matériel roulant	24 141	24 330
Autres immobilisations corporelles	9 716	10 511
<b>Immobilisations financières</b> (Annexes 5.4/5.5.1)	<b>152 087</b>	<b>117 088</b>
Entreprises liées (Annexe 5.14)	152 017	117 017
Participations	152 017	87 017
Créances		30 000
Autres immobilisations financières	70	71
Créances et cautionnements en numéraire	70	71

<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>256 514</b>	<b>277 046</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>7 339</b>	<b>11 289</b>
Créances commerciales		2 067
Autres créances	7 339	9 222
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>7 808</b>	<b>9 332</b>
Stocks	7 808	9 332
Marchandises	7 808	9 332
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>193 462</b>	<b>213 201</b>
Créances commerciales	185 896	204 357
Autres créances	7 566	8 844
<b>Placements de trésorerie</b> (Annexes 5.5.1/5.6)	<b>3 147</b>	<b>1 210</b>
Autres placements	3 147	1 210
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>7 851</b>	<b>7 570</b>
<b>Comptes de régularisation</b> (Annexe 5.6)	<b>36 907</b>	<b>34 444</b>

**TOTAL DE L'ACTIF** **1 233 727** **1 140 582**

## PASSIF

2010  
en milliers d' €

2009  
en milliers d' €

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>166 327</b>	<b>182 802</b>
<b>Capital (Annexe 5.7)</b>	<b>131 721</b>	<b>109 180</b>
Capital souscrit	131 721	109 180
<b>Réserves</b>	<b>13 172</b>	<b>35 713</b>
Réserve légale	13 172	35 713
<b>Bénéfice (perte) reporté (+) (-)</b>	<b>21 284</b>	<b>37 734</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>150</b>	<b>175</b>

<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>4 291</b>	<b>7 100</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 291</b>	<b>7 100</b>
Autres risques et charges (Annexe 5.8)	4 291	7 100

<b>DETTES</b>	<b>1 063 109</b>	<b>950 680</b>
<b>Dettes à plus d'un an (Annexe 5.9)</b>	<b>313 194</b>	
Dettes financières	270 000	
Autres emprunts	270 000	
Dettes commerciales	43 194	
Fournisseurs	43 194	
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>684 744</b>	<b>887 794</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (Annexe 5.9)	14 874	50 000
Dettes financières	32 909	245 479
Autres emprunts	32 909	245 479
Dettes commerciales	262 155	252 276
Fournisseurs	262 155	252 276
Dettes fiscales, salariales et sociales (Annexe 5.9)	109 707	61 879
Impôts	82 197	37 034
Rémunérations et charges sociales	27 510	24 845
Autres dettes	265 099	278 160
<b>Comptes de régularisation (Annexe 5.9)</b>	<b>65 171</b>	<b>62 886</b>

**TOTAL DU PASSIF** **1 233 727** **1 140 582**

# Compte de résultats

	2010 en milliers d' €	2009 en milliers d' €
<b>Ventes et prestations</b>	<b>1 604 139</b>	<b>1 614 249</b>
Chiffre d'affaires (Annexe 5.10)	1 562 282	1 568 403
Production immobilisée	3 392	3 552
Autres produits d'exploitation (Annexe 5.10)	38 465	42 294
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>1 221 974</b>	<b>1 191 095</b>
Approvisionnements et marchandises	625 527	618 191
Achats	624 153	616 821
Stocks: réduction (augmentation) (+) (-)	1 374	1 370
Services et biens divers	293 889	264 054
Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-) (Annexe 5.10)	132 898	128 951
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	150 674	153 408
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+) (-) (Annexe 5.10)	8 235	15 793
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+) (-) (Annexe 5.10)	-2 809	-1 798
Autres charges d'exploitation (Annexe 5.10)	13 560	12 496
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation (+) (-)</b>	<b>382 165</b>	<b>423 154</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>1 699</b>	<b>2 491</b>
Produits des immobilisations financières	457	783
Produits des actifs circulants	588	690
Autres produits financiers (Annexe 5.11)	654	1 018
<b>Charges financières (Annexe 5.11)</b>	<b>6 144</b>	<b>7 384</b>
Charges des dettes	2 841	3 689
Autres charges financières	3 303	3 695
<b>Bénéfice (perte) courant avant impôts (+) (-)</b>	<b>377 720</b>	<b>418 261</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>30 000</b>	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	30 000	
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+) (-)</b>	<b>347 720</b>	<b>418 261</b>
<b>Impôts sur le résultat (+) (-) (Annexe 5.12)</b>	<b>103 472</b>	<b>141 810</b>
Impôts	118 432	141 810
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	14 960	
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice (+) (-)</b>	<b>244 248</b>	<b>276 451</b>
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)</b>	<b>244 248</b>	<b>276 451</b>

## AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

<b>Bénéfice (perte) à affecter (+) (-)</b>	<b>281 982</b>	<b>313 402</b>
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)	244 248	276 451
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent (+) (-)	37 734	36 951
<b>Bénéfice (perte) à reporter (+) (-)</b>	<b>21 284</b>	<b>37 734</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>260 698</b>	<b>275 668</b>
Rémunération du capital	258 062	273 065
Autres allocataires	2 636	2 603

# Annexe

**2010**  
 en milliers d' €

**2009**  
 en milliers d' €

## ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

<b>5.1 Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>0</b>
Mutations de l'exercice	
Nouveaux frais engagés	2 250
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>2 250</b>
Dont: frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	2 250

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<b>5.2.2 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</b>	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>872 948</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	135 899
Cessions et désaffectations	12 070
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>996 777</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>646 359</b>
Mutations de l'exercice	
Actés	76 990
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	12 070
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>711 279</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>285 498</b>
<b>5.2.3 Goodwill</b>	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>61 519</b>
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>61 519</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>61 519</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>61 519</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>0</b>

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<b>5.3.1 Terrains et constructions</b>	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>506 734</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	26 203
Cessions et désaffectations	3 579
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>529 358</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>232 592</b>
Mutations de l'exercice	
Actés	17 564
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	3 579
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>246 577</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>282 781</b>

<b>2010</b>	<b>2009</b>
en milliers d' €	en milliers d' €

### 5.3.2 Installations, machines et outillage

<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>583 362</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	54 402
Cessions et désaffectations	4 306
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>633 458</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>372 486</b>
Mutations de l'exercice	
Actés	44 538
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	4 306
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>412 718</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>220 740</b>

### 5.3.3 Mobilier et matériel roulant

<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>124 423</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	9 838
Cessions et désaffectations	8 876
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>125 385</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>100 093</b>
Mutations de l'exercice	
Actés	10 027
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8 876
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>101 244</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>24 141</b>

### 5.3.5 Autres immobilisations corporelles

<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>19 824</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	760
Cessions et désaffectations	7 155
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>13 429</b>
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>9 313</b>
Mutations de l'exercice	
Actés	1 555
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	7 155
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>3 713</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>9 716</b>

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### 5.4.1 Entreprises liées - participations, actions et parts

<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>87 017</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions	65 000
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>152 017</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>152 017</b>

### Entreprises liées - créances

<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>30 000</b>
Mutations de l'exercice	
Réductions de valeur actées	30 000
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice</b>	<b>30 000</b>

**2010**  
 en milliers d' €

**2009**  
 en milliers d' €

#### 5.4.3 Autres entreprises - créances

<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>71</b>
Mutations de l'exercice	
Remboursements	1
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>70</b>

### INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

#### 5.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres en milliers d'€	Résultat net en milliers d'€
<b>Orange S.A.</b>						
Rue des Mérovingiens 8						
8070 Bertrange						
Luxembourg						
19749504						
Actions nominatives	1 506 350	100,00	31/12/09	EUR	-11 586	-2 874
<b>Mobistar Enterprise Services S.A.</b>						
Avenue Reine Astrid 166						
1780 Wemmel						
Belgique						
0459 623 216						
Actions nominatives	2 501	100,00	31/12/09	EUR	63 971	-2 622

### PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

#### 5.6 Placements de trésorerie - autres placements

<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	<b>3 147</b>	<b>1 210</b>
--	--------------	--------------

#### Comptes de régularisation

#### Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Produits acquis	22 984
Charges à reporter	13 818
Produits financiers	105

### ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

#### 5.7 Etat du capital

#### Capital social

Capital social souscrit au terme de l'exercice	109 180
Capital social souscrit au terme de l'exercice	131 721

2010

en milliers d'€ Nombre d'actions

<b>Modifications au cours de l'exercice</b>		
Augmentation de capital par incorporation de l'excédent de réserve légale	22 541	
<b>Représentation du capital</b>		
<b>Catégories d'actions</b>		
Actions sans valeur nominale	131 721	60 014 414
Actions nominatives		31 753 214
Actions au porteur et/ou dématérialisées		28 261 200
<b>Structure de l'actionariat de l'entreprise au 31/12/2010</b>		
Atlas Services Belgium		31 753 100
Autres (flottant)		28 261 314
<b>Nombre total d'actions</b>		<b>60 014 414</b>

## PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

### 5.8 Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Garantie de remboursement à concurrence de 50 % d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée IRISNET	2 475
Provisions pour litiges	1 816

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

### 5.9 Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	
Dettes commerciales	14 874
Fournisseurs	14 874
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>14 874</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	
Dettes financières	270 000
Autres emprunts	270 000
Dettes commerciales	43 194
Fournisseurs	43 194
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>313 194</b>
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	
<b>Impôts (rubrique 450/3 du passif)</b>	
Dettes fiscales non échues	43
Dettes fiscales estimées	82 154
<b>Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)</b>	
Autres dettes salariales et sociales	27 510
<b>Comptes de régularisation</b>	
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
Produits à reporter	64 964
Charges à imputer	207

**2010**  
en milliers d' €

**2009**  
en milliers d' €

## RESULTATS D'EXPLOITATION

### 5.10 Produits d'exploitation

#### Chiffre d'affaires net

##### Ventilation par catégorie d'activité

Activité mobile	1 480 674	1 484 421
Activité fixe et data	81 608	83 982

#### Charges d'exploitation

##### Travailleurs inscrits au registre du personnel

Nombre total à la date de clôture (en unités)	1 583	1 450
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein (en unités)	1 475,1	1 408,4
Nombre effectif d'heures prestées (en unités)	2 529 011	2 396 353

##### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	94 267	91 836
Cotisations patronales d'assurances sociales	28 071	26 247
Primes patronales pour assurances extralégales	4 045	4 627
Autres frais de personnel	6 515	6 241

##### Réductions de valeur

##### Sur stocks et commandes en cours

Actées	150	404
--------	-----	-----

##### Sur créances commerciales

Actées	8 085	15 389
--------	-------	--------

##### Provisions pour risques et charges

Constitutions	210	2 405
Utilisations et reprises	3 019	4 203

##### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2 347	2 326
Autres	11 213	10 170

##### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture (en unités)	79	82
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein (en unités)	70,4	91,0
Nombre effectif d'heures prestées (en unités)	139 739	181 184
Frais pour l'entreprise	6 426	6 138

Comptes statutaires 2010

Mobistar - 30, 31

## RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

### 5.11 Résultats financiers

#### Autres produits financiers

##### Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital	26	26
---------------------	----	----

##### Ventilation des autres produits financiers

Produits financiers divers	545	280
Boni de change	83	712

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	1 277	1 461
---	-------	-------

##### Ventilation des autres charges financières

Frais de banque	1 377	1 582
Pertes de change	597	607
Charges financières diverses	52	45

**2010**  
en milliers d' €

**2009**  
en milliers d' €

## IMPOTS ET TAXES

### 5.12 Impôts sur le résultat

**Impôts sur le résultat de l'exercice** **118 432**

Impôts et précomptes dus ou versés 57 700

Suppléments d'impôts estimés 60 732

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Dépenses non admises 5 970

Déductions pour investissements 2 912

Intérêts notionnels 1 986

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Autres latences actives

Déductions pour investissements 3 772

### Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) 255 380 229 505

Par l'entreprise 425 660 403 859

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel 28 255 28 472

Précompte mobilier 20 616 21 657

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.13 Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

**Engagements d'acquisition d'actifs immobilisés** **120 523**

#### Litiges importants et autres engagements importants

##### Engagements

- Garanties bancaires émises pour le compte de la société: 8,0 millions d'euros.
- Engagements de loyers immobiliers et du parc de véhicules: 452,5 millions d'euros.
- Engagements d'achats d'équipements et de services: 51,7 millions d'euros.
- Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et Cour d'Appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 41,9 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 6,9 millions d'euros à charge de l'exercice.

**2010**  
en milliers d' €

**2009**  
en milliers d' €

### Droits

Droit de remboursement de créance sur Orange S.A.: au cours de l'exercice 2010, une remise de dette conditionnelle sur le prêt à Orange S.A. a été accordée par la société. Cette remise de dette prévoit qu'en cas de retour à meilleure fortune, Orange S.A. devra rembourser sa dette. Le retour à meilleure fortune est défini par le fait que la société réalise un bénéfice avant taxe et montant à rembourser, et que la société génère un «free cash flow» positif. Le montant du remboursement potentiel lié à la génération de «free cash flow» sera limité à la moitié des bénéfices avant taxe et avant remboursement. Le droit de Mobistar S.A. porte sur l'entièreté de la créance originale, soit 30 millions d'euros.

### Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

### 5.14 Entreprises liées

<b>Immobilisations financières</b>	<b>152 017</b>	<b>117 017</b>
Participations	152 017	87 017
Autres créances		30 000
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	<b>30 377</b>	<b>48 644</b>
A un an au plus	30 377	48 644
<b>Dettes</b>	<b>316 105</b>	<b>312 074</b>
A plus d'un an	270 000	
A un an au plus	46 105	312 074
<b>Résultats financiers</b>		
Produits des immobilisations financières	457	783
Produits des actifs circulants	170	
Charges des dettes	2 739	3 578

Comptes statutaires 2010

Mobistar - 32, 33

### Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

## RELATIONS FINANCIERES AVEC

### 5.15 Les administrateurs et gérants

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants 1 513

**Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** 312

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation 48

Autres missions extérieures à la mission révisoriale 17

## DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

**5.17 Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

**L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.**

**Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune**

**L'entreprise-mère**

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

**établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.**

**Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse**

France Télécom

6, place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

France

# Bilan social

2010

2009

## ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

### Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs	1 352,0	163,4	1 475,1 (ETP)	1 408,4 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	2 320 590	208 421	2 529 011 (T)	2 396 353 (T)
Frais de personnel (en milliers d'€)	121 947	10 951	132 898 (T)	128 951 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'€)			1 841 (T)	1 543 (T)
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	1 425	158	1 545,3	
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	1 425	158	1 545,3	
Par sexe et niveau d'études				
Hommes				
de niveau primaire	996	33	1 021,5	
de niveau secondaire	2		2,0	
de niveau supérieur non universitaire	261	16	272,8	
de niveau universitaire	436	7	441,8	
Femmes				
de niveau primaire	429	125	523,8	
de niveau secondaire	1		1,0	
de niveau supérieur non universitaire	124	39	152,9	
de niveau universitaire	179	55	220,8	
Par catégorie professionnelle				
Employés	1 423	158	1 543,3	
Autres	2		2,0	

### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
<b>Au cours de l'exercice</b>		
Nombre moyen de personnes occupées	61,6	8,8
Nombre d'heures effectivement prestées	122 350	17 389
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	4 181	2 245

2010

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b>			
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	<b>274</b>	<b>7</b>	<b>279,0</b>
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	274	7	279,0
<b>Sorties</b>			
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	<b>130</b>	<b>18</b>	<b>141,4</b>
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	130	18	141,4
Par motif de fin de contrat			
Prépension	2	1	2,5
Licenciement	65	10	71,3
Autre motif	63	7	67,6

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Hommes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>		
<b>Nombre de travailleurs concernés</b>	<b>959</b>	<b>442</b>
<b>Nombre d'heures de formation suivies</b>	<b>31 580</b>	<b>10 670</b>
<b>Coût net pour l'entreprise (en milliers d'€)</b>	<b>3 350</b>	<b>1 158</b>
dont coût brut directement lié aux formations	3 238	1 087
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	203	101
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	91	30
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>		
<b>Nombre de travailleurs concernés</b>	<b>113</b>	<b>29</b>
<b>Nombre d'heures de formation suivies</b>	<b>499</b>	<b>126</b>
<b>Coût net pour l'entreprise (en milliers d'€)</b>	<b>45</b>	<b>11</b>
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>		
<b>Nombre de travailleurs concernés</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Nombre d'heures de formation suivies</b>	<b>2 496</b>	<b>1 848</b>
<b>Coût net pour l'entreprise (en milliers d'€)</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

# Règles d'évaluation

## Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge. Les frais d'établissement incluent depuis 2010 les coûts liés à la négociation d'une facilité de crédit à long terme. Ces coûts sont amortis sur la période de validité de la facilité de crédit, à savoir 5 ans à partir du 31 décembre 2010.

## Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

La licence pour le réseau GSM a été accordée pour une durée de 15 ans, et est amortie sur une base linéaire. Le renouvellement de cette licence a été accordé en 2010 pour une durée de 5 ans et est amorti linéairement sur cette durée.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, moment où la première zone géographique a été techniquement déclarée en mesure de fonctionner.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de l'universalité des biens de la S.A. Mobistar Corporate Solutions est amorti sur une durée de 5 ans.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Bâtiments et constructions sur sites	20 ans
Fibre optique	15 ans
Equipements de téléphonie mobile	8 ans
Equipements de messagerie	5 ans
Matériel informatique	4 et 5 ans
Autres équipements immobiliers	5 à 10 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

## Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

## Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du «lower of cost or market».

## Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

## Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

## Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

## Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

## Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

## Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

# Rapport du Commissaire

## à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mobistar S.A. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.233.727 mille euros et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 244.248 mille euros.

### Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu

du Conseil d'Administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

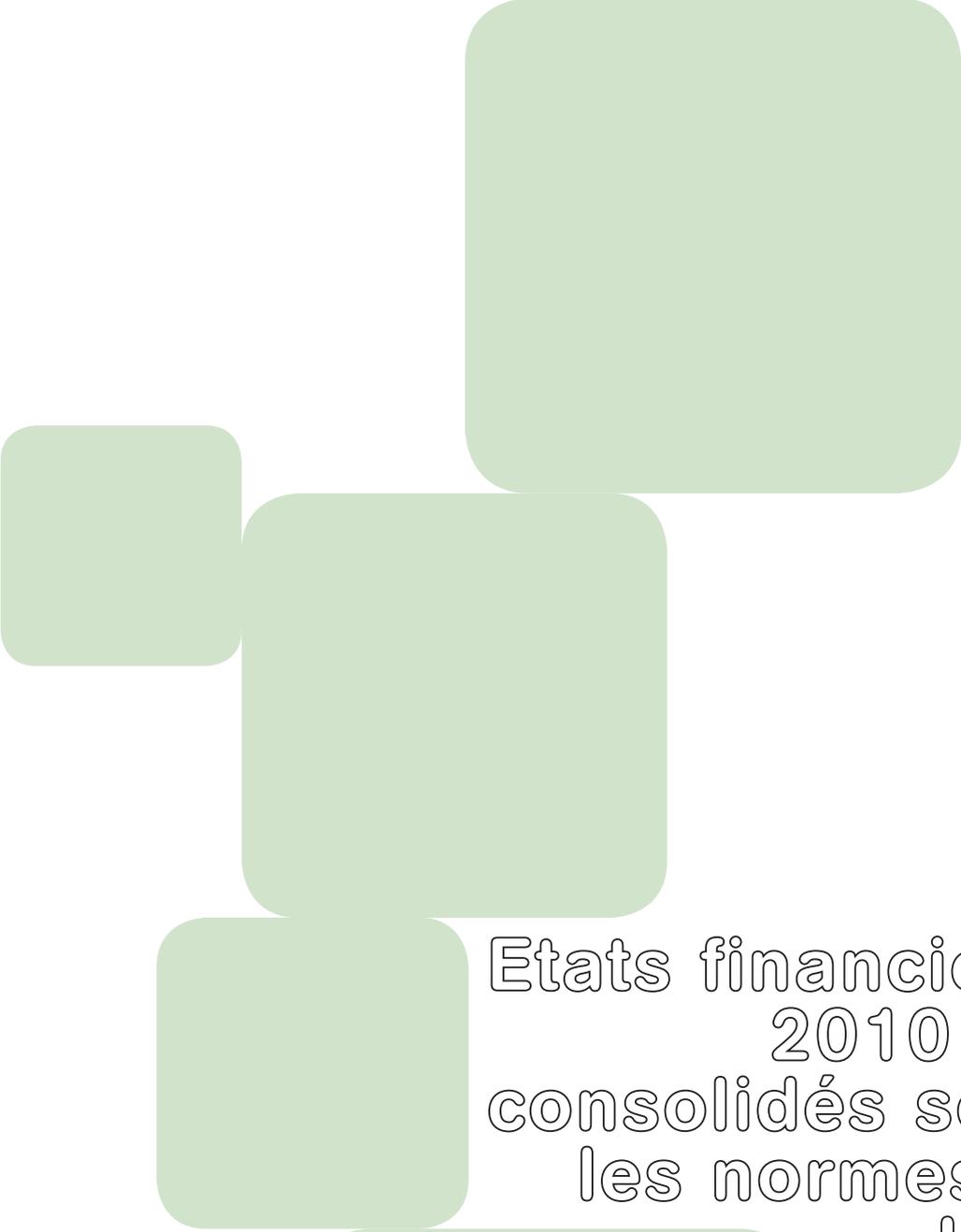
- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 30 mars 2011

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Commissaire  
représentée par



Herman Van den Abeele  
Associé



# Etats financiers 2010 consolidés selon les normes IFRS

Compte de résultat consolidé	<b>P. 40</b>
Bilan consolidé	<b>P. 41</b>
Tableau consolidé des flux de trésorerie	<b>P. 42</b>
Variations des capitaux propres	<b>P. 43</b>
Le groupe Mobistar	<b>P. 44</b>
Méthodes comptables	<b>P. 45</b>
Notes concernant les états financiers consolidés	<b>P. 55</b>
Rapport du commissaire	<b>P. 83</b>

# Compte de résultat consolidé

	2010 en milliers d' €	2009 en milliers d' €
<b>Réf.</b>		
<b>Produits d'exploitation</b>		
	1 515 643	1 444 830
	148 977	122 348
17 <b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 664 620</b>	<b>1 567 178</b>
17 Autres produits d'exploitation	33 192	37 612
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 697 812</b>	<b>1 604 790</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
	-381 779	-358 127
17 Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-300 043	-250 187
17 Services et biens divers	-306 934	-271 466
17 Avantages du personnel	-140 803	-133 148
2,3 Amortissements et pertes de valeur	-170 652	-164 313
17 Autres charges d'exploitation	-19 563	-24 864
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-1 319 774</b>	<b>-1 202 105</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>378 038</b>	<b>402 685</b>
17 Produits financiers	619	1 419
17 Charges financières	-5 131	-6 128
<b>Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes</b>	<b>373 526</b>	<b>397 976</b>
5 Impôts	-109 975	-137 695
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période *</b>	<b>263 551</b>	<b>260 281</b>
<b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>	<b>263 551</b>	<b>260 281</b>
<b>Etat du résultat global consolidé</b>		
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période</b>	<b>263 551</b>	<b>260 281</b>
Autres éléments du résultat global	0	0
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>263 551</b>	<b>260 281</b>
<b>Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période</b>	<b>263 551</b>	<b>260 281</b>
10 Résultat de base par action (en €)	4,39	4,34
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414
10 Résultat dilué par action (en €)	4,39	4,34
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414

\* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

# Bilan consolidé

**31.12.2010**      **31.12.2009**

en milliers d' €

en milliers d' €

Réf.		31.12.2010	31.12.2009
	<b>ACTIF</b>		
	<b>Actifs non-courants</b>		
1, 2	Goodwill	80 131	79 287
2	Immobilisations incorporelles	294 779	235 488
3	Immobilisations corporelles	635 927	548 914
4	Autres actifs non-courants	7 501	11 451
5	Impôts différés	1 650	7 303
	<b>Total actifs non-courants</b>	<b>1 019 988</b>	<b>882 443</b>
	<b>Actifs courants</b>		
6	Stocks	10 299	10 073
7	Créances commerciales	205 967	204 444
8	Revenu à facturer	30 181	29 287
8	Autres actifs courants	23 790	16 817
9	Placements de trésorerie et valeurs disponibles	12 959	10 009
	<b>Total actifs courants</b>	<b>283 196</b>	<b>270 630</b>
	<b>Total actif</b>	<b>1 303 184</b>	<b>1 153 073</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>		
	<b>Capitaux propres</b>		
11	Capital	131 721	109 180
11	Réserve légale	13 173	35 714
11	Bénéfice reporté	286 276	295 933
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>431 170</b>	<b>440 827</b>
	<b>Dettes non-courantes</b>		
14	Dettes financières à long terme productives d'intérêts	267 911	
15	Dettes commerciales à long terme	43 194	
13	Provisions à long terme	18 573	14 641
5	Impôts différés	1 690	
	<b>Total dettes non-courantes</b>	<b>331 368</b>	<b>14 641</b>
	<b>Dettes courantes</b>		
14	Emprunts à court terme productifs d'intérêts	32 893	297 936
16	Dettes commerciales	310 943	266 385
16	Dettes liées aux avantages du personnel	31 411	25 353
16	Impôts	83 242	37 441
16	Revenus différés	77 684	67 999
16	Autres dettes	4 473	2 491
	<b>Total dettes courantes</b>	<b>540 646</b>	<b>697 605</b>
	<b>Total dettes</b>	<b>872 014</b>	<b>712 246</b>
	<b>Total capitaux propres et dettes</b>	<b>1 303 184</b>	<b>1 153 073</b>

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2010	2009
	en milliers d' €	en milliers d' €
<b>Réf.</b>		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
	<b>373 526</b>	<b>397 976</b>
	<b>Résultat avant impôts</b>	
Ajustements non monétaires pour:		
2,3	170 652	164 313
12		1 276
	-593	-691
	2 922	3 761
	<b>546 507</b>	<b>566 635</b>
	<b>Résultat opérationnel ajusté avant déduction des charges financières nettes</b>	
6	1 141	2 247
15	11 332	35 317
	11 419	-25 905
	<b>23 892</b>	<b>11 659</b>
	<b>Variation des besoins en fonds de roulement</b>	
5	<b>-58 465</b>	<b>-131 716</b>
	<b>593</b>	<b>691</b>
	<b>-2 922</b>	<b>-3 761</b>
	<b>509 605</b>	<b>443 508</b>
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
3	-239 811	-146 282
	58 067	
1	-63 078	
2,3	984	143
4		-9 917
4	4 201	7 000
	<b>-239 637</b>	<b>-149 056</b>
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
14	-215 042	4 661
14	430 000	140 000
14	-210 000	-165 000
11	-2 250	
11	3 481	2 276
	-142	-147
11	-273 066	-273 066
	<b>-267 019</b>	<b>-291 276</b>
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	
	<b>2 950</b>	<b>3 176</b>
	<b>Augmentation (+), diminution (-) de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	
	<b>10 009</b>	<b>6 833</b>
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	
	<b>12 959</b>	<b>10 009</b>
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	

## Variations des capitaux propres

en milliers d'€

	Capital	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2010</b>	<b>109 180</b>	<b>35 714</b>	<b>295 933</b>	<b>440 827</b>
Résultat des activités poursuivies et de la période			263 551	263 551
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>263 551</b>	<b>263 551</b>
Dividendes			-273 066	-273 066
Coûts des transactions imputées en capitaux propres			-142	-142
Transfert de la réserve légale au capital	22 541	-22 541		0
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>131 721</b>	<b>13 173</b>	<b>286 276</b>	<b>431 170</b>

	Capital	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2009</b>	<b>109 180</b>	<b>35 714</b>	<b>307 589</b>	<b>452 483</b>
Résultat des activités poursuivies et de la période			260 281	260 281
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>260 281</b>	<b>260 281</b>
Plan d'intéressement sur les actions France Télécom			1 276	1 276
Dividendes			-273 066	-273 066
Coûts des transactions imputées en capitaux propres			-147	-147
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>109 180</b>	<b>35 714</b>	<b>295 933</b>	<b>440 827</b>

# Le groupe Mobistar

## **Sociétés constitutives du périmètre de consolidation**

La société mère, les filiales et l'association momentanée constitutives du périmètre de consolidation sont les suivantes:

Mobistar S.A.

Société mère, société anonyme à responsabilité limitée de droit belge dont les actions sont cotées

Avenue du Bourget 3

B - 1140 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0456 810 810

Association momentanée de droit belge France Télécom - Belgacom, dénommée 'Irisnet'

Intégration en consolidation à 50 %

Avenue du Bourget 3

B – 1140 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0545 698 541

Mobistar Enterprise Services S.A.

Actions détenues à 100 % par Mobistar S.A.

Avenue Reine Astrid 166

B – 1780 Wemmel

Belgique

Numéro d'identification: BE 0459 623 216

Orange S.A.

Actions détenues à 100 % par Mobistar S.A.

8, rue des Mérovingiens

L – 8070 Bertrange

Luxembourg

Numéro d'identification: LU 19749504

Les principales activités du Groupe sont décrites dans la note 20 (information sectorielle).

## **Date d'autorisation d'émission des états financiers**

Le 25 mars 2011, le Conseil d'Administration de la société Mobistar S.A. a examiné les états financiers consolidés 2010 et a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2010 seront approuvés le 4 mai 2011 par l'Assemblée Générale des actionnaires qui dispose toujours du pouvoir d'amender les états financiers après leur publication.

# Méthodes comptables

## 1. Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en application de la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, sauf s'il en est précisé autrement. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers.

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Mobistar S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés dans le respect des normes de reporting International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

### Base de consolidation

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de Mobistar S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de reporting que la société mère, en application de politiques comptables cohérentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date de prise de contrôle par le Groupe, et continuent à être consolidées jusqu'à la date où ce contrôle s'arrête.

Les entités suivantes sont consolidées au 31 décembre 2010 en application de la méthode de consolidation suivante:

Mobistar S.A.:	100 % consolidation complète
Orange S.A.:	100 % consolidation complète
Mobistar Enterprise Services S.A.:	100 % consolidation complète
Association momentanée 'Irisnet':	50 % consolidation proportionnelle

Orange S.A., entreprise constituée et régie par les lois du Luxembourg, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 90 % des actions d'Orange S.A. Les 10 % d'actions restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise a consolidé les résultats d'Orange S.A. à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

Mobistar Enterprise Services S.A., entreprise constituée et régie par les lois de la Belgique, a été acquise le 31 mars 2010 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 100 % des actions de la filiale. L'entreprise a consolidé les résultats de Mobistar Enterprise Services S.A. à hauteur de 100 %, à partir du 1er avril 2010.

L'association momentanée 'Irisnet' est une coentreprise conclue entre France Télécom et Belgacom S.A. (Telinus S.A., le partenaire initial, fait partie intégrante de Belgacom S.A. depuis le 1er janvier 2010). En tant que tel, Mobistar ne détient directement ou indirectement

aucun droit de vote dans 'Irisnet'. Toutefois, en application de l'interprétation SIC 12, Mobistar en a conclu qu' 'Irisnet' est en réalité contrôlée par Mobistar et par son partenaire Belgacom. De plus, le risque économique de cette coentreprise est supporté par Mobistar et non par France Télécom.

Tous les soldes, transactions, produits et charges, ainsi que tous les bénéfices et pertes résultant de transactions intra-groupe sont entièrement éliminés en consolidation.

## 2. Changements survenus dans les méthodes comptables et les informations contenues en annexe

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés s'inscrivent dans la lignée de ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009, à l'exception des nouvelles normes adoptées à partir du 1er janvier 2010 et reprises ci-dessous:

IFRS 3 (révisée): Regroupements d'entreprises et IAS 27 (amendée): États financiers consolidés et individuels, entrées en vigueur le 1er juillet 2009.

La norme IFRS 3 (révisée) introduit des modifications significatives dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises ultérieurs à cette date. Ces modifications affectent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle, la comptabilisation des frais de transaction, l'imputation initiale et l'évaluation ultérieure d'un prix conditionnel et des regroupements d'entreprises réalisés en plusieurs étapes. Ces modifications ont une incidence sur le montant du goodwill imputé, les résultats reconnus durant la période pendant laquelle une acquisition a lieu et les résultats futurs reconnus.

IAS 27 (amendée) impose qu'une modification dans la participation dans une filiale (sans perte de contrôle) soit comptabilisée au titre de transaction avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. C'est pourquoi cette transaction ne donnera plus lieu à un goodwill ni à une plus ou moins value. La norme amendée modifie en outre la comptabilisation des pertes encourues par la filiale ainsi que la perte de contrôle dans une filiale. Le changement survenu dans les méthodes comptables tel qu'appliqué de manière prospective à partir du 1er janvier 2010 n'a pas eu d'impact matériel sur le résultat par action.

L'adoption à partir du 1er janvier 2010 des nouvelles normes ou des normes amendées, ainsi que de leurs interprétations, telles que reprises ci-dessous, n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables, la position financière ou les performances du Groupe:

- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, entrée en vigueur le 1er janvier 2010
- IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation – Eléments couverts admissibles, entrée en

- vigueur le 1er juillet 2009
- IFRIC 12 Accords de concession de services, entrée en vigueur le 1er avril 2009
- IFRIC 15 Accords de construction de biens immobiliers, entrée en vigueur le 1er janvier 2010
- IFRIC 16 Couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger, entrée en vigueur le 1er juillet 2009
- IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires, entrée en vigueur le 1er novembre 2009
- IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients, entrée en vigueur le 1er novembre 2009

Améliorations des normes IFRS, émises en mai 2008, entrées en vigueur le 1er janvier 2010, et émises en avril 2009, entrées en vigueur le 1er janvier 2010: le second train d'amendements aux normes IFRS émis par l'IASB n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables, la position financière ou les performances du Groupe.

### 3. Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers du Groupe dans le respect des normes IFRS nécessite que la direction procède à certains jugements, certaines estimations et hypothèses ayant des incidences sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes d'accompagnement.

Les estimations ayant été effectuées lors de chaque date de reporting traduisent les conditions ayant existé à ces dates (par exemple, les cours du marché, les taux d'intérêt et les taux de change). Bien que ces estimations s'appuient sur les meilleures connaissances de la direction à propos des événements et des actions susceptibles d'être entreprises par Mobistar, les résultats effectifs pourraient diverger de ces estimations.

#### Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception de:

#### Contrat de location – le Groupe en qualité de preneur

Le Groupe a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules. Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasing opérationnel. Plus de détails à ce sujet à la note 19.

#### Dépréciation d'actifs non financiers

Le test de perte de valeur du Groupe est basé sur le calcul de la valeur d'utilité qui utilise une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de tréso-

rie sont dérivés du budget des cinq années à venir et n'incluent pas les activités de restructurations qui n'ont pas été engagées par le Groupe ni les investissements futurs importants qui rehaussent la base d'actifs de l'unité génératrice de trésorerie testée. La valeur recouvrable est essentiellement sensible aux taux d'actualisation utilisés lors de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux flux de trésorerie attendus et aux taux de croissance utilisés pour les extrapolations. Les hypothèses principales utilisées pour déterminer la valeur recouvrable pour les diverses unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 2.

#### Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes pourront être imputées. Un jugement important de la direction est requis pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés pouvant être comptabilisé, sur la base du moment probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies futures de planification fiscale. Les détails relatifs aux actifs d'impôts différés sont repris dans la note 5.

#### Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Le Groupe a comptabilisé une provision en contrepartie de ses obligations de démantèlement des sites du réseau loués ainsi qu'au bâtiment loué situé Avenue du Bourget. Pour la détermination du montant de la provision, des hypothèses et estimations sont requises eu égard aux taux d'actualisation et aux coûts estimés de démantèlement et de retrait de toutes les infrastructures des sites. Voir note 13.

### 4. Résumé des principales méthodes comptables

#### 4.1. Transactions en devises étrangères

Lors de la comptabilisation initiale dans la devise fonctionnelle, une transaction en devise étrangère est enregistrée en utilisant le taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle et la devise étrangère à la date de la transaction. A chaque date du bilan, les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères seront convertis en utilisant le taux de clôture.

Les gains et les pertes de change sont constatés comme des produits et des charges opérationnelles lorsqu'ils concernent des activités opérationnelles. Les gains et les pertes de change ne sont constatés comme des produits et des charges financières que lorsqu'ils concernent des activités de financement.

#### 4.2. Regroupements d'entreprises et Goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et autres passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Une perte de valeur est déterminée en évaluant le montant à recouvrer de l'unité génératrice de trésorerie affectée au goodwill. Le test de dépréciation du goodwill est effectué au terme de chaque exercice financier (31 décembre) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être affectée d'une perte de valeur, en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie avec leur juste valeur, déduction faite des coûts de vente, ou de leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est reconnue. Elle ne pourra pas être extournée au cours des périodes suivantes.

L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, nécessite de prendre en compte le cours de bourse de l'action Mobistar. Sinon, une estimation de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie correspondant à l'activité mobile pourrait être faite. Cette méthode suppose d'effectuer une estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'activité mobile et de choisir un taux d'escompte adapté afin de calculer leur valeur actuelle.

#### 4.3. Immobilisations incorporelles

Sont comprises dans cette catégorie d'actifs les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie, telles que le coût des licences GSM et UMTS, le coût de la conception et du développement du réseau, ainsi que le coût des logiciels achetés ou développés en interne.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Ce coût se compose du prix d'achat, des droits de douane, des taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que des coûts directement attribuables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation prévue, à savoir les coûts des avantages du personnel, les honoraires professionnels et les coûts liés au bon fonctionnement de l'actif.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur résiduelle des immobilisations incorporelles est réputée nulle, à moins que les conditions prévues par la norme IAS 38 soient satisfaites.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et une dépréciation complémentaire est effectuée chaque fois qu'il y a une indication qu'une telle réduction de valeur pourrait être actée.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité. L'amortissement des licences de téléphonie mobile débute lorsque celles-ci sont prêtes à être mises en service. Les licences GSM et UMTS ont

été octroyées pour une période de respectivement 15 et 20 ans. Toutefois, la période d'amortissement est limitée à 14 et à 16 années, soit la durée résiduelle des licences à la date de leur disponibilité pour la mise en service. L'extension de la licence GSM est amortie sur une période de 5 ans qui correspond à la durée de la licence.

La durée d'utilité des logiciels achetés et développés en interne est de 5 années (logiciels de réseau) ou de 4 années (logiciels non destinés au réseau) et leur amortissement débute lorsque le logiciel est opérationnel.

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Les coûts de recherche sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Les dépenses de développement exposées sur un projet individuel sont comptabilisées comme une immobilisation incorporelle lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Suite à la comptabilisation initiale des dépenses de développement au titre d'immobilisation, le modèle de coût est appliqué en impliquant la comptabilisation de l'immobilisation à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'immobilisation commence lorsque le développement est achevé et que l'immobilisation est disponible à l'utilisation. Elle est amortie sur la période durant laquelle il est attendu qu'elle génère des avantages économiques futurs. Durant la période de développement, l'immobilisation fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

#### 4.4. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés suivants sont classés sous la rubrique des immobilisations corporelles: les bâtiments, l'infrastructure et l'équipement de réseau, les serveurs informatiques et les ordinateurs personnels, le mobilier de bureau, les améliorations locatives, ainsi que l'équipement loué aux clients.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût. Ce coût in-

clut le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, et toute dépense directement encourue pour placer l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Les dépenses encourues pour le remplacement de toute partie d'un élément des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme acquisition d'un actif si les critères d'enregistrement sont satisfaits. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat dès qu'ils sont réalisés. Ce coût inclut également le coût estimé du démantèlement des sites du réseau et de remise en état des bâtiments loués, si une telle obligation existe.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de manière systématique et linéaire sur toute sa durée d'utilité. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsqu'elle est totalement opérationnelle pour l'utilisation projetée.

La durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

Bâtiment	20 ans
Pylônes et constructions de réseau	20 ans
Fibre optique	15 ans
Equipement de réseau	8 ans
Equipement de messagerie	5 ans
Serveurs informatiques	5 ans
Ordinateurs personnels	4 ans
Mobilier de bureau	5 - 10 ans
Améliorations locatives	9 années ou durée de la période locative si délai inférieur

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues au moins au terme de chaque exercice et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements sont traduits de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une immobilisation corporelle doit être éliminée du bilan lors de sa sortie ou lorsqu'elle est hors d'usage en permanence et que plus aucun bénéfice économique n'est attendu de sa sortie. Les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie de l'immobilisation corporelle doivent être enregistrés comme produits ou charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel l'immobilisation corporelle est éliminée du bilan.

Le coût de démantèlement des sites du réseau est mesuré sur la base des durées connues des baux de location des sites, en partant de l'hypothèse que la probabilité de renouvellement à chaque date de proroga-

tion sera très élevée et en tenant compte du fait que tous les sites devront être démantelés à terme. L'actif à démanteler est évalué en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

#### 4.5. Pertes de valeur sur actifs non financiers

Le Groupe évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'activer une perte de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les pertes de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une évaluation de chaque actif, à l'exclusion des goodwill, est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des pertes de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, le Groupe réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat sauf si l'actif en question est comptabilisé à un montant réévalué. Dans ce cas, l'extourne est traitée comme un accroissement de la réévaluation.

#### 4.6. Charges d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont capitalisés après le 1er janvier 2009. L'évaluation de la nécessité de capitaliser les coûts d'emprunt se fait au niveau des projets. Jusqu'à la fin de l'année 2008, la charge de l'emprunt était prise en charge sur la période durant laquelle ils ont été supportés.

#### 4.7. Subventions publiques

Une subvention publique n'est enregistrée que lorsqu'il

est raisonnablement certain que ladite subvention sera effectivement versée et que l'entreprise respectera les conditions qui y sont attachées.

Lorsque les subventions concernent un poste de charge, elles doivent être comptabilisées en produits, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires, pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Lorsque les subventions publiques sont attachées à un actif, leur juste valeur est portée au crédit de la valeur comptable de l'actif et est inscrite dans le compte de résultat sur la durée d'utilité escomptée de l'actif sous-jacent par le biais d'annuités d'un montant égal.

#### 4.8. Taxes

##### Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôts exigibles pour l'exercice en cours et les exercices précédents sont évalués selon le montant dont il est attendu qu'il soit payé à ou récupéré de l'administration fiscale en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

##### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantaire basée sur les différences temporelles entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, la valeur comptable nette au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont actés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf:

- lorsque les passifs d'impôts différés proviennent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif résultant d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- pour ce qui est des différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où le moment de la reprise des différences temporelles peut être contrôlé et s'il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, crédits d'impôts reportés ou non utilisés et pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés à l'avenir sur un bénéfice imposable sauf:

- lorsque les actifs d'impôts différés liés à la différence temporelle déductible proviennent de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif relatif à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- pour ce qui est des différences temporelles déduc-

tibles associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est ré-estimée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'imputation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont ré-estimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le bénéfice imposable futur permettra la récupération de l'actif d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif réglé, en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Il y a compensation des actifs et passifs d'impôts différés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

##### Taxe sur la valeur ajoutée

Les produits, dépenses et actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf:

- lorsque la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'un actif ou de services n'est pas déductible auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe est comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition de l'actif ou comme fraction du poste de dépense selon le cas; et
- les créances et les dettes dont le montant est exprimé toutes taxes incluses.

Le montant net de la taxe sur la valeur ajoutée récupérable de, ou payable à l'administration fiscale est porté au bilan sous les rubriques créances ou dettes.

#### 4.9. Stocks

Les stocks sont des actifs détenus en vue d'être vendus dans le cadre de l'exercice normal des activités; il s'agit essentiellement des terminaux de téléphonie et des cartes SIM.

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de transformation et les autres dépenses encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS). La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans des conditions de transaction normales, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### 4.10. Actions propres

Les rachats d'actions propres sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

#### 4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les liquidités et dépôts en espèces détenus auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale. Les découverts en banques et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe France Télécom sont classés comme des dettes financières à court terme.

#### 4.12. Instruments financiers

##### Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé au bilan le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Une dette financière est sortie du bilan lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

##### Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés soit comme des actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, soit comme prêts et créances.

L'entreprise ne dispose pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur première comptabilisation, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, en cas d'investissements autres que ceux classifiés comme actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

##### Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat relèvent de cette catégorie.

##### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans le compte de résultat lorsque les prêts et les créances sont sortis du bilan ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans le compte de résultat lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle, ou par catégorie segmentée lorsque la perte de valeur individuelle ne peut pas être évaluée. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées au bilan nettes de toute perte de valeur cumulée.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

##### Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance

est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

## **Dettes financières**

### Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties du bilan, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

### Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

### Compensation d'un actif financier et d'une dette financière

Les créances et les dettes commerciales sont compensées et le montant net est inscrit au bilan lorsque ces montants peuvent être légalement compensés et lorsque les parties concernées sont clairement disposées à les régler sur la base des montants nets.

## **4.13. Paiement fondé sur des actions**

Les collaborateurs de Mobistar peuvent percevoir une rémunération dont le paiement est fondé sur des actions.

Le coût de toutes les transactions avec les collaborateurs, réglées en instruments de capitaux propres, est calculé en faisant référence à la juste valeur des titres en question à la date de leur octroi. La juste valeur de ces transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres sera déterminée d'après les prix du marché éventuellement disponibles, en prenant en compte les modalités et conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, un modèle d'évaluation approprié sera utilisé, dont les détails sont repris dans la note 12. Lors de l'évaluation des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres, il ne sera pas tenu compte des conditions de performance autres que les conditions liées au prix des actions, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres est enregistré, moyennant une augmentation équivalente en capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les conditions de performance et/ou de service sont remplies, période qui se clôture à la date à laquelle les collaborateurs peuvent

pleinement faire valoir leur droit à cette émission (période d'acquisition des droits).

Aucune charge n'est comptabilisée pour des éléments qui ne sont finalement pas acquis à l'exception des éléments pour lesquels les conditions d'acquisition des droits dépendent de conditions de marché, qui sont eux-mêmes traités comme acquis nonobstant le fait que les conditions de marché aient été atteintes ou non mais pour autant que les autres inducteurs de performances ou les conditions liées aux services aient été atteints.

A chaque date de clôture et jusqu'à la date de dévolution, le coût cumulé des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres traduit la mesure dans laquelle la période de dévolution a expiré et se base sur la meilleure estimation des instruments de capitaux propres qui seront en définitive dévolus.

## **4.14. Provisions à long terme**

Des provisions sont constatées lorsque Mobistar dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si Mobistar s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'élément de passif. En cas d'actualisation des montants en question, le relèvement de la provision dû à l'évolution du temps sera comptabilisé en charges financières.

L'estimation des coûts de démantèlement des sites du réseau et des coûts de remise à neuf liés aux immeubles loués constitue un élément des immobilisations corporelles. Cette estimation est également enregistrée comme une provision qui est mesurée en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

## **4.15. Avantages du personnel**

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés annuels, l'intéressement aux bénéfices et les primes, ainsi que les frais médicaux, les voitures de société et les autres avantages sont enregistrés pendant la période au cours de laquelle le service a été rendu par le collaborateur.

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés comme des dettes résultant d'une obligation légale ou implicite actuelle et lorsqu'une estimation fiable de ces dettes peut être faite.

Le régime d'assurance groupe postérieure à l'emploi est classé comme un régime à cotisations définies, étant donné que le rendement minimal légalement imposé est garanti par les modalités et conditions actuellement en vigueur du contrat d'assurance groupe, sans charges supplémentaires dans le chef de Mobistar.

#### 4.16. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les avantages économiques reviendront à Mobistar et où leur montant peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des remises, réductions et autres taxes ou impôts.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens et le contrôle sur ces derniers ont été transférés à l'acheteur.

Les produits des activités ordinaires découlant de la prestation des services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Plusieurs indicateurs, en fonction des services rendus, sont utilisés pour définir l'état d'avancement de la transaction. Pour les services prépayés, les revenus sont enregistrés sur base de l'utilisation (minutes utilisées ou SMS envoyés). Pour les services postpayés, les revenus sont enregistrés sur base soit de l'utilisation (facturés ou provisionnés) soit sur base de pourcentages estimés de la consommation (pour les services facturés d'avance).

Les produits des activités ordinaires spécifiques et les critères de comptabilisation y afférents sont les suivants:

##### **Vente d'équipement**

Les ventes d'équipement aux canaux de distribution et aux clients finaux sont comptabilisées en produits lors de la livraison. Les ventes en consignation sont enregistrées en produits lors de la vente au client final.

##### **Contrats d'abonnement**

Les produits générés par le trafic sont comptabilisés en fonction de l'usage et les droits de trafic non utilisés sont reportés lorsque ce droit de report existe. Les abonnements facturés par anticipation sont reconnus en produits au cours de la période d'abonnement sur une base linéaire.

##### **Vente de cartes prépayées**

Les ventes de cartes prépayées sont enregistrées à leur valeur nominale en tant que produit différé au moment de la vente et reconnues en tant que produits dans le compte de résultat à mesure de leur utilisation.

##### **Produits d'interconnexion**

Les produits générés par le trafic payés par les autres

opérateurs de télécommunications pour l'utilisation de notre réseau sont comptabilisés en fonction de l'usage.

##### **Partage des revenus**

Les produits découlant de contrats conclus avec des fournisseurs de contenu tiers sont enregistrés après déduction des commissions qui leur sont versées en contrepartie du produit fourni ou du service rendu.

##### **Produits reconnus lors du paiement**

Les produits dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré au moment de la vente sont différés jusqu'à la réception effective du paiement.

##### **Produits locatifs de sites du réseau**

Concernant les contrats de bail relatifs aux sites du réseau en vertu desquels Mobistar est l'unique responsable du respect des termes et conditions qui y sont spécifiés, les loyers sont enregistrés en charges. Les revenus générés par les contrats de sous-location des sites conclus avec d'autres opérateurs sont comptabilisés comme des produits des activités ordinaires.

#### 4.17. Contrats de location

Un contrat de location en vertu duquel la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur est un contrat de location simple; les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

L'identification des conventions qui comprennent une opération de location requiert de déterminer si la convention dépend de l'usage d'un actif déterminé et si la convention accorde le droit d'utiliser cet actif.

#### 4.18. Commissions de fidélité

Les commissions de fidélité obtenues par les canaux de distribution sur les contrats d'abonnement sont prises en charges lors de la souscription du contrat.

#### 4.19. Escomptes financiers

Les escomptes financiers accordés aux clients ou reçus des fournisseurs pour paiements anticipés sont déduits des produits et des coûts des ventes lorsqu'ils sont exposés.

#### 4.20. Dividende

Un dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date du bilan n'est pas comptabilisé comme une dette à cette date.

#### 4.21. Programmes de fidélité

Les programmes de fidélité sont basés sur un système de points attribués aux clients en fonction de leur comportement. Ces points sont considérés comme une

partie séparée du service facturé pour laquelle la livraison doit encore avoir lieu. Une partie des revenus facturés est donc allouée à ces points et reportée jusqu'au moment où ces points sont échangés par les clients sous forme d'avantages. Le montant alloué aux points est basé sur la juste valeur de l'avantage attribué (valeur de vente) combinée à une estimation du taux d'usage de ces points.

## 5. Changements futurs dans les méthodes comptables

Les nouvelles normes ou les normes amendées, ainsi que leurs interprétations, émises jusqu'à la date de publication des états financiers du Groupe, mais qui ne sont toutefois pas encore entrées en vigueur pour les états financiers 2010, sont répertoriées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas adopter de normes ou d'interprétations anticipativement à leur date d'entrée en vigueur.

- IFRS 7 Instruments Financiers: Informations à fournir – Amendement aux informations à fournir, en vigueur le 1er juillet 2011
- IFRS 9 Instruments financiers, en vigueur le 1er janvier 2013
- IAS 12 Impôts sur le résultat – Recouvrement d'actifs d'impôts, en vigueur le 1er janvier 2012
- IAS 24 Informations relatives aux parties liées (révisée), entrée en vigueur le 1er janvier 2011
- IAS 32 Instruments financiers: Présentation – Classement des droits de souscription émis, entrée en vigueur le 1er février 2010
- IFRIC 14 Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, entrée en vigueur le 1er janvier 2011
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, entrée en vigueur le 1er juillet 2010
- Améliorations aux IFRS (émises en mai 2010), entrée en vigueur le 1er janvier 2011

### IFRS 7 Instruments Financiers: Informations à fournir

Les amendements à l'IFRS 7 s'appliquent pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011 et vise à améliorer la compréhension des transactions de transfert des actifs financiers y compris la compréhension des risques retenus par l'entreprise qui transfère ces actifs. Les amendements requièrent également des informations additionnelles si des transactions de transferts relatives à des montants disproportionnés sont entreprises à la fin de la période présentée. Le Groupe n'attend pas d'impact sur sa position financière ou ses performances.

### IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 telle que publiée reflète les deux premières phases du travail de l'IASB quant au remplacement de l'IAS 39 et s'applique à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers tels que décrits dans l'IAS 39. La norme s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Dans les phases suivantes, l'IASB adressera la comptabilité de couverture, la décomptabilisation et la compensation

entre actifs et passifs. La finalisation de ce projet est attendue au début de 2011. L'adoption de la première phase de l'IFRS 9 pourrait avoir un effet sur la classification et l'évaluation des actifs financiers du Groupe. Le Groupe quantifiera cet effet en intégrant celui des autres phases, lorsque celles-ci seront publiées, afin de présenter une image complète.

### IAS 12 Impôts sur le résultat

Cette norme modifiée s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012. Les modifications offrent une solution pratique à l'évaluation difficile et subjective du recouvrement par le biais de l'utilisation ou de la vente, lorsque l'actif est mesuré sur base du modèle de juste valeur de l'IAS 40 Immeubles de placement, en introduisant une présomption selon laquelle la valeur comptable sera normalement recouvrée par le biais d'une vente. Le Groupe n'attend pas d'impact sur sa situation financière ou ses performances.

### IAS 24 Informations relatives aux parties liées (révisée)

L'amendement à la norme s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011. Il clarifie la définition des parties liées afin de simplifier l'identification de telles relations et d'éliminer les incohérences dans son application. La norme révisée introduit une exemption partielle des obligations de publication des informations pour les parties liées de type gouvernemental. Le Groupe n'attend pas d'impact sur sa position financière ou ses performances.

### IAS 32 Instruments financiers: Présentation – Classement des droits de souscription émis

L'amendement à la norme s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010 et modifie la définition des passifs financiers de façon à classer les droits de souscription émis (et certaines options ou warrants) comme des instruments de capitaux au cas où ces droits sont attribués proportionnellement à tous les propriétaires d'instruments de capitaux non dérivés, de la même catégorie et ce pour un montant fixé dans n'importe quelle devise. Cet amendement n'aura pas d'effet sur le Groupe.

### IFRIC 14 Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

L'amendement à l'IFRIC 14 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011 avec effet rétroactif. Cet amendement fournit un guide d'analyse pour l'évaluation du montant recouvrable de l'actif net du plan de pension. L'amendement permet de traiter l'avance relative au financement minimum comme un actif. Cet amendement ne devrait pas avoir d'effet sur les états financiers du Groupe.

### IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

L'IFRIC 19 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010. L'interprétation clarifie le fait que les instruments de capitaux propres émis afin d'éteindre un passif financier sont qualifiés comme des montants payés. Les instruments de capitaux propres émis sont évalués à la juste valeur. Au cas

où cette évaluation ne serait pas fiable, les instruments seront évalués à la juste valeur des passifs éteints. Les pertes et les gains sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat. L'adoption de cette interprétation n'aura pas d'effet sur les états financiers du Groupe.

#### **Améliorations aux IFRS (émises en mai 2010)**

En mai 2010, l'IASB a émis un troisième train d'amendements à ses normes, principalement dans le but d'éliminer les incohérences et de clarifier certaines formulations. Il existe des dispositions transitoires distinctes pour chaque norme:

- IFRS 1 Première adoption des IFRS
  - Changements aux méthodes comptables apportés dans l'année de l'adoption
  - Réévaluation sur base du coût présumé
  - Utilisation du coût présumé pour les opérations soumises à une régulation des taux
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises
  - Conditions transitoires relatives au prix conditionnel d'un regroupement d'entreprises qui a eu lieu avant la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS révisée
  - Evaluation des participations ne donnant pas le contrôle
- IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir
  - Clarifications des informations à fournir
- IAS 1 Présentation des Etats Financiers
  - Clarification des variations des capitaux propres
- IAS 27 Etats financiers consolidés et séparés
  - Conditions transitoires pour les révisions à l'IAS 21, l'IAS 28 et l'IAS 31 consécutives à l'IAS 27 révisée
- IAS 34 Information financière intermédiaire
  - Transactions et événements significatifs
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients
  - Juste valeur des avantages accordés

Le Groupe a étudié ces améliorations et en évalue actuellement les impacts.

# Notes concernant les états financiers consolidés

## 1. Regroupements d'entreprises (en 000 d'euros)

### Changements survenus en 2010

En novembre 2009, Mobistar a signé un contrat d'achat d'actions afin d'acquérir de KPN Belgium toutes les actions de la société KPN Belgium Business ("l'entreprise acquise"). Cette société réalisait les activités B2B et 'carrier' de KPN et détenait un réseau en fibre optique de 1800 km. Grâce à cette reprise, le Groupe confirme sa stratégie de continuer à investir dans le marché professionnel afin d'y renforcer sa position. Le réseau Mobistar s'est élargi de 1800 km de fibre et de 2 centres de données. Le Groupe peut ainsi offrir un meilleur service à ses clients existants, tout en apportant un appui à ses autres segments.

L'acquisition a été finalisée le 31 mars 2010. Depuis cette date, Mobistar détient 100 % des actions de la société acquise. Celle-ci est entrée dans le périmètre de consolidation à partir du 1er avril 2010. A cette date, la société a été rebaptisée Mobistar Enterprise Services S.A. (ci-après "MES").

Les flux financiers sortants générés par cette transaction se sont élevés à 65 millions d'euros. La contrepartie transférée à l'acquisition se composait exclusivement de liquidités. Toutefois, en date du 10 novembre 2010, KPN Mobile International B.V. a introduit une demande d'arbitrage auprès du Cepani contre Mobistar pour un litige concernant le contrat d'achat d'actions datant du 24 novembre 2009. Cette demande concerne un ajustement de prix sur base de l'endettement réel et du besoin en fonds de roulement. Le résultat de cet arbitrage aura un impact sur les flux financiers sortants générés par cette transaction, et donc sur le goodwill y afférant.

L'analyse de la transaction basée sur l'IFRS 3 révisée conclut que la transaction est un regroupement d'entreprises et a été traitée comme telle. Sur base du contrat d'achat d'actions, il apparaît clairement que Mobistar est "l'acquéreur" et que la date d'acquisition est le 31 mars 2010.

Un expert indépendant a procédé à une évaluation des actifs acquis. La juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition est reprise dans le tableau ci-après:

	Juste valeur préliminaire reconnue à l'acquisition	Contribution de MES au 31.12.2010 (avant élimination de consolidation)
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs non-courants</b>		
Goodwill		843
Immobilisations incorporelles	2 246	2 072
Immobilisations corporelles	75 555	68 695
Immobilisations financières	4	4
Autres actifs non-courants	202	
Impôts différés	0	0
<b>Total actifs non-courants</b>	<b>78 007</b>	<b>71 614</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	1 340	1 095
Créances commerciales	17 046	22 058
Autres actifs courants et dépenses différées	3 734	2 450
Prêts inter-groupe à court terme		2 300
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	1 932	732
<b>Total actifs courants</b>	<b>24 052</b>	<b>28 635</b>
<b>Total actif</b>	<b>102 059</b>	<b>100 249</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Bénéfice reporté	0	-1 638
<b>Total capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>-1 638</b>
<b>Dettes non-courantes</b>		
Provisions à long terme	5 168	5 228
Impôts différés	1 090	984
<b>Total dettes non-courantes</b>	<b>6 258</b>	<b>6 212</b>
<b>Dettes courantes</b>		
Dettes de location-financement	262	161
Dettes commerciales	23 476	23 841
Dettes liées aux avantages du personnel	2 127	735
Impôts	0	362
Revenus différés	5 762	5 505
Autres dettes	0	71
<b>Total dettes courantes</b>	<b>31 627</b>	<b>30 675</b>
<b>Total dettes</b>	<b>37 885</b>	<b>36 887</b>
<b>Total capitaux propres et dettes</b>	<b>37 885</b>	<b>35 249</b>
<b>Total actifs nets identifiables à la juste valeur</b>	<b>64 175</b>	<b>65 000</b>
<b>Goodwill provenant de l'acquisition</b>	<b>843</b>	
<b>Contrepartie transférée à l'acquisition</b>	<b>65 000</b>	
<b>Flux financiers sortants nets (contrepartie transférée à l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise)</b>	<b>63 068</b>	

Comme mentionné ci-dessus, le contrat d'achat d'actions prévoit un mécanisme d'ajustement de prix basé sur la dette nette et sur le besoin en fonds de roulement tels qu'établis en date du 28 février 2010. Le mécanisme d'ajustement de prix prévu par le contrat n'a pas encore été inclus dans le montant payé pour l'acquisition à la date des états financiers consolidés, car il est contesté par KPN Mobile International B.V. qui a lancé une procédure d'arbitrage. L'ajustement final est estimé entre -0,3 million d'euros et -2,2 millions d'euros et sera réglé en numéraire.

La juste valeur des créances commerciales a été fixée à 17 millions d'euros. La valeur brute de ces créances s'élève à 19,8 millions d'euros, sur laquelle des réductions de valeur d'un montant de 2,8 millions d'euros ont été comptabilisées.

Le goodwill de 0,8 million d'euros comprend la valeur de l'ensemble des synergies attendues de cette acquisition. Ce goodwill ne sera pas déductible d'un point de vue fiscal.

Mobistar a reconnu une dette de 3,2 millions d'euros relative à des montants de TVA due sur des transactions réalisées avec des opérateurs étrangers durant la période 2004 à 2008. Cette dette est comprise dans les 5,1 millions d'euros repris dans la rubrique 'litiges en suspens' de la note 13. La société n'est pas en mesure d'estimer la période à laquelle ce litige sera réglé. En corrélation avec cette provision, Mobistar a reconnu une créance de 1,5 million d'euros, étant donné que le contrat d'achat d'actions prévoit que les décaissements relatifs à ce litige dépassant 1,7 million d'euros seront supportés par le vendeur. Aucun changement n'est survenu dans la reconnaissance de la dette entre la date d'acquisition du regroupement d'entreprises et la date du bilan.

La juste valeur des actifs et passifs identifiés est provisoire en ce qui concerne les éléments suivants et ce, compte tenu du fait que les informations actuellement disponibles ne sont pas suffisantes:

- 1) Actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées
- 2) Juste valeur de contrats déficitaires
- 3) Ajustement final du prix d'achat

La comptabilisation de ces éléments devrait être finalisée pour la fin mars 2011.

Le tableau ci-après détaille la contribution de MES pour les 9 mois d'activités qui ont été consolidés au 31 décembre 2010. Pour information, l'impact proforma sur le compte de résultat à partir du 1er janvier est également mentionné. Il est à noter que ce proforma n'inclut pas les ajustements de consolidation qui auraient eu un impact sur le compte de résultat au cours des premiers mois de l'exercice.

	Du 1er avril au 31 décembre 2010 avant élimination inter-groupe	Du 1er janvier au 31 décembre 2010 proforma à l'exclusion des ajustements de consolidation
<b>Produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires de la téléphonie	62 532	86 419
Chiffre d'affaires de vente de matériel	0	0
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>62 532</b>	<b>86 419</b>
Autres produits d'exploitation	173	589
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>62 704</b>	<b>87 008</b>
<b>Résultats</b>		
EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements et pertes de valeur)	9 727	10 771
<b>EBIT (résultat opérationnel)</b>	<b>-1 422</b>	<b>-3 131</b>
Produits financiers nets	-72	-75
Impôts	-144	2
<b>Résultat net</b>	<b>-1 638</b>	<b>-3 205</b>

## 2. Immobilisations incorporelles et goodwill (en 000 d'euros)

2010

	Goodwill	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>					
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>79 287</b>	<b>372 841</b>	<b>39 144</b>	<b>476 008</b>	<b>887 993</b>
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions de filiales - 1er avril				2 257	2 257
Acquisitions et différences de consolidation	844	74 367	2 415	60 545	137 327
Cessions et désaffectations				-12 398	-12 398
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>80 131</b>	<b>447 208</b>	<b>41 559</b>	<b>526 412</b>	<b>1 015 179</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>0</b>	<b>253 061</b>	<b>31 828</b>	<b>367 616</b>	<b>652 505</b>
Mutations de l'exercice:					
Additions		24 799	4 308	47 431	76 538
Pertes de valeur actées				3 743	3 743
Cessions et désaffectations				-12 386	-12 386
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>0</b>	<b>277 860</b>	<b>36 136</b>	<b>406 404</b>	<b>720 400</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2010</b>	<b>80 131</b>	<b>169 348</b>	<b>5 423</b>	<b>120 008</b>	<b>294 779</b>

2009

	Goodwill	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>					
<b>Au 1er janvier 2009</b>	<b>79 287</b>	<b>372 841</b>	<b>37 225</b>	<b>445 864</b>	<b>855 930</b>
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions et différences de consolidation			1 919	38 360	40 279
Cessions et désaffectations				-8 216	-8 216
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>79 287</b>	<b>372 841</b>	<b>39 144</b>	<b>476 008</b>	<b>887 993</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 1er janvier 2009</b>	<b>0</b>	<b>227 994</b>	<b>27 603</b>	<b>327 283</b>	<b>582 880</b>
Mutations de l'exercice:					
Additions		25 067	3 907	45 082	74 056
Pertes de valeur actées			318	3 228	3 546
Cessions et désaffectations				-7 977	-7 977
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>0</b>	<b>253 061</b>	<b>31 828</b>	<b>367 616</b>	<b>652 505</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</b>	<b>79 287</b>	<b>119 780</b>	<b>7 316</b>	<b>108 392</b>	<b>235 488</b>

## Goodwill

Les premières entrées en consolidation relatives à l'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. (MES) ont été enregistrées au 1er avril 2010. Ces entrées ont entraîné une augmentation du goodwill de 844 milliers d'euros.

Le Goodwill à fin 2009 comprend:

Goodwill Mobistar Affiliate S.A.	10 558
Goodwill Orange S.A.	68 729
<b>Total</b>	<b>79 287</b>

Le Goodwill à fin 2010 comprend:

Goodwill Mobistar Affiliate S.A.	10 558
Goodwill Orange S.A.	68 729
Goodwill Mobistar Enterprise Services S.A.	844
<b>Total</b>	<b>80 131</b>

### Mobistar Affiliate S.A.

L'acquisition de la société Mobistar Affiliate S.A. a été réalisée en deux phases: l'achat initial de 20 % des actions en avril 1999 et l'acquisition du solde de 80 % en mai 2001.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Belgique' (voir note 20). Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable. L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, prend en compte le cours de bourse de l'action Mobistar.

Concernant le goodwill de Mobistar Affiliate S.A., lorsque l'on considère la relation entre la capitalisation boursière et les actifs nets du Groupe au 31 décembre 2010, la capitalisation boursière était nettement supérieure à la valeur comptable nette.

### Orange S.A.

L'acquisition d'Orange S.A. a été réalisée en deux phases: 90 % des actions ont été acquises le 2 juillet 2007. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Luxembourg'. Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

Le montant recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie a été estimé sur base de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Pour 2010, les flux de trésorerie ont été estimés selon un plan financier sur quatre ans (de 2011 à 2014) approuvé par la direction locale. Pour les années suivantes, les chiffres ont été extrapolés sur base d'un taux de croissance estimé à 2 % (taux de croissance estimé du marché luxembourgeois). Les flux de trésorerie ont été actualisés. Le taux d'escompte appliqué aux flux de trésorerie projetés a été estimé à 8,5 %. Une analyse de sensibilité a été réalisée. Le plus mauvais des scénarios, basé sur un taux de croissance de 1 % et un WACC de 9,5 %, résulterait en une marge disponible de 5,0 millions d'euros.

Pour 2009, les flux de trésorerie ont été estimés selon un plan financier sur cinq ans (de 2010 à 2014) approuvé par la direction locale. Pour les années suivantes, les chiffres ont été extrapolés sur base d'un taux de croissance estimé à 2 % (taux de croissance estimé du marché luxembourgeois). Les flux de trésorerie ont été actualisés. Le taux d'escompte appliqué aux flux de trésorerie projetés a été estimé à 8,5 %. Une analyse de sensibilité a été réalisée. Le plus mauvais des scénarios, basé sur un taux de croissance de 1 % et un WACC de 9,5 %, résulterait en une marge disponible de 34,5 millions d'euros.

Etant donné que le montant recouvrable du segment 'Luxembourg', goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

### Mobistar Enterprise Services S.A.

L'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. a été réalisée le 31 mars 2010. Une première allocation du prix d'achat a été réalisée en juin 2010. Toutefois, certains éléments de cette allocation sont toujours sujets à négociation (prix d'achat) ou analyse (niveau d'actifs d'impôts différés et contrats potentiellement déficitaires). La finalisation

de cette analyse pourrait avoir un impact sur le goodwill tel qu'actuellement comptabilisé. La date ultime pour procéder à un ajustement du goodwill est fixée au 31 mars 2011.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Belgique' (voir note 20). Une fois fixé, un test de dépréciation du goodwill sera réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier, à partir de fin 2011, afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable. L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, prend en compte le cours de bourse de l'action Mobistar.

### **Immobilisations incorporelles**

L'amortissement de la licence UMTS a débuté en avril 2005 lorsque le réseau 3G a été déclaré techniquement prêt à être mis en service dans la région d'Anvers. La licence UMTS est amortie linéairement sur 16 années et les dotations aux amortissements s'élèvent à 9.364 milliers d'euros en année complète. Les coûts d'amortissement de la première licence 2G s'élèvent à 14.212 milliers d'euros. La licence 2G a été renouvelée à la fin de l'année 2010. Les coûts de cette licence, s'élevant à 74.367 milliers d'euros, sont amortis sur une période de cinq ans, soit la durée de la licence. Les coûts d'amortissement pour l'exercice 2010 s'élèvent à 1.222 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles produites en interne et les autres immobilisations incorporelles incluent les coûts de développement ainsi que les coûts des licences de logiciels. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles en vigueur en 2010 reste comparable à celle utilisée en 2009.

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux logiciels acquis ou développés par des fournisseurs externes. Ils sont utilisés à des fins administratives ou en majorité pour les applications utilisées sur le réseau. Un important programme de renouvellement a débuté en 2010, visant à revoir les applications utilisées par les services de provisioning, de médiation, de facturation et du service clientèle. Ce programme de renouvellement s'étend sur les deux prochaines années et impactera principalement l'exercice 2011.

Certaines immobilisations incorporelles sont totalement amorties bien que toujours en service. Il s'agit principalement de la première licence GSM qui a été complètement amortie à la fin de l'exercice 2010. Les investissements relatifs à l'acquisition initiale de logiciels peuvent également être totalement amortis, mais les nouvelles versions de ces logiciels, toujours utilisées, ne sont pas complètement amorties. Il en va de même pour les coûts initiaux de recherche de sites.

### 3. Immobilisations corporelles (en 000 d'euros)

2010

	Terrains, constructions et infrastructure réseau	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisa- tions corporelles	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>					
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>512 057</b>	<b>613 369</b>	<b>124 691</b>	<b>23 157</b>	<b>1 273 274</b>
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions de filiales - 1er avril	19 120	55 694	25	705	75 544
Acquisitions, y compris la production immobilisée	28 320	61 957	9 876	2 780	102 933
Coûts de démantèlement	-327				-327
Cessions et désaffectations	-3 579	-7 217	-8 877	-9 411	-29 084
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>555 591</b>	<b>723 803</b>	<b>125 715</b>	<b>17 231</b>	<b>1 422 340</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>231 469</b>	<b>381 730</b>	<b>100 289</b>	<b>10 872</b>	<b>724 360</b>
Mutations de l'exercice:					
Additions	20 031	54 358	7 435	2 781	84 605
Pertes de valeur actées	753	2 363	2 629	174	5 919
Coûts de démantèlement	-153				-153
Cessions et désaffectations	-3 766	-6 240	-8 901	-9 411	-28 318
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>248 334</b>	<b>432 211</b>	<b>101 452</b>	<b>4 416</b>	<b>786 413</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2010</b>	<b>307 257</b>	<b>291 592</b>	<b>24 263</b>	<b>12 815</b>	<b>635 927</b>

2009

	Terrains, constructions et infrastructure réseau	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisa- tions corporelles	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>					
<b>Au 1er janvier 2009</b>	<b>491 516</b>	<b>606 954</b>	<b>120 290</b>	<b>18 128</b>	<b>1 236 888</b>
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	35 219	51 919	9 033	10 277	106 448
Coûts de démantèlement	62				62
Cessions et désaffectations	-14 740	-45 504	-4 632	-5 248	-70 124
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>512 057</b>	<b>613 369</b>	<b>124 691</b>	<b>23 157</b>	<b>1 273 274</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 1er janvier 2009</b>	<b>225 224</b>	<b>374 121</b>	<b>93 022</b>	<b>14 995</b>	<b>707 362</b>
Mutations de l'exercice:					
Additions	18 699	46 432	11 328	664	77 123
Pertes de valeur actées	1 941	6 483	549	463	9 436
Coûts de démantèlement	152				152
Cessions et désaffectations	-14 547	-45 306	-4 610	-5 250	-69 713
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>231 469</b>	<b>381 730</b>	<b>100 289</b>	<b>10 872</b>	<b>724 360</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</b>	<b>280 588</b>	<b>231 639</b>	<b>24 402</b>	<b>12 285</b>	<b>548 914</b>

## Investissements

Au cours de l'exercice 2010, Mobistar a investi 239,4 millions d'euros (74,4 millions d'euros en renouvellement de licence, 62,1 millions d'euros en immobilisations incorporelles (hors goodwill) et 102,9 millions d'euros en immobilisations corporelles), ce qui représente 15,8 % du chiffre d'affaires de la téléphonie.

Mobistar a principalement investi dans le développement de son réseau 3G/HSDPA, dans son nouveau bâtiment et dans l'aménagement de celui-ci. Au cours de l'année 2010, 695 nouveaux sites ont été mis en service, ce qui porte la couverture totale de la population belge à 90 %.

## Perte de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles

En 2010, une perte de valeur a été constatée sur les immobilisations corporelles et incorporelles à concurrence d'un montant de 9.662 milliers d'euros (en 2009: 12.982 milliers d'euros) et actée sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans le compte de résultat.

La perte de valeur de 9.662 milliers d'euros (3.743 milliers d'euros en immobilisations incorporelles et 5.919 milliers d'euros en immobilisations corporelles) enregistrée au cours de l'exercice, qui a été déterminée par actif individualisé afin de tenir compte de l'obsolescence, du démantèlement ou des pertes, peut être précisée comme suit:

Applications et développements informatiques	3 743
Équipement de réseau obsolète	5 919
<b>Total</b>	<b>9 662</b>

Les pertes de valeur sont allouées au segment 'Belgique'.

La juste valeur des applications informatiques et de l'équipement de réseau obsolète, déduction faite des coûts de la vente, est nulle.

Les désaffectations 2009 et 2010 portent sur le renouvellement du réseau.

## Subventions publiques

Une subvention publique d'un montant de 3.148 milliers d'euros a été reçue en 1997 en provenance du Gouvernement de la Région wallonne, afin de participer à l'investissement dans un immeuble de bureaux et dans son équipement.

Les subventions publiques sont déduites de la valeur d'acquisition des actifs concernés.

Toutes les conditions et modalités inhérentes à cette subvention publique sont satisfaites.

	2010	2009
<b>Valeur comptable nette au 1er janvier</b>	<b>175</b>	<b>201</b>
Acté en compte de résultat	-26	-26
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>149</b>	<b>175</b>

## 4. Autres actifs non-courants (en 000 d'euros)

	2010		
	Cautionnements versés en numéraire	Créances à long terme	Total
<b>Valeur comptable nette au 1er janvier 2010</b>	<b>162</b>	<b>11 289</b>	<b>11 451</b>
Additions	4	624	628
Remboursements	-4	-4 573	-4 577
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2010</b>	<b>162</b>	<b>7 339</b>	<b>7 501</b>

	2009		
	Cautionnements versés en numéraire	Créances à long terme	Total
<b>Valeur comptable nette au 1er janvier 2009</b>	<b>118</b>	<b>11 064</b>	<b>11 182</b>
Additions	44	2 443	2 487
Remboursements		-2 217	-2 217
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</b>	<b>162</b>	<b>11 289</b>	<b>11 451</b>

La baisse des autres créances non-courantes en 2010 est essentiellement due au transfert vers la rubrique 'autres actifs courants' de l'échéance des prêts à long terme accordés à des partenaires spécifiques (1.881 milliers d'euros) et à la facilité de paiement attribuée à Ericsson dans le cadre du projet d'externalisation en 2008 (2.068 milliers d'euros).

Depuis la fin de l'année 2009, un nantissement a été émis en faveur de Mobistar sur les actifs d'un des partenaires afin de couvrir le prêt accordé à celui-ci (à court et à long terme).

## 5. Impôts courants et différés (en 000 d'euros)

### Actifs et passifs d'impôts différés

	Bilan		Compte de résultat	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
<b>Actifs d'impôts différés</b>				
Montants reconnus à partir de la date d'acquisition: Orange S.A.				
Pertes fiscales reportées en début d'année	9 349	9 349		
Réduction de valeur sur pertes fiscales reportées				
des années antérieures	-975	-975		
Variation du taux d'impôt d'Orange S.A.	342	342		
Utilisation dans l'année des pertes fiscales reportées	-5 451		-5 451	
Impôts différés relatifs à l'allocation du prix d'acquisition				
Orange S.A.	-4 894	-4 894		
Reprise d'impôts différés sur l'allocation du prix d'acquisition				
Orange S.A.	2 297	1 717	580	673
Reprise d'impôts différés sur réduction de valeur sur la				
marque Orange S.A.	997	997		997
Variation du taux d'impôt sur l'allocation du prix d'acquisition				
Orange S.A.	-15		-15	
<b>Total des actifs d'impôts différés liés aux activités</b>	<b>1 650</b>	<b>6 536</b>	<b>-4 886</b>	<b>1 670</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>				
Montants reconnus à la date d'acquisition: MES S.A.				
Passifs d'impôts différés MES S.A. au 1er avril 2010	-801			
Passifs d'impôts différés relatifs à l'allocation du prix				
d'acquisition MES S.A. au 1er avril 2010	-39			
Ajustement du bilan suite à l'acquisition	-840			
Crédit d'impôts lié aux investissements	1 282	1 709	-427	-570
Chiffre d'affaires reconnu sur les gratuités accordées				
aux clients	-2 415	-1 684	-731	3 600
Prise en charge des intérêts intercalaires	153	246	-93	-371
Prise en charge des coûts de développement				
des sites intranet	277	499	-222	-213
Autres	-3	-3		-1
Passifs d'impôts différés MES S.A. de l'exercice	-21		-21	
Passifs d'impôts différés relatifs à l'allocation du prix				
d'acquisition MES S.A.	-123		-123	
<b>Total des passifs d'impôts différés liés aux activités</b>	<b>-850</b>	<b>767</b>	<b>-1 617</b>	<b>2 445</b>
<b>Total des actifs d'impôts différés nets</b>	<b>-40</b>	<b>7 303</b>	<b>-6 503</b>	<b>4 115</b>

### Principaux composants de la charge d'impôt

	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt de l'exercice exigible	118 432	141 234
Charge d'impôt exigible des exercices antérieurs	-14 960	576
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et au reversement des différences temporelles (variation d'impôts différés liés aux activités)	6 503	-4 115
<b>Charge d'impôt</b>	<b>109 975</b>	<b>137 695</b>

Fin 2009, le Groupe disposait des pertes fiscales non utilisées survenues dans le chef d'Orange S.A. à hauteur de 39.924 milliers d'euros, indéfiniment disponibles pour compensation avec les bénéfices imposables futurs de l'entreprise dans le chef de laquelle elles sont intervenues. Toutefois, sur base de l'estimation des bénéfices imposables futurs et du planning des impôts attendu fin 2008, le montant des impôts différés avait été limité à une perte fiscale s'élevant à 28.261 milliers d'euros.

En 2010, suite au résultat positif d'Orange S.A. consécutif à une remise de dette conditionnelle, la capacité à recouvrer les pertes fiscales reportées a été revue et ajustée au montant total restant des pertes fiscales de la société.

### Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

	31.12.2010	31.12.2009
Bénéfice comptable consolidé avant impôts	373 526	397 976
<b>Charge d'impôt au taux de 33,99 %</b>	<b>126 961</b>	<b>135 272</b>
Impôt relatif aux différences permanentes		
* Charges fiscalement non déductibles	2 914	2 806
* Irisnet - perte avant impôt non déductible	85	-32
Crédit d'impôt sur investissements	-557	-563
Déduction d'impôts sur capital à risque	-675	-1 442
Crédit d'impôts lié au regroupement d'entreprises	-3 793	1 078
Charge d'impôt sur exercices antérieurs	-14 960	576
<b>Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>109 975</b>	<b>137 695</b>
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>29,44%</b>	<b>34,60%</b>

## 6. Stocks (en 000 d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Marchandises (e.a. GSM et cartes SIM)</b>		
Coût des stocks	12 062	11 486
Dépréciation des stocks	-1 763	-1 412
Stocks - valeur nette de réalisation	10 299	10 073
<b>Coût des stocks pris en charge durant l'exercice</b>	<b>158 782</b>	<b>133 939</b>

Le montant de la provision pour la dépréciation des stocks a généré une augmentation des dépenses s'élevant à 351 milliers d'euros, imputés dans les coûts de revient des ventes.

## 7. Créances commerciales (en 000 d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Créances commerciales - valeur brute	257 417	252 402
Réduction de valeur - clients douteux	-51 450	-47 958
<b>Créances commerciales - valeur comptable nette</b>	<b>205 967</b>	<b>204 444</b>

Pour les termes et conditions portant sur les créances sur parties liées, référez-vous à la note 18.

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement domiciliées. Pour les créances non domiciliées, le terme le plus courant est de 30 jours fin de mois.

### Créances commerciales: Réconciliation de la provision pour réduction de valeur sur clients douteux

	Bilan				Compte de résultat		
	31.12.2010	Provision	Extourne	Entrée de MES dans le périmètre	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Clients 'Hardware'	-5 875				-6 902	-1 027	1 525
Clients 'Airtime'	-45 575				-41 056	1 768	5 706
<b>Total de la réduction de valeur sur clients douteux</b>	<b>-51 450</b>	<b>-12 516</b>	<b>11 748</b>	<b>-2 751</b>	<b>-47 958</b>	<b>741</b>	<b>7 231</b>

### Créances commerciales: balance âgée

	Créances commerciales - valeur nette comptable	Non échues	Echues à moins de 180 jours	Echues entre 180 et 360 jours	Echues à plus de 360 jours
2010	205 967	133 802	48 171	14 935	9 059
2009	204 444	121 630	51 996	10 477	20 372

L'augmentation de la provision pour réduction de valeur sur clients douteux résulte d'une position débitrice ouverte plus élevée, renforcée par la difficulté accrue de récupérer les créances.

## 8. Autres actifs courants et produits acquis (en 000 d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Taxes locales et régionales sur pylônes	41 937	34 991
Réduction de valeur sur taxes sur pylônes	-41 937	-34 991
Prépaiements	13 818	10 002
TVA à récupérer	86	1 506
Autres actifs courants	9 886	5 309
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>23 790</b>	<b>16 817</b>
<b>Produits acquis</b>	<b>30 181</b>	<b>29 287</b>
<b>Total</b>	<b>53 971</b>	<b>46 104</b>

### Taxes locales et régionales sur les pylônes, mâts et antennes GSM

Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant le Conseil d'Etat et les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'Etat a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de téléphonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 41,9 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 6,9 millions d'euros à charge de l'exercice. La réduction de valeur est enregistrée dans la rubrique 'Autres charges d'exploitation' du compte de résultat.

### Prépaiements

L'augmentation des prépaiements est due à la reclassification depuis les créances à long terme de l'échéance des prêts à des partenaires et d'autres prépaiements.

### Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont augmenté en raison de l'intégration des montants dus à MES par des tiers dans des litiges spécifiques (des provisions relatives à ces litiges ont été enregistrées dans la rubrique dettes, le montant repris dans les autres actifs courants correspond au montant à recouvrer de parties tierces dans le cas où les frais seront encourus) et de l'enregistrement des intérêts prépayés relatifs au renouvellement de la licence.

### Produits acquis

Les produits acquis comprennent deux types de postes: les montants estimés des revenus non facturés et les ajustements des revenus obtenus dans le cadre de certains plans tarifaires offrant des gratuités pour lesquelles la période d'attribution diffère de la période de fidélité (par exemple). Ces produits acquis sont restés stables par rapport à l'exercice précédent.

## 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie (en 000 d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>12 959</b>	<b>10 009</b>

L'échéance des dépôts à court terme auprès de France Télécom est d'un mois; ces dépôts produisent des intérêts selon les conditions du marché.

Les fonds bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. La juste valeur de la rubrique trésorerie, dépôts à court terme et équivalents de trésorerie est de 12.959 milliers d'euros.

## 10. Résultat par action (en 000 d'euros)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

	31.12.2010	31.12.2009
Part du groupe dans le résultat de la période	263 551	260 281
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414
Effet de dilution	NA	NA
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414

Aucune transaction impliquant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles n'a été effectuée après la date du bilan, laquelle aurait eu pour effet de modifier de manière significative le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation au terme de l'exercice si ces transactions s'étaient produites avant le terme de l'exercice.

## 11. Capitaux propres (en 000 d'euros)

### Capital social

#### Changements survenus en 2009

Aucun changement n'est survenu au cours de l'année 2009.

## Changements survenus en 2010

Une partie de la réserve légale enregistrée fin 2009 a été transférée vers le capital, suite à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010, à hauteur de 22.541 milliers d'euros.

	Capital	Nombre d'actions ordinaires
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>109 180</b>	<b>60 014 414</b>
<b>Au 1er janvier 2010</b>	<b>109 180</b>	<b>60 014 414</b>
Transfert de la réserve légale	22 541	
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>131 721</b>	<b>60 014 414</b>

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros (1,819 euro en 2009).

## Réserve légale

En vertu des dispositions du droit comptable belge, 5 % du bénéfice annuel net après impôt de la société Mobistar S.A. doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne 10 % du capital social.

Une augmentation de capital par incorporation de la réserve légale a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010.

	2010	2009
<b>Au 1er janvier</b>	<b>35 714</b>	<b>35 714</b>
Transfert au capital	-22 541	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>13 173</b>	<b>35 714</b>

## Bénéfice reporté

	2010	2009
<b>Au 1er janvier</b>	<b>295 933</b>	<b>307 589</b>
Résultat de la période après impôts	263 551	260 281
Dividende payé	-273 066	-273 066
Plan de rétention sur les actions de France Télécom		1 276
Coût des transactions imputées en capitaux propres	-142	-147
<b>Au 31 décembre</b>	<b>286 276</b>	<b>295 933</b>

## Rémunération des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 4 mai 2011, le Conseil d'Administration proposera l'approbation du régime de rémunération des actionnaires suivant:

### Dividende 2010

Le nombre d'actions recevant un dividende basé sur la distribution du résultat 2010 s'élève à 60.014.414 actions.

Nombre d'actions ordinaires à la date de paiement du dividende	60 014 414
Dividende ordinaire brut par action ordinaire, en euros	2,90
Total dividende ordinaire 2010 (en 000 d'euros)	174 042
Dividende extraordinaire brut par action ordinaire, en euros	1,40
Total dividende extraordinaire 2010 (en 000 d'euros)	84 020

Le dividende relatif à l'exercice 2010 n'a pas été constaté comme une dette à la date du bilan, étant donné que l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires surviendra après la date du bilan.

## Gestion du capital

Le principal objectif de la gestion du capital du Groupe consiste à assurer le maintien d'une notation de crédit forte pour soutenir ses activités et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède aux ajustements, à la lumière de l'évolution des conditions économiques. Pour préserver ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut adapter le paiement du dividende aux actionnaires, restituer du capital aux actionnaires, procéder au rachat d'actions ou émettre de nouvelles actions. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, méthodes ou processus durant les exercices clôturés au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009. La gestion du capital est basée sur les capitaux propres de l'actionnaire.

Conformément à l'objectif décrit ci-dessus, Mobistar a distribué 273,1 millions d'euros à ses actionnaires au cours de l'année 2010, sous forme d'un dividende ordinaire de 2,90 euros par action ordinaire et d'un dividende extraordinaire de 1,65 euro par action ordinaire.

## 12. Paiement fondé sur des actions

### Plan de rétention sur les actions de France Télécom

#### 2008

Le Comité de Rémunération de Mobistar a approuvé, fin 2007, la participation de Mobistar au plan d'attribution gratuite d'actions émis par France Télécom sur ses propres actions ou sur un équivalent de trésorerie. Ce plan comprend des conditions de rétention entre 2007 et 2009 (dernière condition pour les participants: être actifs au 4 décembre 2009) et des conditions de performance de France Télécom relatives aux flux de trésorerie en 2007 et 2008 (conditions atteintes pour les deux années). Ce plan s'applique à tous les employés de Mobistar. Mobistar a été entièrement remboursée par France Télécom. A ce titre, le plan a été reconnu comme un paiement fondé sur des actions réglé au moyen d'instruments de capitaux propres par Mobistar.

Ce plan a été valorisé au 31 décembre 2008 sur base des données suivantes:

- Valeur de l'action au 18 mars 2008 (date d'octroi):	21,50 euros
- Taux de rendement sans risque:	3,48 %
- Probabilité d'atteinte des critères de performance:	100 %
- Taux de dividende attendu:	6,0 %
- Période d'acquisition des droits:	du 18/03/2008 au 4/12/2009
- Nombre d'instruments d'équivalents de trésorerie utilisés pour le calcul:	106 827

La valeur réelle a été estimée sur base d'un modèle d'évaluation binomial qui tient compte des modalités et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Les dépenses découlant du plan d'attribution gratuite d'actions France Télécom ont été enregistrées en 2008 pour un montant de 1,3 million d'euros.

#### 2009

Le 4 décembre 2009, toutes les actions couvertes par le plan ont été acquises. Aucune annulation ou déchéance n'est survenue. Une dépense de 1,3 million d'euros a été enregistrée au cours de l'année pour couvrir les frais liés à ce plan. Les paiements ont été effectués en février 2010.

#### 2010

Aucun plan n'a été approuvé ni mis en œuvre au cours de l'année 2010.

## 13. Provisions à long terme (en 000 d'euros)

2010	01.01.2010	Additions	Utilisations	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2010
Litiges	4 655	3 448		-3 049		5 054
Coût de démantèlement des sites réseau	7 538	4 004	-187	-308	280	11 327
Coût de remise à neuf des immeubles loués	2 448	2 054	-2 257	-53		2 192
<b>Total</b>	<b>14 641</b>	<b>9 506</b>	<b>-2 444</b>	<b>-3 410</b>	<b>280</b>	<b>18 573</b>

2009	01.01.2009	Additions	Utilisations	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2009
Litiges	6 453	1 977	-1 443	-2 332		4 655
Coût de démantèlement des sites réseau	7 569	62	-372		279	7 538
Coût de remise à neuf des immeubles loués	1 084	1 364				2 448
<b>Total</b>	<b>15 106</b>	<b>3 403</b>	<b>-1 815</b>	<b>-2 332</b>	<b>279</b>	<b>14 641</b>

### Litiges en suspens

Mobistar est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Depuis 2010, les litiges en suspens incluent une dette relative à des montants de TVA de Mobistar Enterprise Services S.A. (voir note 1 'Regroupement d'entreprises').

### Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la provision pour le démantèlement des sites du réseau sont les suivantes:

	31.12.2010	31.12.2009
Nombre de sites réseau, Orange S.A. inclus (en unités)	4 311	4 313
Coût moyen de démantèlement par site	11	11
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux d'escompte	4,0%	4,0%

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier en fonction des sites, la provision est calculée sur base d'un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus dans le passé pour des activités similaires.

Pour les sites de taille plus importante, tels les POP ou les MSC et BSC, la provision est calculée sur base de la surface des sites loués et d'un coût moyen de démantèlement par m2 qui tient compte d'une expérience antérieure similaire. La partie de la provision relative à cette catégorie de sites s'élève à 3.866 milliers d'euros.

Il est pratiquement impossible d'évaluer le calendrier des sorties de trésorerie, car, bien que basée sur l'hypothèse selon laquelle tous les sites du réseau seront démantelés à l'avenir, la provision est calculée en tenant compte du terme connu des contrats de location existants, mais avec une probabilité élevée de renouvellement à chaque date de prorogation.

La provision pour le démantèlement des sites du réseau sera également ajustée lorsque des éléments objectifs montrent que des changements technologiques ou législatifs futurs auront un impact sur le montant de la provision.

### Coûts de remise en état des bâtiments loués

La provision pour remise en état des bâtiments loués à usage de bureau résulte d'obligations contractuelles et est évaluée sur base du niveau des coûts exposés par le passé dans le cadre de transactions similaires.

### Équipement électrique et électronique désaffecté

Selon la directive européenne et l'interprétation IFRIC 6 relatives aux équipements de cette nature, Mobistar est responsable du traitement et du recyclage de tout équipement de ce type acquis jusqu'au 13 août 2005.

Mobistar procède à la vente de son matériel électrique et électronique désaffecté auprès d'un fournisseur dûment agréé à un prix de vente net qui comprend l'ensemble des obligations requises par la directive européenne. L'accord

conclu avec ce fournisseur comprend également les obligations contractées par Mobistar avant le 13 août 2005. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître une provision à ce titre dans les états financiers de Mobistar.

## 14. Instruments financiers (en 000 d'euros)

### Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

### Risque de taux d'intérêt

Suite à la distribution particulièrement élevée en 2008 à ses actionnaires (près de 600 millions d'euros), la société a enregistré une dette s'élevant à 300,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette dont les intérêts sont basés sur l'EONIA + 65 points de base et l'Euribor + 65 points de base.

### Risque de change

L'entreprise n'est pas exposée à un risque de change significatif.

### Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. Voir notes 7 & 8.

La provision pour réduction de valeur sur clients douteux est calculée sur base de différents critères suivant le type de clients. Pour les clients 'hardware', la provision se base sur l'évaluation de la solvabilité du client au cas par cas. Dans certaines circonstances, les modalités de paiement prévoient un paiement à la livraison. Pour les clients 'air-time', la provision pour réduction de valeur tient compte du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ainsi que de la balance âgée des encours. Les pourcentages sont définis selon la segmentation de la clientèle, et en fonction du recouvrement des années précédentes. Tous les indicateurs sont revus annuellement.

### Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

### Prêts et emprunts productifs d'intérêts

	Montant nominal à fin 2010	Taux d'intérêt	Maturité	31.12.2010	31.12.2009
Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès d'Atlas Services Belgium	450 000	Euribor + 0,65	31.12.2015	270 000	
Coûts de transaction liés à l'emprunt à long terme				-2 250	
Autre dette financière				161	
<b>Total des dettes et emprunts à long terme</b>				<b>267 911</b>	<b>0</b>
Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès de France Télécom					50 000
Facilité de crédit à court terme pour l'équilibrage de trésorerie auprès de France Télécom	50 000	EONIA + 0,65	sur demande	30 658	245 479
Lignes de crédit non engagées auprès de diverses institutions bancaires	50 900	fixé lors de l'emprunt	sur demande		
Part de l'emprunt de l'association momentanée Irisnet'	2 727	fixé lors de l'emprunt	sur demande	2 235	2 457
<b>Total des dettes et emprunts à court terme</b>				<b>32 893</b>	<b>297 936</b>

## Justes valeurs

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
<b>Actifs financiers</b>				
Liquidités et équivalents de trésorerie	12 959	10 009	12 959	10 009
Autres actifs financiers (non-courants)	162	162	162	162
Créances à court terme <sup>(1)</sup>	1 808	2 142	1 782 **	2 116 *
Créances à long terme (non-courantes) <sup>(1)</sup>	7 338	11 214	7 121 **	10 929 *
Créances commerciales <sup>(1)</sup>	205 967	204 444	205 967	204 444
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>	21 982	14 675 <sup>(2)</sup>	21 982	14 675 <sup>(2)</sup>
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt à long terme	270 000		263 390**	
Dette commerciale non-courante	43 195		42 491 **	
Emprunt à court terme (>1 an échéant <1 an)		50 000		49 083 *
Emprunt à court terme	30 658	245 479	30 658	245 479
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 235	2 457	2 235	2 457
Total emprunts à court terme	32 893	297 936	32 893	297 019
Dettes commerciales	310 943	266 385	310 943	266 385
Autres dettes	4 473	2 491	4 473	2 491

\* Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an: 1,21%, 2 ans: 1,8669%, 3 ans: 2,274%, 4 ans: 2,5838%, 5 ans: 2,8404%).

\*\* Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an: 1,48%, 2 ans: 1,5615%, 3 ans: 1,9529%, 4 ans: 2,2217%, 5 ans: 2,5094%).

(1) Voir note 4.12 relative aux méthodes comptables (prêts et créances).

(2) Le montant publié sous cette rubrique dans le rapport annuel 2009 était 16.817. Il a été modifié en 14.675 dans le rapport annuel 2010 car le montant de 2.142 publié sous la rubrique «créances à court terme» avait été erronément inclus une seconde fois dans les 16.817.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne détenait pas d'instruments financiers significatifs évalués à leur juste valeur.

La valeur comptable des liquidités, des équivalents de trésorerie, des créances commerciales et autres actifs, des dettes commerciales et autres dettes, est réputée représenter leur juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti, lequel est réputé représenter leur juste valeur.

La valeur comptable du prêt de coentreprise est réputée représenter sa juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente.

## Echéancier

Au 31 décembre 2010	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
<b>Actifs financiers</b>				
Liquidités et équivalents de trésorerie	12 959	12 959		
Autres actifs financiers (non-courants)	162			162
Créances à long terme (non-courantes)	9 146	1 808	7 338	
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt à long terme	270 161		270 161	
Emprunt à court terme	32 893	32 893		
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 235	2 235		
<b>Au 31 décembre 2009</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Liquidités et équivalents de trésorerie	10 009	10 009		
Autres actifs financiers (non-courants)	162			162
Créances à long terme (non-courantes)	13 356	2 142	3 038	8 176
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt à court terme (>1 an échéant <1 an)	50 000	50 000		
Emprunt à court terme	245 479	245 479		
Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'	2 457	2 457		

## Analyse de sensibilité

Comme mentionné précédemment, le principal risque lié à des éléments externes variables est le coût de la dette. Tenant compte d'un endettement moyen de 300 millions pour 2010, une variation du taux flottant de 0,5 % aurait représenté un impact de 1,5 million d'euros sur les coûts financiers.

### 15. Dette commerciale à long terme (en 000 d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Dette relative à l'acquisition de la licence due à plus d'un an	43 194	0
<b>Total dette commerciale à long terme</b>	<b>43 194</b>	<b>0</b>

Ce montant représente la part de la dette à plus d'un an relative au renouvellement de la licence 2G. En effet, la société a choisi de procéder à un paiement différé (43,2 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les intérêts liés à cette dette pour l'année 2011 ont été payés en avance en décembre 2010. Ces intérêts ont été calculés sur base d'un taux provisoire de 3,25 %.

### 16. Dettes commerciales et autres dettes courantes (en 000 d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dettes commerciales</b>	<b>310 943</b>	<b>266 385</b>
<b>Dettes sociales et salariales</b>		
Rémunérations et indemnités de préavis	3 274	2 139
Cotisations de sécurité sociale	934	1 584
Pécule de vacances	18 036	12 947
Prime de performance et participation aux bénéfices	7 121	8 285
Autres	2 046	398
<b>Total</b>	<b>31 411</b>	<b>25 353</b>
<b>Taxes exigibles</b>		
Impôt sur le revenu - 2006		763
Impôt sur le revenu - 2007	288	3 857
Impôt sur le revenu - 2008		5 309
Impôt sur le revenu - 2009	21 149	27 234
Impôt sur le revenu - 2010	60 733	
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 072	278
<b>Total</b>	<b>83 242</b>	<b>37 441</b>
<b>Revenus différés</b>	<b>77 684</b>	<b>67 999</b>
<b>Autres dettes</b>		
Dividende 2004	41	45
Dividende 2005	84	96
Dividende 2006	79	97
Dividende 2007	55	80
Remboursement du capital 2008	119	207
Dividende 2008	177	496
Dividende 2009	300	
Autres dettes	3 618	1 470
<b>Total</b>	<b>4 473</b>	<b>2 491</b>

Excepté la dette à court terme relative au renouvellement de la licence 2G, les dettes commerciales ne portent pas d'intérêt et sont normalement réglées entre 30 et 60 jours. L'impact de l'intégration de MES sur les dettes commerciales est important et s'élève à 23.841 milliers d'euros.

La différence observée en matière d'impôts sur le revenu est due à la réduction des versements anticipés pour l'exercice 2010 par rapport au niveau de ceux-ci en 2009.

La différence observée en matière de dettes sociales et salariales est essentiellement due à l'ajustement de la provision relative au pécule de vacances.

Les revenus différés correspondent aux paiements réalisés en avance dans le cadre de certains plans tarifaires qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture, augmentés du montant des cartes prépayées émises mais non utilisées.

## 17. Compte de résultat (en 000 d'euros)

### Chiffre d'affaires

	2010	2009
Chiffre d'affaires des contrats d'abonnement	936 044	879 232
Chiffre d'affaires des cartes prépayées	179 216	206 876
Revenu d'interconnexion	342 314	336 199
Revenu de sous-location des sites partagés	2 516	2 584
Autres services	55 553	19 939
Total du chiffre d'affaires de la téléphonie	1 515 643	1 444 830
Vente de matériel	148 977	122 348
<b>Total</b>	<b>1 664 620</b>	<b>1 567 178</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires reste influencée par les activités de vente de terminaux (en progression de 26.629 milliers d'euros), toujours stimulées par les ventes de 'smartphones'.

### Autres produits d'exploitation

	2010	2009
Dépenses rechargées au Groupe France Télécom	9 923	11 637
Frais administratifs facturés aux clients et aux tiers	15 498	14 434
Services délivrés aux autorités judiciaires	4 740	4 646
Autres produits d'exploitation	3 032	6 895
<b>Total</b>	<b>33 192</b>	<b>37 612</b>

### Coûts d'interconnexion

Les coûts d'interconnexion poursuivent leur progression (+6,6 %) et sont passés de 358,1 millions d'euros en 2009 à 381,8 millions d'euros en 2010.

### Coûts d'acquisition des produits et services vendus

	2010	2009
Achat des produits	160 838	143 619
Achat des services	139 205	106 568
<b>Total</b>	<b>300 043</b>	<b>250 187</b>

Les coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une augmentation de 49,8 millions d'euros pour atteindre 300,0 millions d'euros à la fin de l'année 2010, suite à la croissance des revenus provenant de la vente d'équipements, notamment dans le domaine des 'smartphones' (17,2 millions d'euros), et à la contribution de MES en matière de coûts des sites (25,8 millions d'euros).

### Services et biens divers

	2010	2009
Charges locatives	25 522	27 497
Frais d'entretien	20 683	16 683
Honoraires	61 736	55 318
Frais administratifs	18 410	19 569
Commissions	112 900	101 947
Service universel	5 074	2 993
Frais de publicité	49 698	40 719
Autres	12 911	6 740
<b>Total</b>	<b>306 934</b>	<b>271 466</b>

Le coût des services et biens divers a augmenté de 35,4 millions d'euros pour atteindre 306,9 millions d'euros, suite à l'augmentation des commissions (+10,9 millions d'euros), des dépenses commerciales (+8,9 millions d'euros), des frais de gestion (+5,0 millions d'euros) et des honoraires et frais de consultance (+4,3 millions d'euros); cette augmentation a été légèrement compensée par la diminution des coûts de fonctionnement – bâtiment et frais de port (-1,6 million d'euros). Les coûts d'Orange S.A. sont quant à eux restés stables.

### Avantages du personnel

	2010	2009
Avantages du personnel à court terme	104 442	99 269
Cotisations de sécurité sociale	29 627	26 846
Assurance groupe et assurance soins de santé	5 471	5 866
Autres frais du personnel	1 263	1 167
<b>Total</b>	<b>140 803</b>	<b>133 148</b>

Les avantages du personnel à court terme sont présentés après déduction des coûts capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 3.722 milliers d'euros en 2010 et 3.882 milliers d'euros en 2009. Les dépenses découlant du 'plan d'attribution gratuite d'actions France Télécom' ont été enregistrées dans cette rubrique en 2009 pour un montant de 1,3 million d'euros; aucun plan similaire n'a été établi en 2010 (voir note 12).

Le nombre moyen de collaborateurs exprimé en équivalents temps plein a augmenté, passant de 1.472,4 en 2009 à 1.677,1 en 2010. Cette progression a été influencée par l'acquisition de MES (+133 personnes).

Le montant payé à titre de dépenses relatives au plan de pension à cotisation définie et inclus dans la rubrique 'Assurance groupe et soins de santé' s'élevait à 4.637 milliers d'euros en 2009 et 4.254 milliers d'euros en 2010.

### Autres charges d'exploitation

	2010	2009
Dépréciation des stocks	340	403
Créances commerciales - pertes réalisées	11 748	8 556
Créances commerciales - variation des provisions	768	7 231
Pertes de valeur sur taxes locales sur antennes GSM et pylônes	6 946	6 930
Taxes immobilières	3 210	2 326
Provisions à long terme	-2 966	-2 130
Pertes réalisées sur actifs vendus		143
Autres charges d'exploitation	-483	1 405
<b>Total</b>	<b>19 563</b>	<b>24 864</b>

La réduction de valeur sur les taxes locales sur les mâts et les antennes GSM est enregistrée, comme précisé dans la note 8, en 'Autres actifs courants'.

### Résultat financier

	2010	2009
<b>Produits financiers</b>		
Intérêt sur dépôts et comptes courants bancaires	514	690
Autres produits financiers	105	729
<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>1 419</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêt sur dettes financières	2 853	3 761
Autres charges financières	2 278	2 367
<b>Total</b>	<b>5 131</b>	<b>6 128</b>
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>-4 512</b>	<b>-4 709</b>

Les produits financiers nets continuent à être influencés par les taux d'intérêts bas appliqués au cours de l'exercice. Les autres charges financières sont essentiellement liées aux frais bancaires et aux pertes de change sur les transactions de roaming.

## 18. Relations avec les parties liées (en 000 d'euros)

### Relations avec les sociétés liées

#### Bilan et compte de résultat

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Actifs et passifs</b>		
Créances commerciales à court terme	22 568	30 476
<b>Dettes</b>		
Emprunt à court terme productif d'intérêts	30 810	295 479
Emprunt à long terme productif d'intérêts	267 750	
Dettes commerciales à court terme	12 769	15 859
<b>Revenus et charges</b>		
Ventes	53 113	59 243
Achats	38 791	44 273

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de la société Mobistar S.A., 100 % de la société Orange S.A., 100 % de la société Mobistar Enterprise Services S.A. et 50 % des intérêts détenus par France Télécom dans l'association momentanée 'Irisnet', en raison du fait que Mobistar contrôle l'association momentanée avec son partenaire Belgacom (précédemment Telindus) et assume les risques liés à cette activité en lieu et place de France Télécom.

La société tête du groupe à laquelle Mobistar S.A. appartient est France Télécom S.A., place d'Alleray 6, 75505 Paris Cedex 15, France.

#### Parties liées – transactions en 2010

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>Maison mère ultime</b>				
France Télécom - Trafic et services	42 407	29 427	16 371	10 121
France Télécom - Cash-pool		2 699		30 810
<b>Filiales de France Télécom</b>				
Services de téléphonie	10 706	6 665	6 197	2 648
Atlas Services Belgium - Emprunt				267 750
<b>Total</b>	<b>53 113</b>	<b>38 791</b>	<b>22 568</b>	<b>311 329</b>

#### Parties liées - transactions en 2009

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>Maison mère ultime</b>				
France Télécom - Trafic et services	44 517	34 437	22 661	13 935
France Télécom - Cash-pool		3 578		295 626
<b>Filiales de France Télécom</b>				
Services de téléphonie	14 726	6 258	7 815	1 777
<b>Total</b>	<b>59 243</b>	<b>44 273</b>	<b>30 476</b>	<b>311 338</b>

#### Modalités et conditions des transactions avec les parties liées

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Mobistar. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

## Relations avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction

Tous les avantages du personnel, y compris les cotisations de sécurité sociale, attribués aux membres du Comité Exécutif de Mobistar et reconnus comme dépense au cours de la période, sont les suivants:

	2010	2009
Rémunération de base (salaire annuel brut)	1 760	1 566
Rémunération variable	2 619	956
Avantages postérieurs à l'emploi (plan de pension à cotisations définies)	285	258
Autres composantes de la rémunération	118	72
<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>4 781</b>	<b>2 851</b>

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (hormis les avantages normaux du CEO inclus dans le tableau ci-dessus) est la suivante:

	2010	2009
<b>Rémunération totale</b>	<b>362</b>	<b>302</b>

## 19. Engagements hors bilan (en 000 d'euros)

### Dépenses d'investissement et de marchandises

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2009	2010				
Immobilisations corporelles et						
incorporelles	76 845	126 094	126 094	0	0	0
Marchandises	20 014	45 754	45 754	0	0	0
Autres services	0	6 500	6 500	0	0	0

### Coûts des contrats de location simple

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2009	2010				
Immeubles de bureaux	83 458	76 156	6 103	10 080	10 239	49 733
Sites réseau	325 217	385 628	27 278	51 759	40 940	265 650
Voitures	11 843	12 248	1 281	7 518	3 449	0
<b>Total</b>	<b>420 518</b>	<b>474 032</b>	<b>34 663</b>	<b>69 357</b>	<b>54 629</b>	<b>315 383</b>

Les contrats de location relatifs aux immeubles de bureaux ont une durée de 15 ans et peuvent être reconduits. Les contrats de location relatifs aux sites du réseau ont une durée allant de 1 à 99 ans. Les montants indiqués dans le tableau représentent les loyers minimaux.

### Garanties reçues

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2009	2010				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>180 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180 000</b>

### Garanties octroyées

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2009	2010				
<b>Total</b>	<b>10 311</b>	<b>8 744</b>	<b>1 045</b>	<b>218</b>	<b>1 133</b>	<b>6 348</b>

Les garanties octroyées ont trait à divers contrats de location (2.552 milliers d'euros en 2010) et à des engagements de performance du réseau accordés à certains clients professionnels (6.192 milliers d'euros en 2010). Aucune autre sûreté (hypothèque, nantissement ou autre) n'a été octroyée sur les actifs de Mobistar en date du 31 décembre 2010.

### Accord d'achat

Aucun accord d'achat n'a été signé en 2010.

### Événements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

## 20. Secteurs opérationnels (en 000 d'euros)

L'information sectorielle est structurée par pays. Pour les pays principaux, la segmentation par secteur d'activité sera conservée. Les pays concernés sont la Belgique, qui englobe les activités de Mobistar S.A., d'Irisnet et depuis avril 2010 de Mobistar Enterprise Services S.A., et le Luxembourg qui couvre les activités d'Orange S.A.

Le secteur Belgique reste divisé en deux unités opérationnelles:

- Secteur d'activité 'Téléphonie mobile': fournit de l'équipement et des services de téléphonie mobile aux clients résidentiels et professionnels.
- Secteur d'activité 'Téléphonie fixe et data': rend des services de téléphonie vocale fixe, de données et d'Internet aux clients résidentiels et professionnels.

La direction contrôle les résultats opérationnels de ses unités opérationnelles de manière séparée afin de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance. La performance sectorielle est évaluée sur base du compte de résultat opérationnel dans les états financiers consolidés. Aucun secteur opérationnel n'a été agrégé pour former les secteurs d'activité repris ci-dessus.

En matière d'allocation bilantaire, les montants non alloués dans le secteur belge correspondent principalement aux investissements dans des sociétés liées (87,0 millions d'euros dans Orange S.A. et 65,0 millions d'euros dans Mobistar Enterprise Services S.A.), aux actifs d'impôts différés (1,7 million d'euros) et au prêt accordé à Orange S.A. (5,2 millions d'euros) pour l'actif, et aux emprunts financiers (300,8 millions d'euros), aux taxes courantes et différées (84,3 millions d'euros) et aux dettes relatives aux dividendes et aux transactions en capitaux propres (4,2 millions d'euros) pour le passif. Ces divers éléments sont en effet contrôlés au niveau du Groupe.

2010	31.12.2010 Belgique				31.12.2010 Luxembourg	Elimination interco	Groupe Mobistar
	Mobile	Fixe	Non alloué	Total			Total
Goodwill	11 402			11 402	68 574	155	80 131
Immobilisations incorporelles et corporelles	755 684	144 943		900 627	30 079		930 706
Actifs financiers			87 017	87 017		-87 017	
Impôts différés					1 650		1 650
Autres actifs non-courants	7 339		82	7 421	80		7 501
Stocks	7 808	1 095		8 903	1 396		10 299
Créance commerciale	147 668	53 009		200 677	7 489	-2 198	205 968
Autres actifs courants	35 647	15 925	7 043	58 615	492	-5 136	53 971
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 772			11 772	1 186		12 958
<b>Actifs</b>	<b>977 320</b>	<b>214 972</b>	<b>94 142</b>	<b>1 286 434</b>	<b>110 946</b>	<b>-94 196</b>	<b>1 303 184</b>
Dettes financières à long terme productives d'intérêts							
Provisions à long terme	12 642	5 228		17 870	703		18 573
Dettes à long terme	43 194			43 194			43 194
Impôts différés			1 690	1 690			1 690
Dettes financières			32 893	32 893	5 125	-5 125	32 893
Dettes commerciales	250 687	50 200		300 887	12 254	-2 198	310 943
Impôts			82 560	82 560	682		83 242
Rémunérations et sécurité sociale	26 083	4 762		30 845	566		31 411
Revenus différés	68 318	8 419	205	76 942	753	-11	77 684
Autres dettes courantes	250	71	4 152	4 473			4 473
<b>Passifs</b>	<b>401 174</b>	<b>68 680</b>	<b>389 411</b>	<b>859 265</b>	<b>20 083</b>	<b>-7 334</b>	<b>872 014</b>
Investissements	143 278	33 284		176 562	5 182		181 744
Acquisition de filiales - 1er avril			63 078	63 078			63 078
Amortissements	135 550	17 527		153 077	7 913		160 990
Pertes de valeur reconnues en résultat	9 662			9 662			9 662

2009	31.12.2009 Belgique				31.12.2009 Luxembourg	Elimination interco	Groupe Mobistar
	Mobile	Fixe	Non alloué	Total			Total
Goodwill	10 558			10 558	68 574	155	79 287
Immobilisations incorporelles et corporelles	700 859	49 749		750 608	33 794		784 402
Actifs financiers			117 017	117 017		-117 017	
Impôts différés			767	767	6 536		7 303
Autres actifs non-courants	11 289		78	11 367	84		11 451
Stocks	9 332			9 332	741		10 073
Créance commerciale	150 660	48 570		199 230	6 131	-917	204 444
Autres actifs courants	42 627	6 362	110	49 099	830	-3 825	46 104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 157			9 157	852		10 009
<b>Actifs</b>	<b>934 482</b>	<b>104 681</b>	<b>117 972</b>	<b>1 157 135</b>	<b>117 542</b>	<b>-121 604</b>	<b>1 153 073</b>
Dettes financières à long terme productives d'intérêts							
Provisions à long terme	13 908			13 908	733	-30 000	14 641
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			50 000	50 000			50 000
Dettes financières			247 936	247 936	3 805	-3 805	247 936
Dettes commerciales	225 030	29 259		254 289	13 013	-917	266 385
Impôts	9	31	37 034	37 074	367		37 441
Rémunérations et sécurité sociale	19 964	4 935		24 899	454		25 353
Revenus différés	62 771	3 294	1 083	67 148	871	-20	67 999
Autres dettes courantes	261		2 230	2 491			2 491
<b>Passifs</b>	<b>321 943</b>	<b>37 519</b>	<b>338 283</b>	<b>697 745</b>	<b>49 243</b>	<b>-34 742</b>	<b>712 246</b>
Investissements	112 512	25 607		138 119	8 163		146 282
Amortissements	137 969	4 709		142 678	11 682		154 360
Pertes de valeur reconnues en résultat	9 953			9 953			9 953
Dépenses non monétaires autres que les amortissements							
	1 023	253		1 276			1 276

2010	31.12.2010 Belgique				31.12.2010 Luxembourg			Groupe Mobistar Total
	Mobile	Fixe	Elimination interco	Total	Mobile	Elimination interco	Total	
<b>Chiffre d'affaires</b>								
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 330 847	146 030	-1 702	1 475 175	42 779	-2 311	40 468	1 515 643
Chiffre d'affaires de vente de matériel	144 198	9	-7 577	136 630	12 607	-260	12 347	148 977
Total du chiffre d'affaires	1 475 045	146 039	-9 279	1 611 805	55 386	-2 571	52 815	1 664 620
Autres produits d'exploitation	28 900	5 185	-872	33 213	441	-462	-21	33 192
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 503 945</b>	<b>151 224</b>	<b>-10 151</b>	<b>1 645 018</b>	<b>55 827</b>	<b>-3 033</b>	<b>52 794</b>	<b>1 697 812</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Coûts d'interconnexion	-321 735	-47 185	2 114	-366 806	-16 567	1 594	-14 973	-381 779
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-230 848	-58 925	521	-289 252	-18 369	7 578	-10 791	-300 043
Services et biens divers	-259 556	-40 679	555	-299 680	-7 254		-7 254	-306 934
Avantages au personnel	-113 502	-20 897		-134 399	-6 404		-6 404	-140 803
Amortissements et pertes de valeur	-145 212	-17 527		-162 739	-7 913		-7 913	-170 652
Autres charges d'exploitation	-15 984	-3 090	822	-18 252	-1 311		-1 311	-19 563
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-1 086 837</b>	<b>-188 303</b>	<b>4 012</b>	<b>-1 271 128</b>	<b>-57 818</b>	<b>9 172</b>	<b>-48 646</b>	<b>-1 319 774</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>417 108</b>	<b>-37 079</b>	<b>-6 139</b>	<b>373 890</b>	<b>-1 991</b>	<b>6 139</b>	<b>4 148</b>	<b>378 038</b>
Coûts financiers nets				-33 954	29 442		29 442	-4 512
Résultat opérationnel après charges financières nettes				339 936	27 451		33 590	373 526
Impôts sur le résultat				-105 089	-4 886		-4 886	-109 975
Résultat net				234 847	22 565		28 704	263 551

2009	31.12.2009 Belgique				31.12.2009 Luxembourg			Groupe Mobistar Total
	Mobile	Fixe	Elimination interco	Total	Mobile	Elimination interco	Total	
<b>Chiffre d'affaires</b>								
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1 323 650	86 302	-1 232	1 408 720	37 742	-1 632	36 110	1 444 830
Chiffre d'affaires de vente de matériel	119 230	37	-4 753	114 514	7 834		7 834	122 348
Total du chiffre d'affaires	1 442 880	86 339	-5 985	1 523 234	45 576	-1 632	43 944	1 567 178
Autres produits d'exploitation	34 188	3 289	-17	37 459	293	-140	153	37 612
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 477 068</b>	<b>89 628</b>	<b>-6 002</b>	<b>1 560 693</b>	<b>45 869</b>	<b>-1 772</b>	<b>44 097</b>	<b>1 604 790</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Coûts d'interconnexion	-310 856	-36 589	1 374	-346 071	-13 330	1 274	-12 056	-358 127
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	-216 621	-24 538		-241 159	-13 982	4 954	-9 028	-250 187
Services et biens divers	-245 925	-17 624	154	-263 395	-8 071		-8 071	-271 466
Avantages au personnel	-102 544	-25 355	5	-127 894	-5 267	13	-5 254	-133 148
Amortissements et pertes de valeur	-147 922	-4 709		-152 631	-11 682		-11 682	-164 313
Autres charges d'exploitation	-22 422	-1 632		-24 054	-810		-810	-24 864
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-1 046 290</b>	<b>-110 447</b>	<b>1 533</b>	<b>-1 155 204</b>	<b>-53 142</b>	<b>6 241</b>	<b>-46 901</b>	<b>-1 202 105</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>430 778</b>	<b>-20 820</b>	<b>-4 469</b>	<b>405 489</b>	<b>-7 273</b>	<b>4 469</b>	<b>-2 804</b>	<b>402 685</b>
Coûts financiers nets				-3 898	-811		-811	-4 709
Résultat opérationnel après charges financières nettes				401 591	-8 084		-3 615	397 976
Impôts sur le résultat				-139 365	1 670		1 670	-137 695
Résultat net				262 226	-6 414		-1 945	260 281

2010	31.12.2010 Belgique				31.12.2010 Luxembourg			Groupe Mobistar Total
	Mobile	Fixe	Non alloué	Total	Mobile	Elimination interco	Total	
<b>Flux de trésorerie provenant des</b>								
<b>activités opérationnelles</b>								
<b>Résultat avant impôts</b>	417 108	-37 079	-33 954	346 075	-1 991	29 442	27 451	373 526
Ajustements non monétaires pour:								
Amortissements et pertes de								
valeur	145 213	17 527		162 740	7 913		7 913	170 653
Intérêts créditeurs			-593	-593				-593
Intérêts débiteurs			2 922	2 922				2 922
<b>Résultat opérationnel ajusté avant</b>								
<b>déduction des charges financières</b>								
<b>nettes</b>	562 321	-19 552	-31 625	511 143	5 922	29 442	35 364	546 507
Créances commerciales et autres								
créances	9 915	6 778	-6 933	9 760	-1 020	2 592	1 572	11 332
Dettes commerciales et autres								
dettes	12 940	325	-85	13 180	-480	-1 281	-1 761	11 419
<b>Variation des besoins en fonds de</b>								
<b>roulement</b>	24 406	7 349	-7 018	24 737	-2 155	1 311	-844	23 893
<b>Impôts payés</b>	0	0	-58 465	-58 465	0	0	0	-58 465
<b>Intérêts payés</b>	0	0	593	593	0	0	0	593
<b>Intérêts perçus</b>	0	0	-2 922	-2 922	0	0	0	-2 922
<b>Flux de trésorerie net provenant</b>								
<b>des activités opérationnelles</b>	586 726	-12 203	-99 437	475 086	3 767	30 753	34 520	509 606
<b>Flux de trésorerie provenant des</b>								
<b>activités d'investissement</b>								
Acquisition d'immobilisations								
incorporelles et corporelles	-143 278	-33 284	-58 067	-234 629	-5 182		-5 182	-239 811
Dette liée à l'acquisition								
d'immobilisations (augmentation +, diminution -)	58 067			58 067				58 067
Acquisition de filiale			-63 078	-63 078				-63 078
Revenus provenant de la vente								
d'équipements					984		984	984
Remboursement des prêts								
consentis à long terme			4 201	4 201				4 201
<b>Flux de trésorerie net provenant des</b>								
<b>activités d'investissement</b>	-85 211	-33 284	-116 944	-235 439	-4 198	0	-4 198	-239 637
<b>Flux de trésorerie provenant des</b>								
<b>activités de financement</b>								
<b>Flux de trésorerie net provenant des</b>								
<b>activités de financement</b>	0	0	-267 019	-267 019	0	0	0	-267 019
<b>Augmentation (+), diminution (-)</b>								
<b>de trésorerie et équivalents de</b>								
<b>trésorerie</b>	501 515	-45 487	-483 400	-27 372	-431	30 753	30 322	2 950
<b>Trésorerie et équivalents de</b>								
<b>trésorerie au début de l'exercice</b>	9 157	0	0	9 157	852	0	852	10 009
<b>Trésorerie et équivalents de</b>								
<b>trésorerie à la fin de l'exercice</b>	510 672	-45 487	-483 400	-18 215	421	30 753	31 174	12 959

2009	31.12.2009 Belgique				31.12.2009 Luxembourg			Groupe Mobistar
	Mobile	Fixe	Non alloué	Total	Mobile	Elimination interco	Total	
<b>Flux de trésorerie provenant des</b>								
<b>activités opérationnelles</b>								
<b>Résultat avant impôts</b>	430 778	-20 820	-3 898	406 060	-7 273	-811	-8 084	397 976
Ajustements non monétaires pour:								
Amortissements et pertes de								
valeur	147 922	4 709		152 631	11 682		11 682	164 313
Autres charges non monétaires								
Intérêts créditeurs			1 276	1 276				1 276
Intérêts débiteurs			-691	-691				-691
			3 761	3 761				3 761
<b>Résultat opérationnel ajusté avant</b>								
<b>déduction des charges financières</b>								
<b>nettes</b>	<b>578 700</b>	<b>-16 111</b>	<b>448</b>	<b>563 037</b>	<b>4 409</b>	<b>-811</b>	<b>3 598</b>	<b>566 635</b>
Créances commerciales et autres								
créances	40 882	-6 766		34 116	518	683	1 201	35 317
Dettes commerciales et autres								
dettes	-34 514	4 506	1 364	-28 644	3 426	-687	2 739	-25 905
<b>Variation des besoins en fonds de</b>								
<b>roulement</b>	<b>8 142</b>	<b>-2 260</b>	<b>1 364</b>	<b>7 246</b>	<b>4 417</b>	<b>-4</b>	<b>4 413</b>	<b>11 659</b>
<b>Impôts payés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-131 716</b>	<b>-131 716</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-131 716</b>
<b>Intérêts payés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>691</b>	<b>691</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>691</b>
<b>Intérêts perçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 761</b>	<b>-3 761</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 761</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant</b>								
<b>des activités opérationnelles</b>	<b>586 842</b>	<b>-18 371</b>	<b>-132 974</b>	<b>435 497</b>	<b>8 826</b>	<b>-815</b>	<b>8 011</b>	<b>443 508</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des</b>								
<b>activités d'investissement</b>								
Acquisition d'immobilisations								
incorporelles et corporelles	-112 512	-25 607		-138 119	-8 163		-8 163	-146 282
Revenus provenant de la vente								
d'équipements	143			143				143
Prêts et avances consentis à long								
terme			-9 917	-9 917				-9 917
Remboursement des prêts								
consentis à long terme			7 000	7 000				7 000
<b>Flux de trésorerie net provenant des</b>								
<b>activités d'investissement</b>	<b>-112 369</b>	<b>-25 607</b>	<b>-2 917</b>	<b>-140 893</b>	<b>-8 163</b>	<b>0</b>	<b>-8 163</b>	<b>-149 056</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des</b>								
<b>activités de financement</b>								
<b>Flux de trésorerie net provenant des</b>								
<b>activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-291 276</b>	<b>-291 276</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-291 276</b>
<b>Augmentation (+), diminution (-)</b>								
<b>de trésorerie et équivalents de</b>								
<b>trésorerie</b>	<b>474 473</b>	<b>-43 978</b>	<b>-427 167</b>	<b>3 328</b>	<b>663</b>	<b>-815</b>	<b>-152</b>	<b>3 176</b>
<b>Trésorerie et équivalents de</b>								
<b>trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6 833</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 833</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 833</b>
<b>Trésorerie et équivalents de</b>								
<b>trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>481 306</b>	<b>-43 978</b>	<b>-427 167</b>	<b>10 161</b>	<b>663</b>	<b>-815</b>	<b>-152</b>	<b>10 009</b>

## 21. Intérêts dans l'association momentanée 'Irisnet' (en 000 d'euros)

Les intérêts détenus dans l'association momentanée 'Irisnet' sont consolidés ligne par ligne selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les montants globaux des intérêts détenus dans l'association momentanée, y compris les transactions intra-groupe, sont détaillés comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
Actifs non-courants	8	8
Actifs courants	6 185	5 688
<b>Total actifs</b>	<b>6 193</b>	<b>5 696</b>
Capitaux propres	-11 704	-11 453
Dettes courantes	17 897	17 149
<b>Total capitaux propres et dettes</b>	<b>6 193</b>	<b>5 696</b>
Produits	4 828	5 128
Charges	5 159	5 238

Les relations intra-groupe entre Mobistar et l'association momentanée sont évaluées comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Actifs et dettes</b>		
Actifs courants - créances commerciales	20 062	18 719
Dettes courantes - dettes commerciales	7 448	7 047
Dettes courantes - revenus différés	12 614	11 672
<b>Produits et charges</b>		
Ventes	4 945	5 257
Achats	4 945	5 257

Mobistar n'a encouru aucune éventualité en son nom propre, conjointement avec son partenaire dans l'association momentanée ou avec l'association momentanée elle-même.

De même, Mobistar et l'association ne sont engagés dans aucun investissement en capital à la date du bilan.

# Rapport du commissaire

## à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mobistar S.A. sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Mobistar S.A. et de ses filiales (le 'Groupe') pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2010, le compte de résultats consolidé et les états du résultat global consolidé, de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à 1.303.184 mille euros et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de 263.551 mille euros.

### Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein

du Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

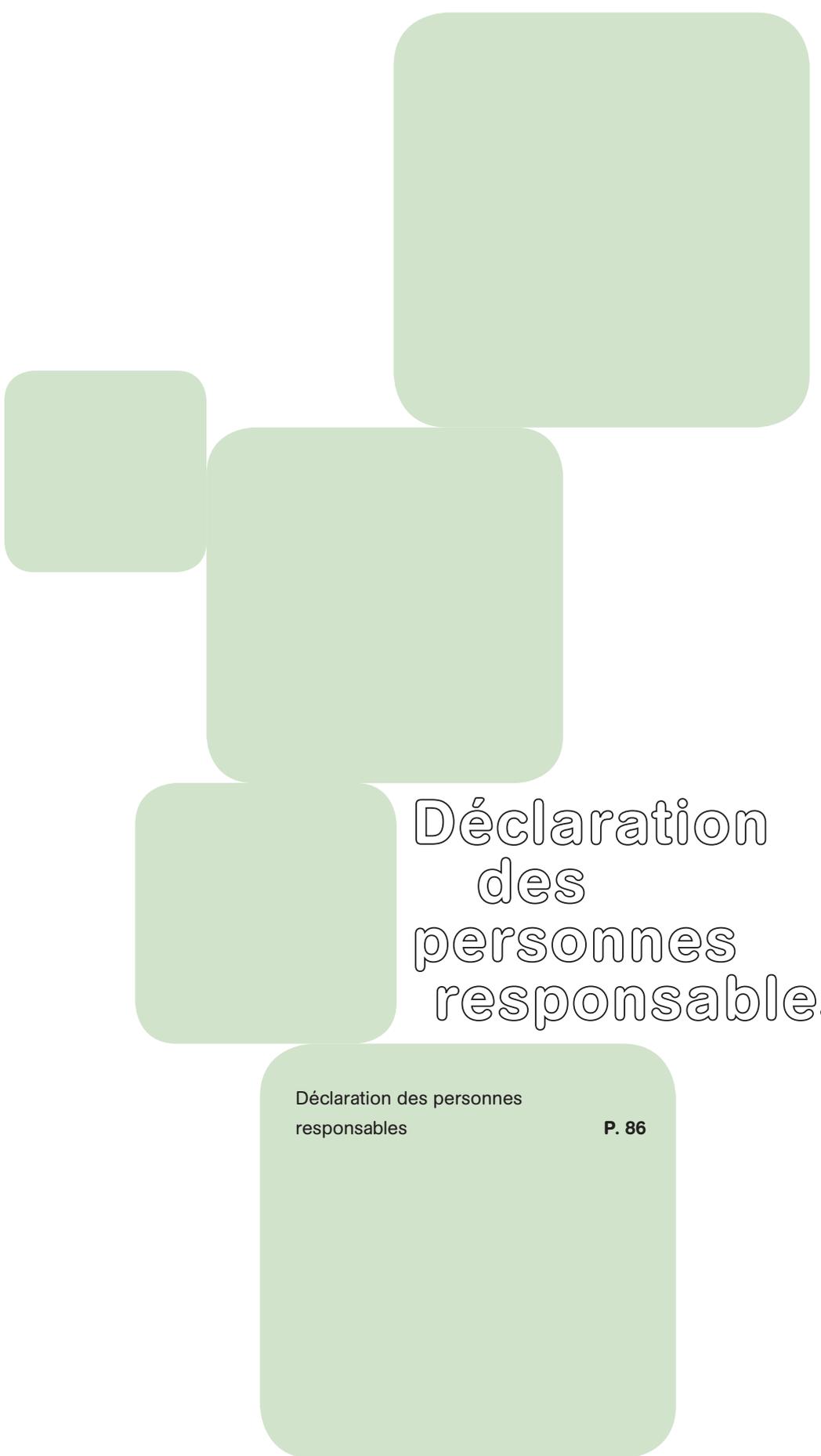
Diegem, le 30 Mars 2011

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL  
Commissaire  
Représentée par



Herman Van Den Abeele  
Associé





# Déclaration des personnes responsables

Déclaration des personnes  
responsables

**P. 86**

# Déclaration des personnes responsables

**Nous soussignés Benoit Scheen, CEO, et Werner De Laet, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:**

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.



Benoit Scheen  
CEO



Werner De Laet  
CFO